



résultats de l'enquête « actions cinéma / audiovisuel en milieu pénitentiaire »

enquête menée par le Centre national de la cinématographie (CNC)
en collaboration avec la Délégation au développement et aux affaires internationales
du ministère de la Culture et de la Communication et la Direction de l'administration
pénitentiaire du ministère de la Justice auprès des opérateurs cinéma / audiovisuel
identifiés sur le territoire français.

juin 2007

Remerciements

Cette enquête n'aurait pas été rendue possible sans l'étroite collaboration de la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI) du Ministère de la Culture et de la Communication et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) du Ministère de la Justice.

A ce titre, nous tenons à remercier tout particulièrement Isabelle Dufour-Ferry, chargée du protocole interministériel Culture/Justice à la DDAI et Colombe Babinet, chargée du développement culturel en milieu pénitentiaire à la DAP.

Enfin, nous adressons un grand merci à tous les participants à cette enquête pour avoir pris le temps de répondre aux nombreuses questions qui leur étaient posées.

Récapitulatif des sigles utilisés

ADAV : Ateliers Diffusion Audiovisuelle

ARSEC : Agence de Services aux Entreprises Culturelles

BDP : Bibliothèque Départementale de prêt

CIP : Conseiller d'Insertion et de Probation

CNC : Centre national de la cinématographie

CRAV : Centre de ressources audiovisuelles

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire (Ministère de la Justice)

DDAI : Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (Ministère de la Culture et de la Communication)

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRSP : Direction Régionale des Services Pénitentiaires

FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (aujourd'hui Acsé, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

FSE : Fonds Social Européen

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

ZUP : Zones à Urbaniser en Priorité

Glossaire¹

Centre de détention : Etablissement pénitentiaire accueillant les personnes majeures condamnées. Leur régime de détention est orienté principalement vers la resocialisation des détenus.

Centre pénitentiaire : Établissement pénitentiaire qui comprend au moins deux quartiers à régime de détention différents : maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale.

Maison centrale : Établissement pénitentiaire accueillant les personnes condamnées à des peines longues et dont le régime de détention est axé essentiellement sur la sécurité.

Maison d'arrêt : Établissement pénitentiaire qui reçoit les prévenus et les condamnés dont la durée de peine restant à purger est inférieure à un an, ou les condamnés en attente d'affectation dans un établissement pour peine (centre de détention ou maison centrale). Certaines maisons d'arrêt disposent d'un quartier spécifique pour recevoir des mineurs, séparé des adultes.

Personne placée sous main de justice : toute personne ayant fait l'objet d'une mesure restrictive ou privative de liberté par un tribunal.

Prévenu : Personne (en liberté ou détenue dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

¹ Définitions d'après les définitions du site du Ministère de la justice : www.justice.gouv.fr

Sommaire

Présentation de l'enquête	1
Echantillon et retours	1
Remarques préalables à la lecture des résultats	4
1. Données générales sur les actions	5
Les actions présentes	6
Initiateurs des actions	7
Programmes et dispositifs	8
Personnes placées sous main de justice visées	9
Etablissements	10
Canal interne	11
Bénéfices des actions	12
Le personnel pénitentiaire vis à vis des actions	13
Premier contact avec le milieu pénitentiaire	15
Communication	16
2. Projection(s) collective(s) de film(s)	17
Données générales sur les projections collectives	18
Les films projetés	20
Provenance des films	24
Thèmes à éviter en milieu pénitentiaire	26
Animation des projections	27
Conditions matérielles des projections	29
3. Atelier de programmation pour les projections collectives	32
Données générales sur la programmation de projection(s) collective(s)	33
Composition du comité de programmation	34
Provenance des films visionnés par le comité de programmation	35
4. Gestion de vidéothèque / DVD-thèque	36
Deux cas de vidéothèque / DVD-thèque	37
5. Diffusion sur le canal interne	38
Journal interne diffusé sur le canal	39
Les films diffusés	41
Animation des diffusions sur le canal interne	43
6. Atelier de programmation du canal interne	45
Données générales sur l'atelier de programmation du canal interne	46
Composition des comités de programmation du canal interne	47
7. Atelier de pratique artistique	49
Données générales sur les ateliers de pratique artistique	50
Participants et intervenants	52
Films réalisés	54
8. Remise d'un prix	57
Deux cas de remise de prix cinéma/audiovisuel	58
9. Formation	59
Contenu de la formation	60
Bénéficiaires des formations	61
Financement des formations	62
10. Politique tarifaire	63
Six cas de politique tarifaire	64
11. Les moyens	65
Les moyens financiers	66
Les moyens matériels	68
Moyens humains, formation, relations et information	71
12. Effet et pérennisation de l'action	74
Effets de l'action	75
Renouvellement envisagé des actions	76
Conclusion	77

Présentation de l'enquête

Contexte

Cette enquête nationale a été menée en 2006 par le Centre national de la cinématographie (CNC), en collaboration avec la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI) du Ministère de la Culture et de la Communication et la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) du Ministère de la Justice.

Elle s'inscrit dans le cadre du partenariat de longue date entre le CNC, la DDAI et la DAP.

Dès 2001, ces institutions missionnent conjointement l'ARSEC (Agence de Services aux Entreprises Culturelles) pour la réalisation d'une étude intitulée « les actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire ». Cette étude présente notamment un état des lieux des Centres de ressources audiovisuelles (CRAV) mis en place depuis les années 1990 dans huit établissements pénitentiaires.

En 2003, une convention est signée entre la DAP et le CNC. Celle-ci repose principalement sur l'accessibilité des films du catalogue Images de la culture du CNC pour la diffusion dans les établissements pénitentiaires, notamment la diffusion sur le canal interne de ces établissements.

En 2004, la DAP et la DDAI proposent, avec le partenariat du CNC, une journée de formation à la programmation sur le canal interne. Cette journée organisée par la Fédération Française de coopération entre les Bibliothèques s'adresse aux conseillers d'insertion et de probation, chargés de mission pour le développement culturel en milieu pénitentiaire, conseillers des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en charge du protocole interministériel « Culture-Justice », personnels pénitentiaires et animateurs d'ateliers audiovisuel.

Enfin, en 2004 paraît « La cinquième saison », publication qui présente une sélection de films documentaires issus du catalogue Images de la culture. Ces films ont été choisis par une équipe de professionnels de l'image et des personnes détenues participants à l'atelier de programmation « en quête d'autres regards » de la Maison d'Arrêt de la Santé.

Objectif de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de dresser un état des lieux des opérations mises en place autour du cinéma et de l'audiovisuel **par des structures culturelles** dans les établissements pénitentiaires, des acteurs de ces opérations et des difficultés rencontrées.

Des résultats découlera un travail destiné à :

- diffuser l'information sur les possibilités d'action, sur les différentes structures culturelles œuvrant dans le secteur, sur les droits de diffusion en milieu pénitentiaire, sur les contacts utiles (pôles d'éducation à l'image...) ...
- valoriser les pratiques des professionnels enquêtés
- développer des liens entre structures culturelles (exploitants de salle locaux, festival de cinéma, associations culturelles œuvrant à éduquer à l'image etc.) et établissements pénitentiaires autour de projets cinéma ou audiovisuel.

Echantillon et retours

Cette enquête nationale était composée d'un **questionnaire adressé aux 61 opérateurs cinéma / audiovisuel préalablement identifiés**. Cette identification a notamment été rendue possible par un questionnaire envoyé en mars 2006 par la DAP aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et intitulé « programmation audiovisuelle proposée aux personnes sous main de justice ». Dans ce questionnaire était, en effet, demandé si un opérateur culturel intervenait dans le cadre d'une programmation audiovisuelle.

Ainsi, parmi les répondants, se trouvent sept **circuits de cinéma itinérants** (généralement des fédérations d'éducation populaire), sept **festivals de cinéma** et deux **salles de cinéma**. Par ailleurs, sept structures sont **coordinations régionales d'un été au ciné – Cinéville (désormais intitulé « Passeurs d'Images »)** et cinq d'entre elles sont, en outre, **pôles d'éducation à l'image**. Des associations spécialisées dans la promotion, la diffusion, voire la production de cinéma constituent la plupart des autres structures. Le **professionnalisme des actions** mises en œuvre dans les établissements pénitentiaires est donc assuré.

Un **enthousiasme généralisé sur ces questions**, malgré la longueur du questionnaire (une vingtaine de pages) ainsi que diverses relances, ont abouti à un taux de réponses très satisfaisant puisque seuls 10 % de non retours ont été comptabilisés.

Il est à noter que l'ensemble des personnes placées sous main de justice ne sont pas visées par cette enquête : il s'agit ici de prendre en compte les actions à destination **des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire**. Par ailleurs, **cette enquête ne présente en aucun cas l'ensemble des actions cinéma/audiovisuel présentes dans l'ensemble des établissements pénitentiaires**. Certains d'entre eux mettent, en effet, en place des actions sans toutefois faire appel à des opérateurs culturels (projections de films notamment).

Tableau 1 : Opérateurs culturels compris dans l'échantillon et répondants

	Nombre de réponses	Pourcentage
Structures visées	61	100 %
Questionnaires retournés	50	82 %
Non retour	6	10 %
Questionnaires non retournés pour cause de réponse commune avec une autre structure (même action)	3	5 %
Action stoppée depuis plus de trois ans ou pas encore débutée	2	3 %

En outre, l'enquête a été envoyée à l'ensemble des directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et des directeurs régionaux de l'administration pénitentiaire. Sept d'entre eux ont souhaité répondre succinctement à l'enquête.

En tout, l'enquête comptabilise donc en tout **57 répondants**.

Pour ce qui est des établissements pénitentiaires cités, 54 (29 %) des 188 établissements pénitentiaires apparaissent à une à plusieurs reprises parmi les réponses (voir liste des établissements cités page suivante).

Un tiers des maisons d'arrêt et des centres pénitentiaires et un quart des centres de détention ont été cités et accueillent donc des actions cinéma / audiovisuel dans leurs murs. **Le cinéma et l'audiovisuel sont donc relativement présents en milieu pénitentiaire.**

Tableau 2 : Type d'établissements et réponses

Type d'établissement	Maisons d'arrêt	Centres Pénitentiaires	Centres de détention	Maisons centrales	Centres autonomes de semi-liberté	TOTAL
Nombre total d'établissements	115	31	24	5	13	188
Nombre d'établissements cités dans les réponses	37	10	6	1	0	54
Taux d'établissements cités dans les réponses	32%	32%	25%	20%	0%	29%
Taux de représentation dans total établissements cités dans les réponses	69%	19%	11%	2%	0%	100%

Tableau 3 : Etablissements cités (classés par ville)

Etablissements pénitentiaires cités une à plusieurs fois	Ville	Département
Centre pénitentiaire d'Aiton	Aiguebelle	Savoie
Maison d'arrêt d'Amiens	Amiens	Somme
Maison d'arrêt d'Angers	Angers	Maine et Loire
Centre de détention d'Argentan	Argentan	Orne
Maison d'arrêt d'Aurillac	Aurillac	Cantal
Maison d'arrêt de Beauvais	Beauvais	Oise
Maison d'arrêt de Belfort	Belfort	Territoire de Belfort
Maison d'arrêt de Besançon	Besançon	Doubs
Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy	Bois-d'Arcy	Yvelines
Maison d'arrêt de Bonneville	Bonneville	Haute-Savoie
Maison d'arrêt de Gradignan Bordeaux	Bordeaux	Gironde
Maison d'arrêt de Bourges	Bourges	Cher
Maison d'arrêt de Brest	Brest	Finistère
Centre pénitentiaire de Caen	Caen	Calvados
Maison d'arrêt de Caen	Caen	Calvados
Maison d'arrêt de Chambéry	Chambéry	Savoie
Maison d'arrêt de Chartres	Chartres	Eure-et-Loir
Maison d'arrêt de Colmar	Colmar	Haut-Rhin
Maison d'arrêt de Dunkerque	Dunkerque	Nord
Maison centrale d'Ensisheim	Ensisheim	Haut-Rhin
Maison d'arrêt d'Epinal	Epinal	Vosges
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis	Fleury-Mérogis	Essonne
Maison d'arrêt de Fresnes	Fresnes	Val-de-Marne
Maison d'arrêt de Guéret	Guéret	Creuse
Maison d'arrêt de Laval	Laval	Mayenne
Maison d'arrêt du Havre	Le Havre	Seine-Maritime
Centre de détention Avignon - Le Pontet	Le Pontet	Vaucluse
Centre pénitentiaire de Liancourt	Liancourt	Oise
Centre pénitentiaire de Longuenesse	Longuenesse	Pas-de-Calais
Centre de détention de Loos	Loos	Nord
Maison d'arrêt de Loos	Loos	Nord
Centre pénitentiaire de Marseille	Marseille	Bouches-du-Rhône
Maison d'arrêt de Montbéliard	Montbéliard	Doubs
Maison d'arrêt de Montluçon	Montluçon	Allier
Centre de détention de Montmédy	Montmédy	Meuse
Maison d'arrêt de Mulhouse	Mulhouse	Haut-Rhin
Maison d'arrêt Charles III de Nancy	Nancy	Meurthe-et-Moselle
Centre pénitentiaire de Nantes	Nantes	Loire-Atlantique
Centre de détention de Neuvic sur l'Isle	Neuvic sur l'Isle	Dordogne
Maison d'arrêt d'Orléans	Orléans	Loiret
Maison d'arrêt de la Santé à Paris	Paris	Paris
Centre pénitentiaire de Lorient – Ploemeur	Ploemeur	Morbihan
Maison d'arrêt la Pierre Levée de Poitiers	Poitiers	Vienne
Maison d'arrêt du Puy en Velay	Puy en Velay	Haute-Loire
Maison d'arrêt Jacques Cartier de Rennes	Rennes	Ille et Vilaine
Centre pénitentiaire de Rennes	Rennes	Ille et Vilaine
Maison d'arrêt de St Briec	Saint Briec	Côte d'Armor
Maison d'arrêt La Talaudière de St Etienne	Saint-Étienne	Loire
Centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier	Saint-Quentin-Fallavier	Isère
Maison d'arrêt de Lille-Sequedin	Sequedin	Nord
Maison d'arrêt de Tours	Tours	Indre-et-Loire
Centre de détention Les Vignettes de Val-de-Reuil	Val-de-Reuil	Eure
Maison d'arrêt de Villefranche	Villefranche-sur-Saône	Rhône
Centre pénitentiaire de Moulins – Yzeure	Yzeure	Allier

Remarques préalables à la lecture des résultats

Sur les 50 opérateurs culturels ayant répondu, 31 ont affirmé **mettre en place leur action autour du cinéma et de l'audiovisuel avec un ou plusieurs partenaires**. Ainsi, parmi les questionnaires retournés, certains concernaient en totalité ou en partie une même action. Ce document tentera donc de croiser ces réponses et de ne présenter que les actions distinctes.

En outre, deux questionnaires complétés se rapportent à des actions terminées en 2004. Ces réponses seront toutefois mêlées aux réponses relatives à des actions encore à l'œuvre au moment de la rédaction de ce bilan.

L'ensemble des données et pourcentages figurant dans ce document est à rapporter, suivant les cas, soit au nombre de structures concernées par la question, soit au nombre total de répondants, soit au nombre de réponses relatives à des actions distinctes. A titre d'exemple, le tableau 4 (page 12) met en avant les réponses de l'ensemble des répondants tandis que le graphique 12 (page 18) présente la fréquence des projections des différentes actions comprenant des projections collectives (38 actions distinctes pour 40 répondants).

Par ailleurs, lorsque le nombre total de réponses à la question s'avérait faible, le choix a été fait de mettre en évidence, sur le graphique correspondant, le nombre de réponses données et non le pourcentage de réponses. Tel est ainsi le cas du graphique 29, page 33.

Certaines questions du questionnaire étaient à choix multiples. Par conséquent, certains pourcentages peuvent excéder 100 % ou le nombre total de structures concernées par la question. Ainsi, le graphique 1 (page 6) met en évidence le fait qu'une même structure développe parfois différentes actions autour du cinéma et/ou de l'audiovisuel.

Enfin, au vu de la proximité de certaines réponses, celles-ci ont parfois été regroupées afin de mettre plus clairement en évidence certains résultats. De plus, les « personnes détenues » sont ici comprises comme l'ensemble des personnes placées sous main de justice présentes dans l'établissement ; personnes détenues et personnes prévenues.

La présentation des résultats suit l'organisation du questionnaire.

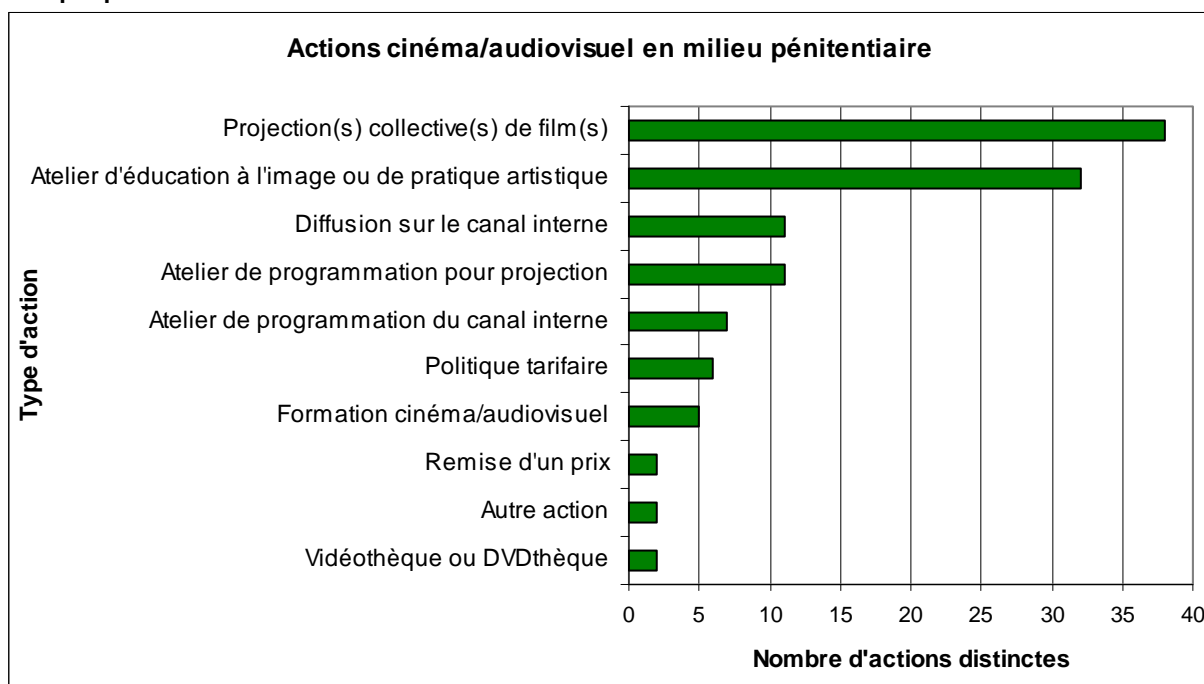
1. Données générales sur les actions

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages représente, soit les réponses de la totalité des répondants à l'enquête (57 répondants), soit les réponses correspondant à des actions distinctes lorsque la distinction était possible et nécessaire.

Les actions présentes

Les projections de film(s) sont les plus présentes dans les établissements pénitentiaires, suivies par les ateliers d'éducation à l'image et/ou de pratique artistique.

Graphique 1



2 opérateurs culturels ont signalé d'autres actions autour du cinéma/audiovisuel que celles qui étaient présentées dans le document :

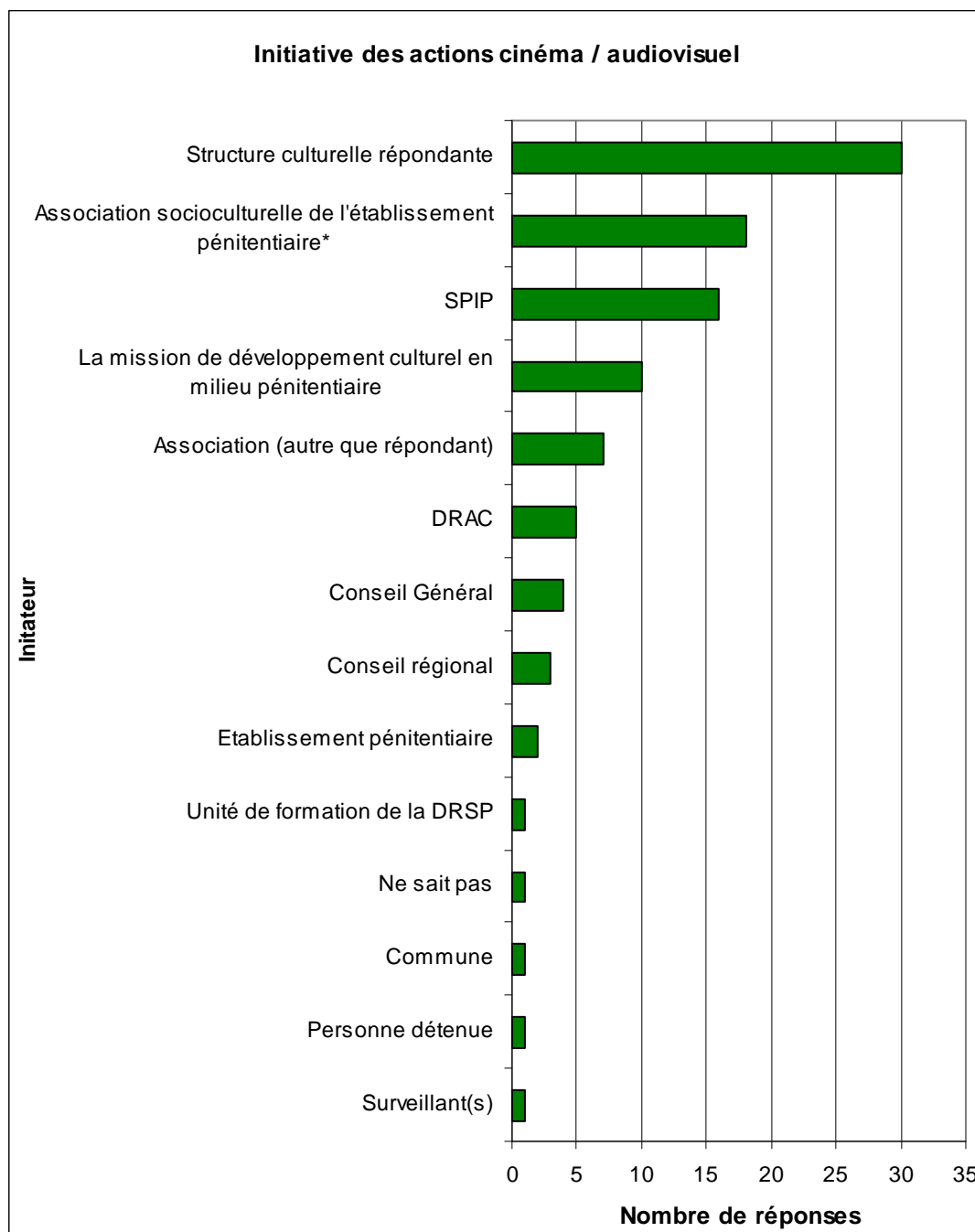
Pour le premier, il s'agit d'un plateau de télévision.

Pour le second, d'une rencontre une fois par an entre les personnes détenues et un projectionniste qui leur présente le fonctionnement du matériel de projection. Cette action semble plus relever d'une sensibilisation que d'une formation et n'a donc pas été détaillée dans la partie « formation ».

Initiateurs des actions

La structure culturelle répondante prend le plus souvent l'initiative seule ou avec d'autres partenaires (association socioculturelle des établissements, SPIP etc.) des actions cinéma / audiovisuel en milieu pénitentiaire.

Graphique 2

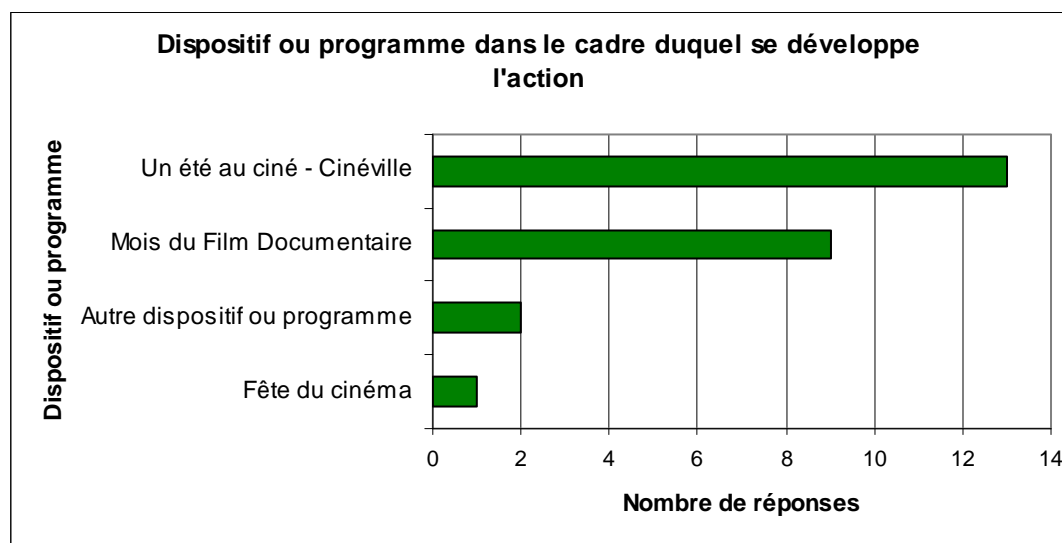


* Au sein de chaque établissement pénitentiaire, existe une association socioculturelle et sportive dont l'objectif est de « soutenir et de développer l'action socioculturelle et sportive au profit des détenus »

Programmes et dispositifs

13 des actions recensées dans l'enquête se développent dans le cadre d'*Un été au Ciné – Cinéville* (désormais intitulé *Passeurs d'images*), 9 dans le cadre du *Mois du film documentaire*, une dans le cadre de la *fête du cinéma* et 2 dans le cadre d'un autre dispositif ou programme national ou local tel que le développement de l'éducation à l'image dans les Zones à Urbaniser en Priorité (Z.U.P).

Graphique 3

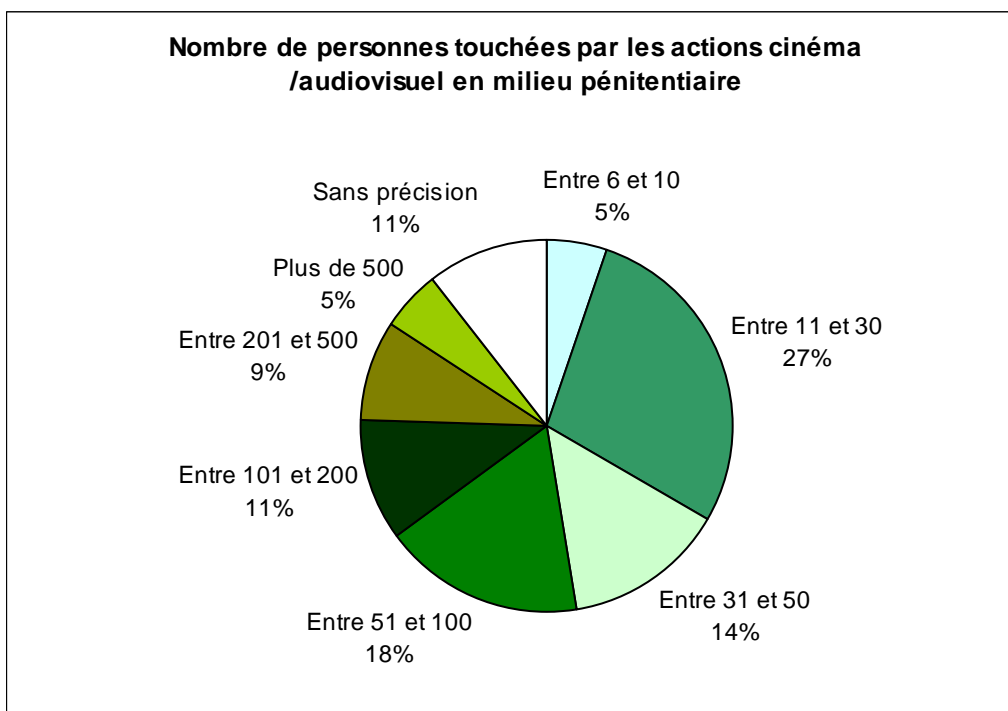


Personnes placées sous main de justice visées

Le nombre de personnes placées sous main de justice visées par les actions mises en œuvre varie de moins de 10 à plus de 500 (voir remarque ci-dessous). **Près de la moitié de ces actions (43 %) touchent plus de 50 personnes** ce qui est remarquable dans un tel milieu. Les actions ne touchant que peu de personnes (entre 6 et 10) consistent exclusivement en des ateliers de pratiques artistique ou d'éducation à l'image. A l'inverse, la quasi totalité des structures ayant déclaré en toucher plus de 50 (92 %) organisent, au minimum, des projections collectives de films.

Il est toutefois à noter que, dans le cas de diffusion sur le canal interne, il n'est pas possible de déterminer précisément le nombre de personnes touchées. Les répondants ont, dans ce cas, souvent donné le nombre de spectateurs potentiels (plus de 200 voire plus de 500) ; nombre logiquement beaucoup plus important que le nombre de spectateurs réels. Le graphique ci-dessous comprend ces données surestimées.

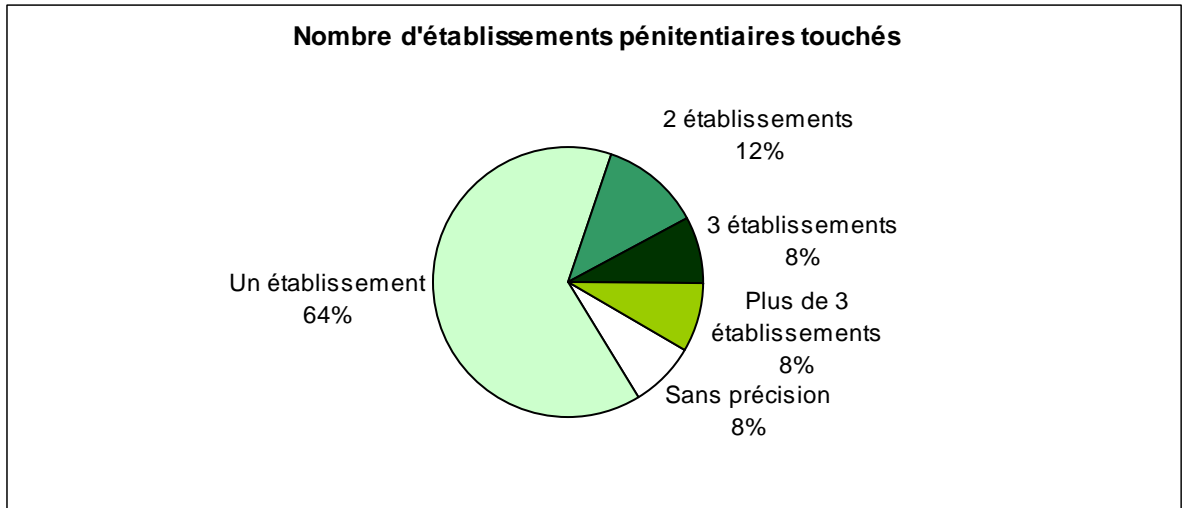
Graphique 4



Etablissements

Plus de la moitié des opérateurs cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire travaillent dans un unique établissement. 4 opérateurs (8 %) travaillent dans plus de 3 établissements. Deux de ces opérateurs œuvrent dans 8 établissements distincts mais il s'agit d'une opération qu'ils mènent conjointement.

Graphique 5



Canal interne

11 des 54 établissements cités (20%) dont 9 maisons d'arrêt, un centre pénitentiaire et un centre de détention **ont été signalés comme ne disposant pas d'un canal interne en état de fonctionnement**. 6 répondants n'ont toutefois pas indiqué ce qu'il faudrait pour le remettre en état de marche.

Pour ce qui est des justifications de ce non-fonctionnement du canal interne, il s'agit, dans deux cas, d'un manque de moyens financiers auquel s'ajoute, pour l'un deux la nécessité d'« une meilleure collaboration du personnel ». Un autre répondant affirme, quant à lui, qu'« il faudrait le créer » tandis qu'un autre encore explique que le fonctionnement du canal interne « nécessite local et autorisation ». Enfin, un dernier répondant va même jusqu'à écrire que le canal interne n'est pas en état de marche et que c'est, pour lui « un grand mystère depuis trois ans ».

En outre, un répondant affirme que, dans une maison d'arrêt dans laquelle il travaille, le canal interne est en état de fonctionnement mais qu'il n'existe actuellement personne pour travailler dessus régulièrement tandis qu'un autre parle d'un canal en cours de remise en route dans une autre maison d'arrêt.

Bénéfices des actions

Les actions cinéma/audiovisuel réalisées en milieu pénitentiaire consistent, avant tout en un véritable apport culturel à destination des personnes détenues. Le divertissement recueille trois fois moins de suffrage.

Tableau 4 : Bénéfices des actions déclarés par les répondants*

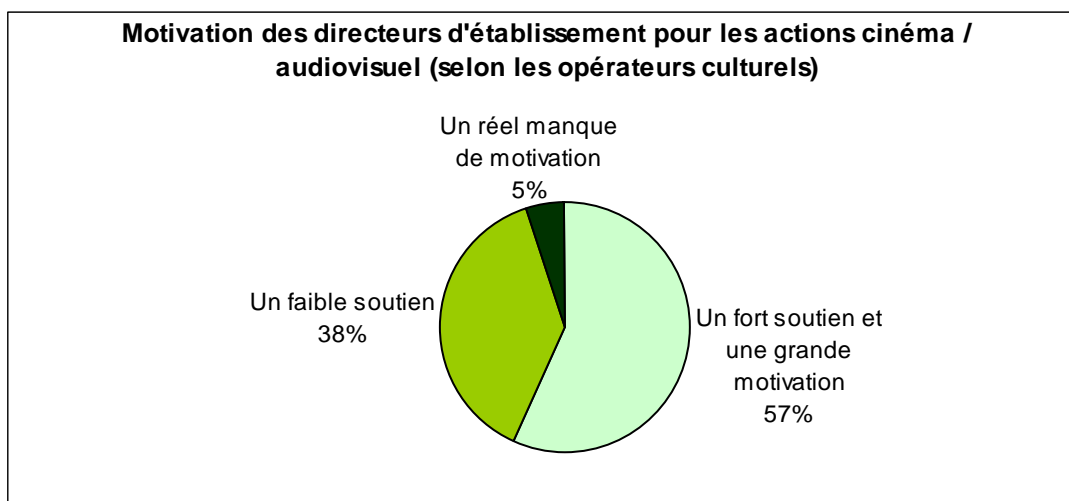
Bénéfice(s) déclaré(s) par les répondants	Nombre de réponses	% du total des réponses	% des répondants ayant mis en avant ce bénéfice
L'action constitue un apport culturel aux personnes sous main de justice	52	30%	91%
L'action crée du lien (entre personnes détenues, avec le personnel pénitentiaire, avec les artistes ...)	39	22%	68%
L'action permet d'éduquer à l'image d'une façon différente de la télévision	39	22%	68%
L'action participe à la réinsertion des personnes sous main de justice	30	17%	53%
L'action permet de divertir les personnes sous main de justice	16	9%	28%

*Trois réponses maximum attendues

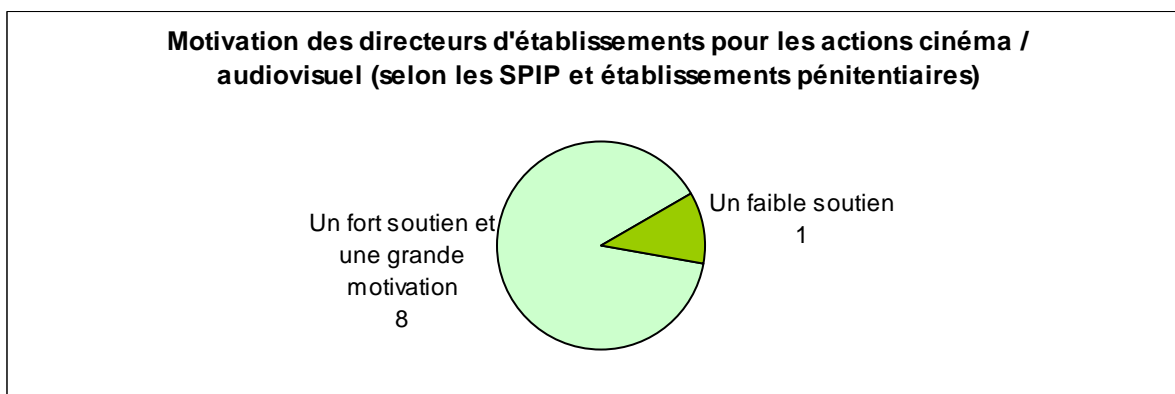
Le personnel pénitentiaire vis à vis des actions

Les directeurs des établissements pénitentiaires se montrent visiblement partie prenante des actions cinéma/audiovisuel dans leur établissement. En effet, plus de la moitié des opérateurs culturels et près de la totalité des personnels pénitentiaires répondants affirment que les directeurs apportent un fort soutien et une grande motivation aux projets cinéma/audiovisuel.

Graphique 6

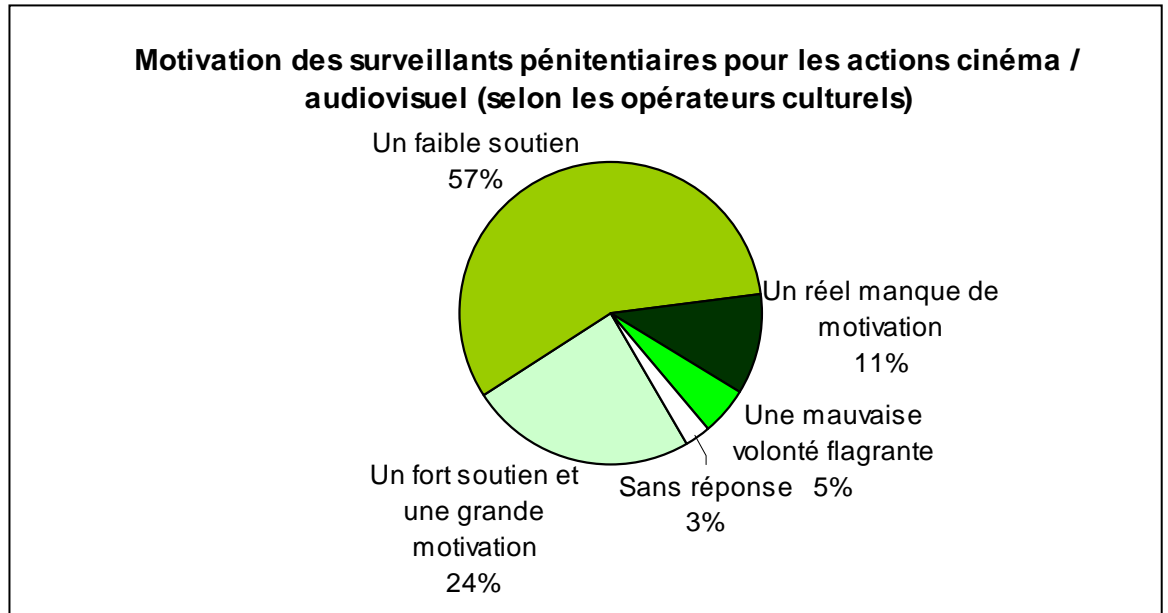


Graphique 7

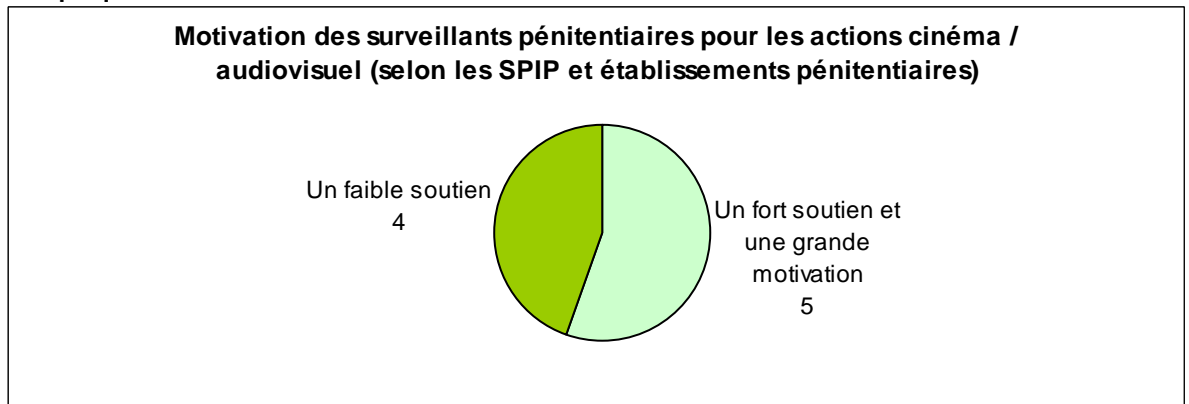


Le bilan est un peu plus mitigé pour ce qui est de la motivation des surveillants, notamment d'après les opérateurs culturels. Pour ces derniers, **les surveillants leur apportent généralement un soutien moins important (57 %)**.

Graphique 8



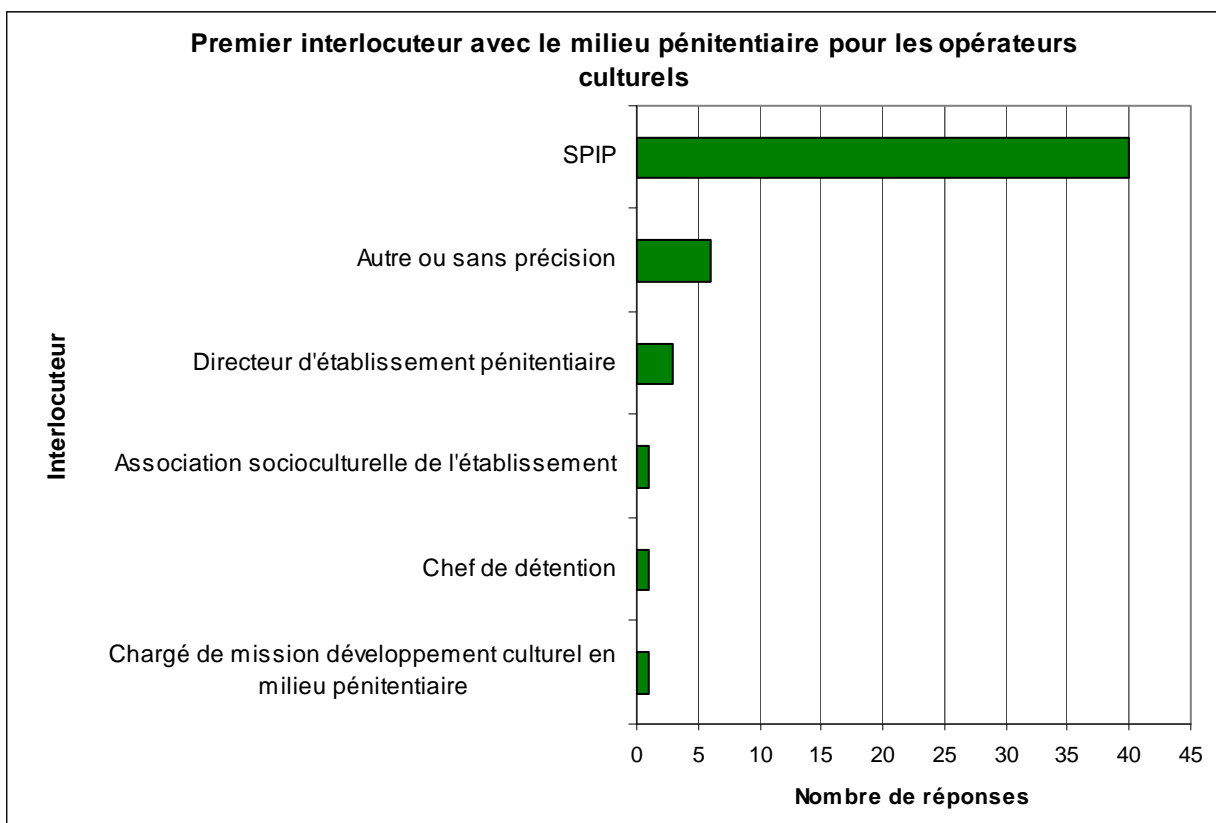
Graphique 9



Premier contact avec le milieu pénitentiaire

Le premier contact des opérateurs culturels avec le milieu pénitentiaire a été, en grande majorité, les SPIP.

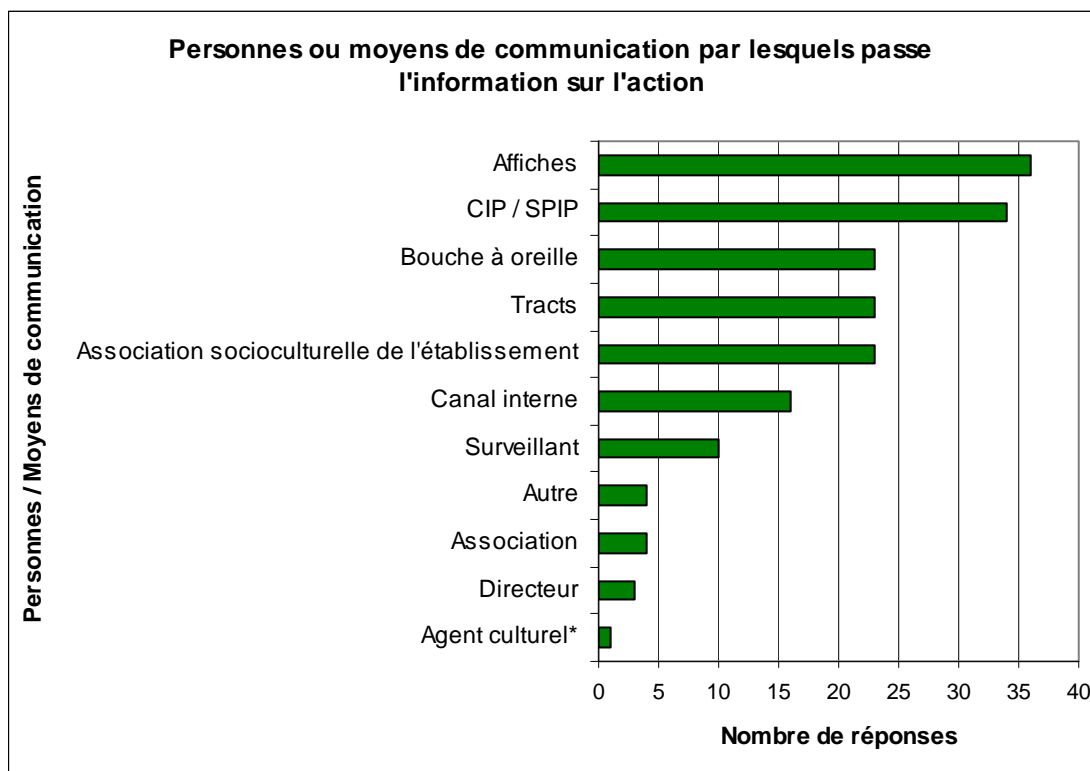
Graphique 10



Communication

L'information sur les actions est diffusée auprès des personnes détenues par plusieurs voies de communication ou personnes en parallèle. Les affiches se placent comme le premier vecteur de communication, suivies par l'information orale des personnels des SPIP.

Graphique 11



*Anciennement Agent de justice (Contractuel de l'administration pénitentiaire)

Pour ce qui est des 4 « autres » moyens de communication qui n'avaient pas été cités dans le questionnaire, il s'agit :

- du journal interne d'un établissement.
- du service gérant le recrutement des personnes détenues pour les formations.
- du réseau d'ordinateurs d'un établissement.
- de la bibliothèque d'un établissement.

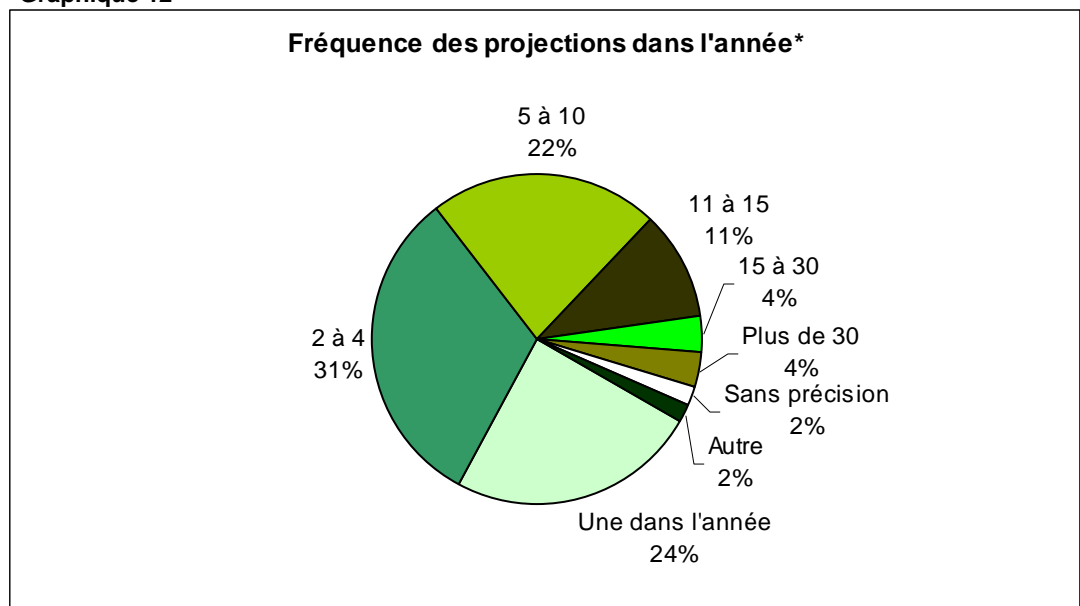
2. Projection(s) collective(s) de film(s)

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à ramener soit au nombre d'actions distinctes comprenant des projections de films (38 cas) ; soit, lorsque cela est précisé, au nombre total de répondants à cet ensemble de questions (40 répondants).

Données générales sur les projections collectives

38 opérations autour de projections collectives organisées par une ou plusieurs structures (opérateurs culturels et SPIP) ont été recensées (40 répondants affirmant projeter des films pour 38 opérations distinctes). Certaines de ces opérations se tiennent dans plusieurs établissements pénitentiaires. Un opérateur culturel précise, par ailleurs, que ces projections collectives se font uniquement dans le cadre d'un atelier. **Bien que les projections soient les plus pratiquées, elles s'avèrent relativement peu fréquentes** puisque plus des trois quart des structures affirment organiser au plus 10 projections par an et plus de la moitié moins de 5 par an.

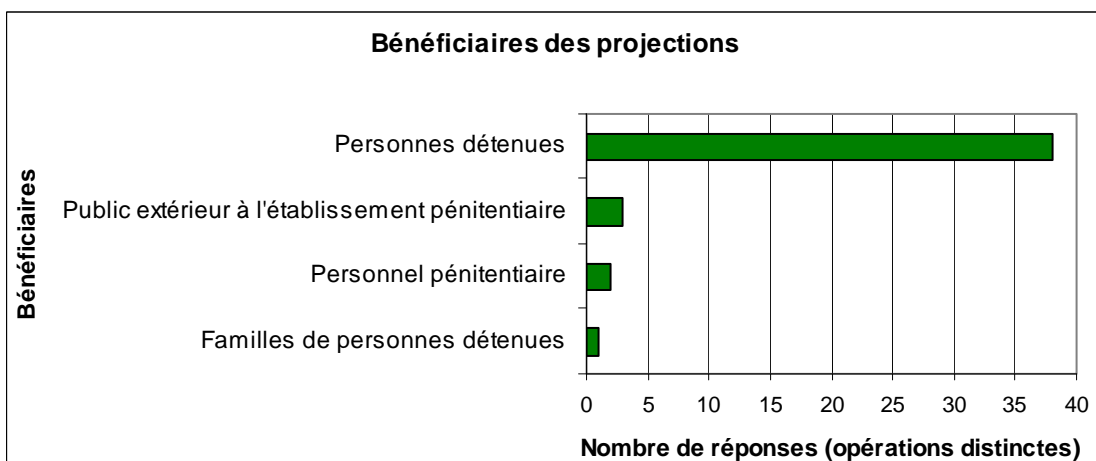
Graphique 12



* Année prise en considération : 2005 ou 2006 suivant les cas

Les personnes détenues sont les bénéficiaires de l'ensemble des projections. Il arrive que les projections soient également destinées à un autre public, le plus souvent lors de projections distinctes des personnes détenues. Ainsi, lors du Festival International du Film d'Amiens, il est par exemple offert, outre les projections aux personnes détenues, des invitations au personnel pénitentiaire pour assister au festival.

Graphique 13



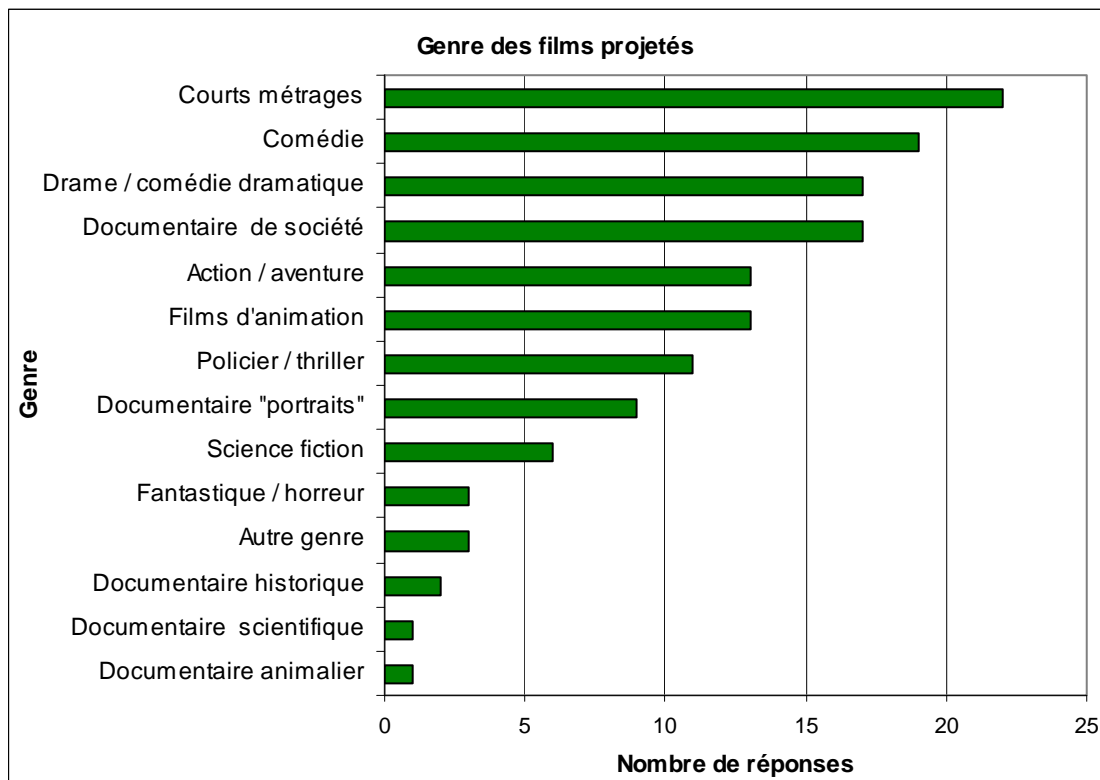
15 structures signalent la présence systématique des surveillants lors de ces projections.

La plupart des projections sont gratuites. En effet, 3 répondants (sur 38 actions) signalent le paiement, par les personnes placées sous main de justice, d'un droit d'entrée aux projections

Les films projetés

Les films projetés sont, le plus souvent, des courts métrages, des longs métrages de fiction (comédies, comédies dramatiques et drames) et des documentaires de société.

Graphique 14



Les films cités comme ceux ayant remportés un franc succès auprès des personnes détenues sont très diversifiés (voir liste complète pages suivantes). En effet, dans la liste figurent aussi bien des **courts métrages** (*Exoticore* de Nicolas Provost, *Cousines* de Lyes Salem...), et des **documentaires** (*On est pas des marques de vélo* de Jean-Pierre Thorn, *Sans elle(s)* d'Anne Toussaint ou *les hommes du labici B* de François Chilowicz) que des « **blockbusters**² » très récents (*King Kong* de Peter Jackson, *Star Wars* de George Lucas...).

² Film à gros budget qui multiplie les entrées

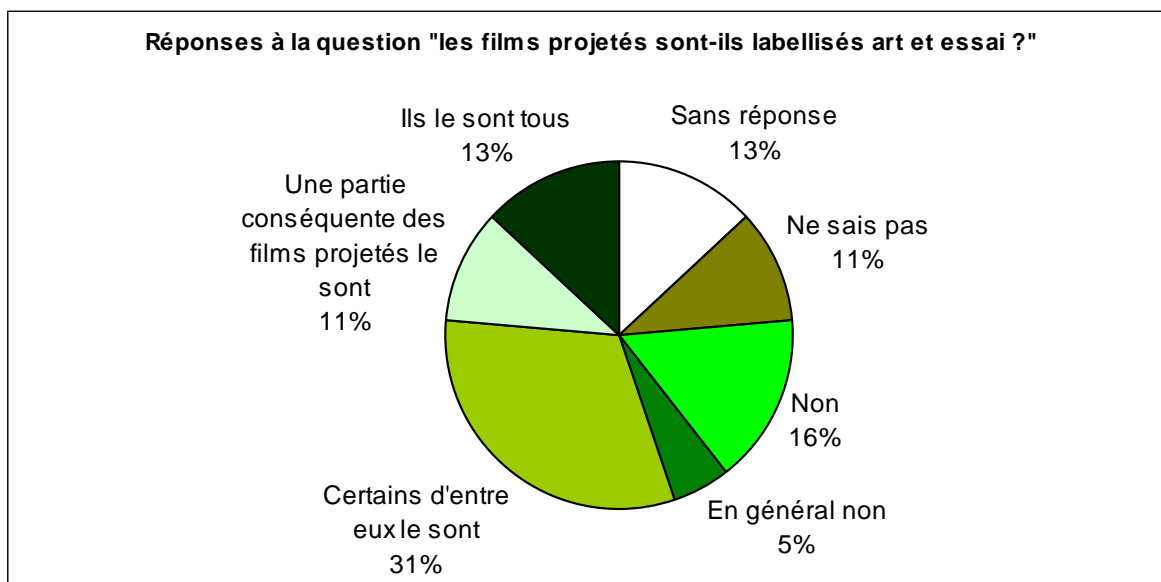
Tableau 5 : Films projetés jugés par les répondants comme ayant obtenu le plus de succès auprès des personnes détenues

Titre	Réalisateur	Nombre de fois où les films ont été cités
King Kong	Jackson P.	2
Foutaises	Jeunet J-P	2
Les Bronzés 3	Leconte P.	2
Star Wars	Lucas G.	2
Films d'ateliers		2
Bab el Oued City	Allouache M.	1
Wesh Wesh, qu'est-ce qui se passe ?	Ameur-Zaïmeche R.	1
Les âmes grises	Angelo Y.	1
De battre mon cœur s'est arrêté	Audiard J.	1
Ze Film	Bailliu L.	1
Les mauvais joueurs	Balekdjian F.	1
Les ailes du hip hop	Benchiha L.	1
Les vacances	Bercot E.	1
Angel A	Besson L.	1
Madadebout	Bloaz P.	1
Exoticore	Bloaz P.	1
Iznogoud	Braoudé P.	1
Une journée portée disparue	Brooks P.	1
Le mariage de Fanny	Bruet O.	1
La légende de Zorro	Campbell M.	1
Joyeux Noël	Carion C.	1
Charbons ardents	Carré J-M	1
Mariage blanc	Carrière C.	1
Africains Poids Moyens	Cattier D.	1
Les hommes du labici b	Chilowicz F.	1
Dialogues Givrés	Claude Duty	1
Quai des orfèvres	Clouzot H-G	1
Bisauvil	Constantin D.	1
Lost in translation	Copola S.	1
Le couperet	Costa Gravas	1
L'Enclos	Dampierre S.	1
L'antidote	De Brus V.	1
00h17	De Choudens X.	1
La révolution des crabes	De Pins A.	1
Café Bar	De Vere A.	1
Le P'tit bal	Découfflé P.	1
Aaltra	Delepine B. et Kervern G.	1
Banqueroutes	Desrosière A.	1
Ciné concert	divers	1
Bye-Bye	Dridi K.	1
Le Moine et le poisson	Dudok de Wit M.	1
Le petit Chaperon Noir	Dumala P.	1
Enfermés dehors	Dupontel A.	1
Mort à l'écran	Ferrebeuf A.	1
Le grand voyage	Ferroukhi I.	1
La vis	Flamand D.	1
Battle Royal	Fukasaku K.	1
Céleste	Gaudissart V.	1
Apesanteurs	Gaudissart V.	1
Mes insomnies	Gaudissart V.	1
Après, un voyage au Rwanda	Gheerbrant D.	1
La Pie Voleuse	Gianini G. et Luzzati E.	1
Rouen, 5' d'arrêt	Gogny I.	1
Une petite note d'humanité	Gras E.	1
Vivre au paradis	Guerdjou B.	1

Ray	Hackford T.	1
Les princesses de la piste	Hélia M.	1
L'île aux fleurs	J. Furtado	1
Brice de Nice	J. Huth	1
Au cœur du chaud	J. Laffont	1
Cousines	J. Salem	1
Réussir ou mourir	J. Sheridan	1
Possibilités du dialogue	J. Svankmajer	1
Affaire Libinski (court)	Jaquet D. et Lacote P.	1
Viejo Pascuero	J-B Huber	1
La raison du plus fort	Jean P.	1
Un long Dimanche de fiançailles	Jeunet J-P	1
Tatana	Joao Ribeiro	1
Poids léger	J-P Améris	1
Vivre me tue	J-P Sinapi	1
On n'est pas des marques de vélo	J-P Thorn	1
Au bout du monde	K. Bronzit	1
Trois enterrements	Lee Jones T.	1
Contre vents et marées	Lejalé C.	1
Dioxine sur la vallée	Lelong C. et Garcia G.	1
Le Transporteur 2	Leterrier L.	1
Chemins de brume	Liébard X.	1
Adam	Lord P.	1
Janvier	Maestraggi D.	1
Un monde moderne	Malek S. et Soulier A.	1
Je vous trouve très beau	Mergot I.	1
Vas, vis et deviens	Mihaileanu Radu	1
De beste gar forst (l'union fait la force)	Moland H P	1
Cette femme là	Nicloux G.	1
Les Chevaliers du ciel	Pires G.	1
Stand by me	Reiner R.	1
La coccinelle	Robinson A.	1
Le göne du Chaaba	Ruggia C.	1
Cousines	Salem L.	1
Empire	Salier E.	1
Arpenteur de grèves	Savidan R.	1
Aviator	Scorsese M.	1
Les affranchis	Scorsese M.	1
Espace détente	Solo B.	1
Van Helsing	Sommers S.	1
Les 4 fantastiques	Story T.	1
Sans elle(s)	Toussaint A.	1
Le miroir cathodique	Valenti A.	1
Tout pour l'oseille	Van Effenterre B.	1
Le dernier trappeur	Vanier N.	1
Pirates des Caraïbes	Verbinski G.	1
Tourner la page de l'illettrisme	Viron P.	1
Drogues, entre fantasmes et réalité	Viron P.	1
Padre Padrone	Vittorio Taviani P.	1
Die Überraschung	Von Naso L.	1
Nocturne	Von Trier L.	1
Man to Man	Wagnier R.	1
Habana Blues	Zambrano B.	1

Au vu des titres cités comme les plus plébiscités et des genres les plus projetés, il apparaît logique que **plus de la moitié des opérateurs affirment projeter au moins en partie des films labellisés art et essai.**

Graphique 15

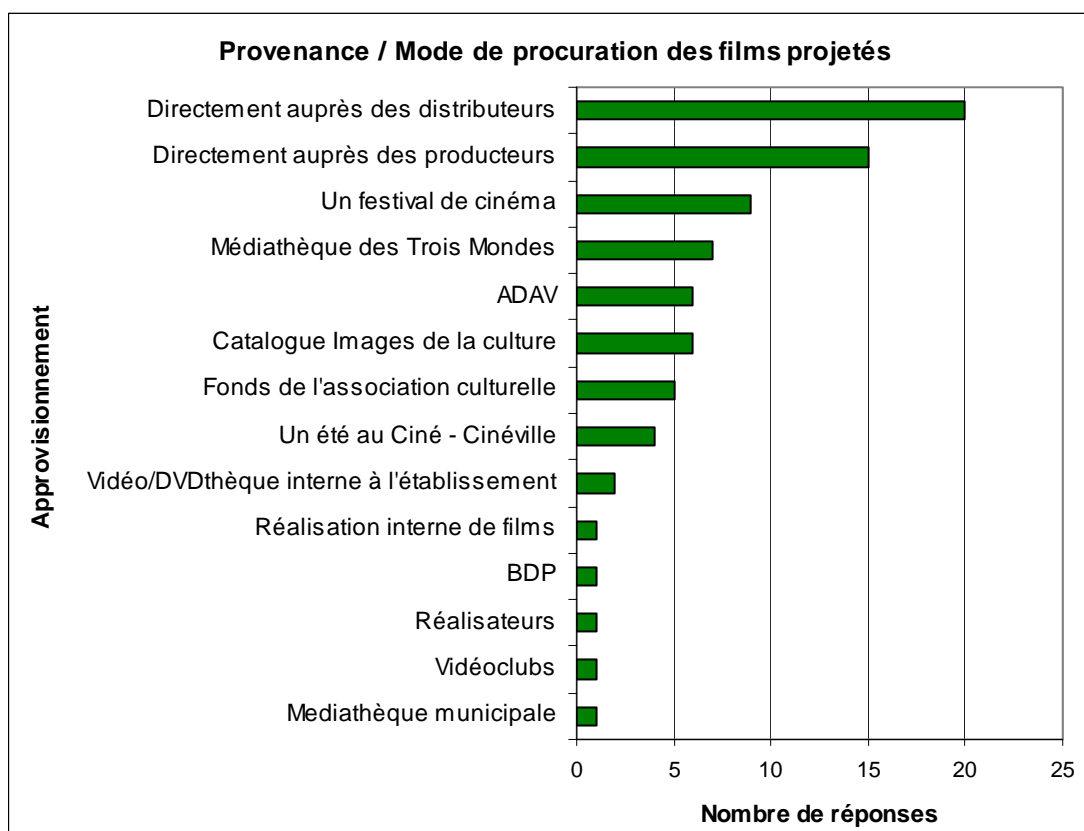


Provenance des films

Les films projetés dans les établissements pénitentiaires proviennent, en grande majorité de **demandes directement auprès de distributeurs ou producteurs**. Les films tirés des catalogues institutionnels (Ateliers Diffusion Audiovisuelle, Médiathèque des Trois Mondes, Images de la culture) sont également très sollicités.

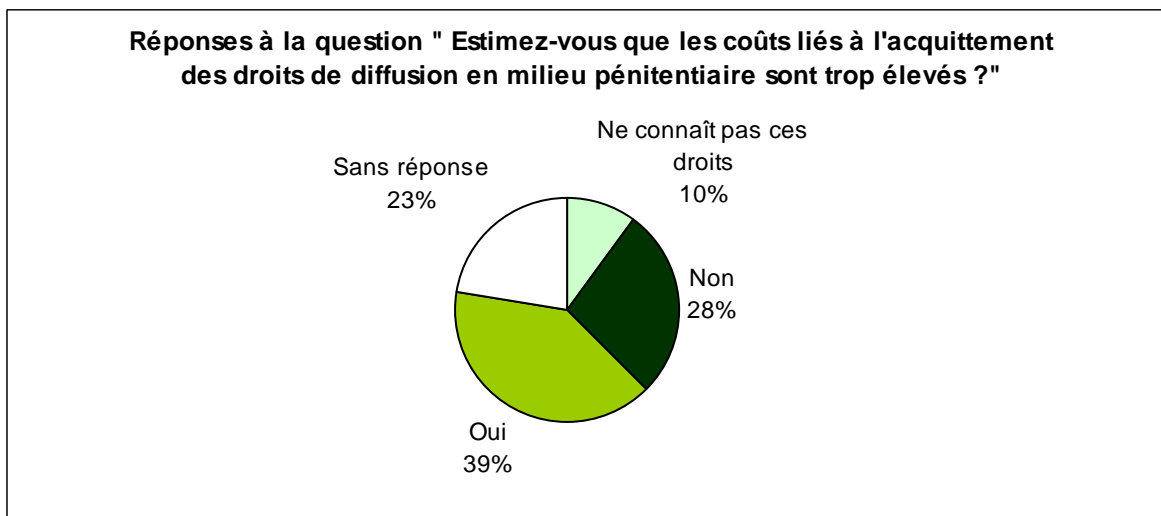
Un répondant a affirmé qu'il projetait parfois des films provenant de vidéoclubs et a précisé que seuls des extraits de ces films étaient diffusés et ce, uniquement dans le cadre d'ateliers d'éducation à l'image (public très restreint).

Graphique 16



Concernant les droits de diffusion, plus d'un tiers des 40 répondants à cette question signalent que les coûts liés à l'acquittement de ces droits sont trop élevés. **4 répondants (10%) affirment ne pas connaître ces droits** (3 opérateurs culturels et un centre de détention).

Graphique 17



44% des 40 répondants (18 répondants) affirment qu'il existe, selon eux, **un manque d'information sur les droits de diffusion**.

Graphique 17

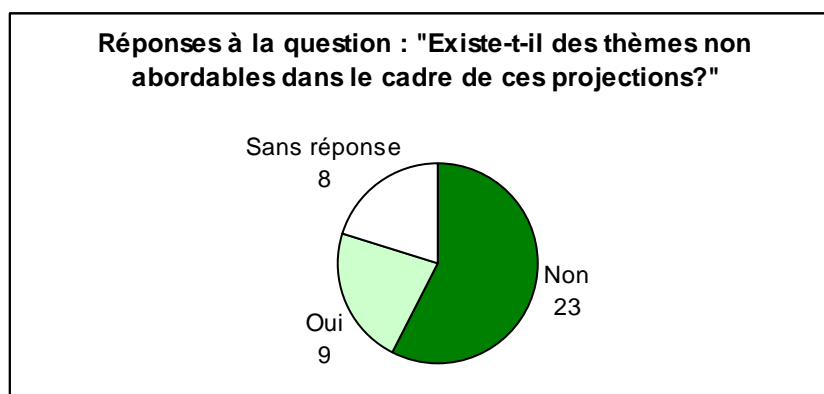


Thèmes à éviter en milieu pénitentiaire

Plus de la moitié des répondants (23 sur 40) estiment que tous les thèmes sont abordables avec le public détenu. Parmi les 5 structures du milieu pénitentiaire (SPIP, centre de détention et maison d'arrêt) ayant répondu à la question « existe-t-il des thèmes inabordables dans le cadre de ces projections ? », 4 ont répondu négativement et une s'est abstenue .

A l'inverse, près d'un quart des répondants (9 répondants) affirment que certains thèmes sont à éviter.

Graphique 18



En tête de ces thèmes à éviter figurent la sexualité qui semble être un sujet tabou en milieu pénitentiaire, la violence qui nécessite un suivi (notamment psychologique), et l'action en prison ou l'évasion qui renvoie trop les personnes détenues à leur situation d'enfermement.

Tableau 6 : Thèmes / sujets jugés inabordables en milieu pénitentiaire

Thèmes / sujets	Nombre de réponses
Sexualité / homosexualité	3
Violence, crime, viol...	3
Sans précision	2
Action en prison, évasion	2
Religion	1
Suicide	1

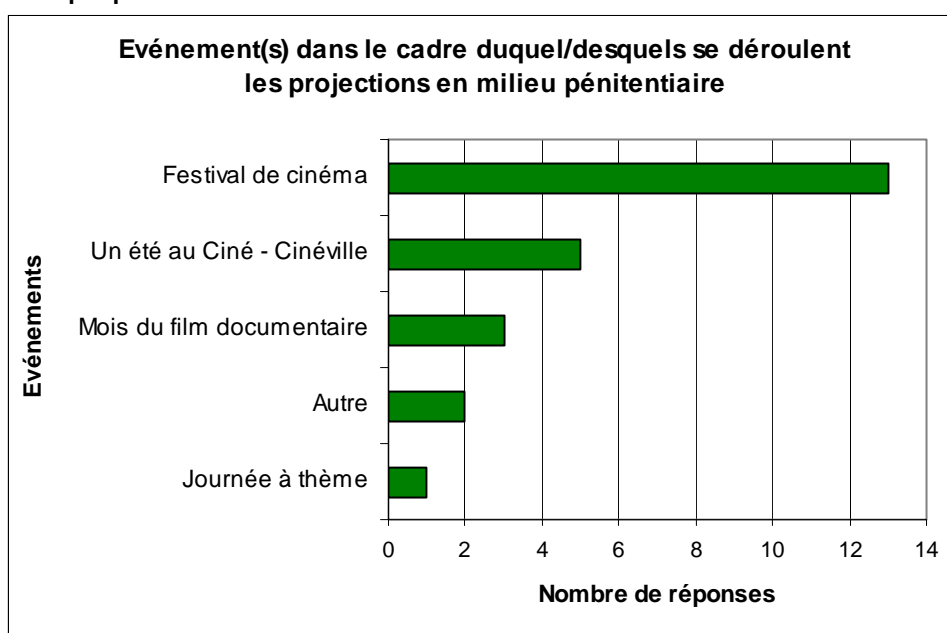
Tableau 7 : Raisons invoquées pour ne pas aborder certains thèmes

Raisons invoquées pour ne pas aborder certains thèmes	Nombre de réponses
Nécessité de la sensibilisation, du suivi (médical, psychologique...)	3
Sans précision	2
Le sujet les renvoie à leur situation	2
Sujet tabou du côté des personnes détenues	2
Les films doivent être validés par la direction de l'établissement	1

Animation des projections

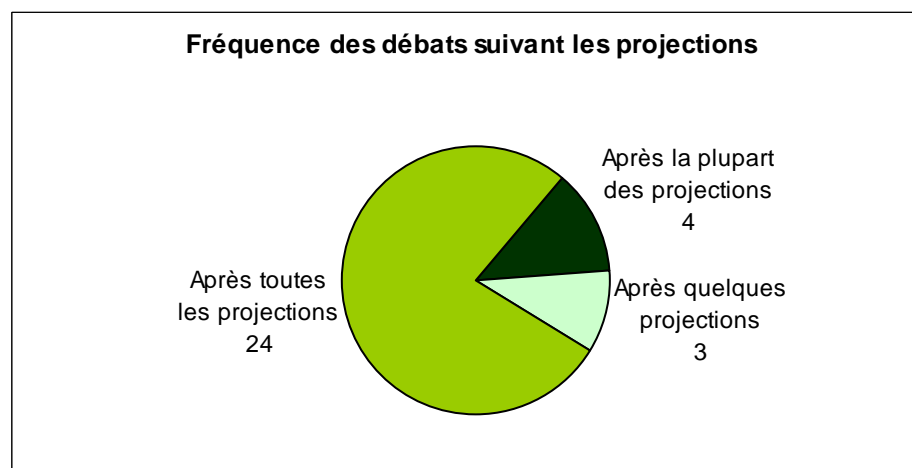
18 des cas de projections collectives de films s'inscrivent en totalité ou en partie dans le cadre d'événements spéciaux, notamment des festivals de cinéma.

Graphique 19



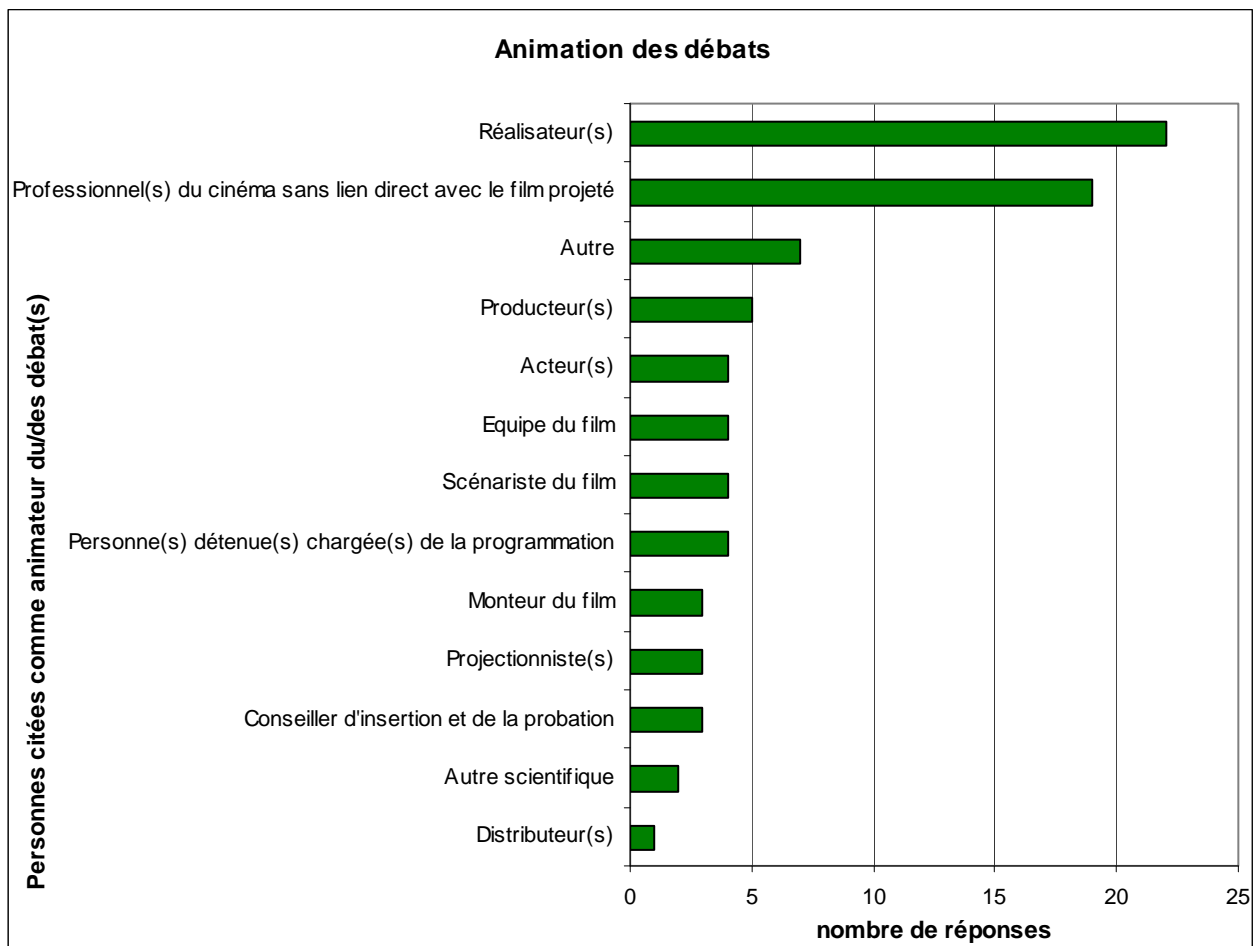
De plus, la majorité des projections de films (31 cas sur 38) sont suivies de débats.

Graphique 20



Les réalisateurs des films sont les plus sollicités pour intervenir lors de ces débats, suivis de près par des professionnels du cinéma sans lien direct avec le film projeté (bien souvent les personnes travaillant dans la structure opératrice de l'action).

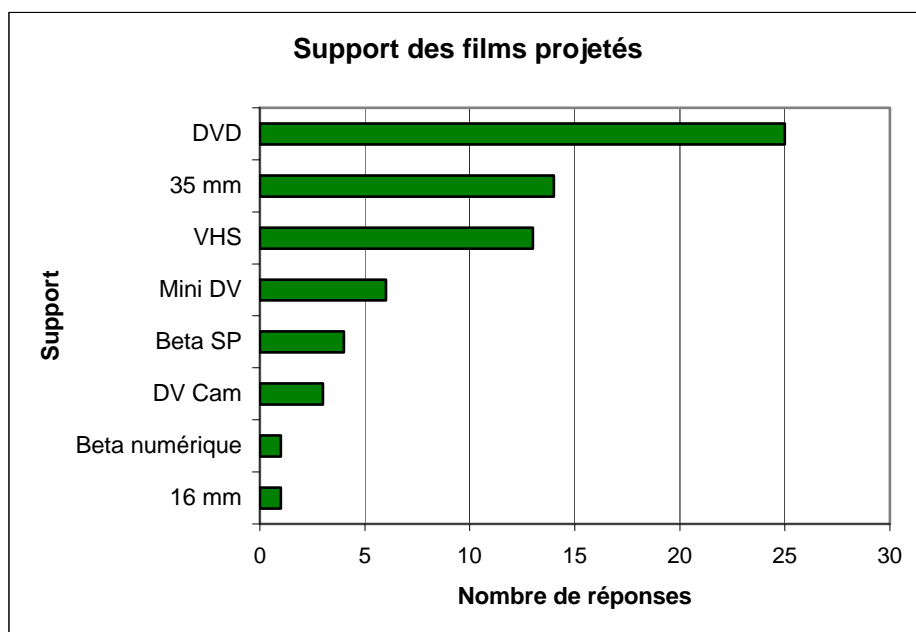
Graphique 21



Conditions matérielles des projections

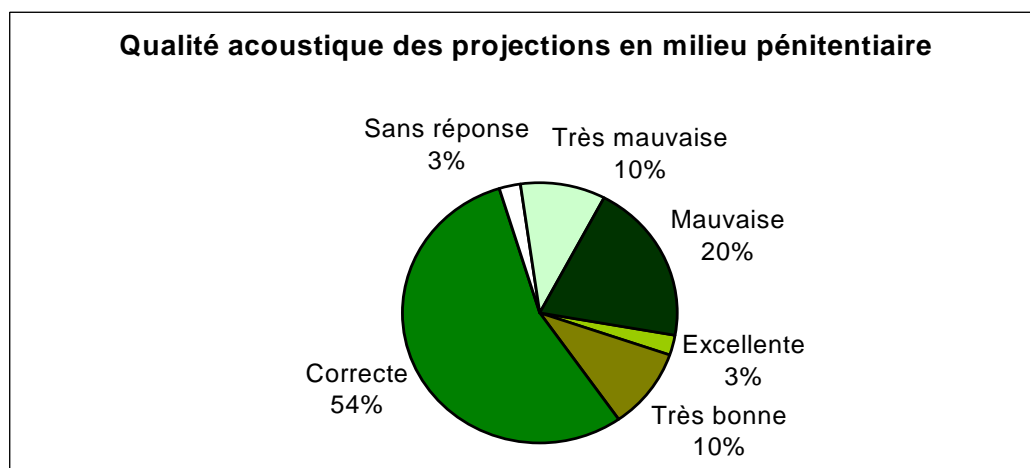
Les DVD sont les supports privilégiés pour les projections dans les établissements pénitentiaires. Toutefois, un nombre important de structures (14) signalent projeter des films en 35mm.

Graphique 22



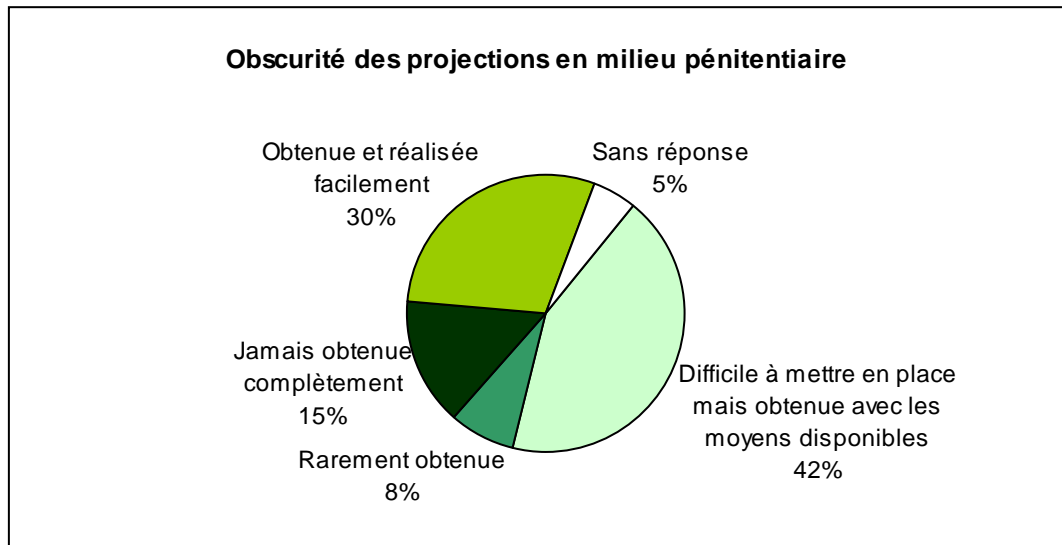
La moitié des répondants (54 %) estiment que la qualité acoustique des projections est correcte tandis que près d'un tiers (30%) la jugent mauvaise voire très mauvaise.

Graphique 23



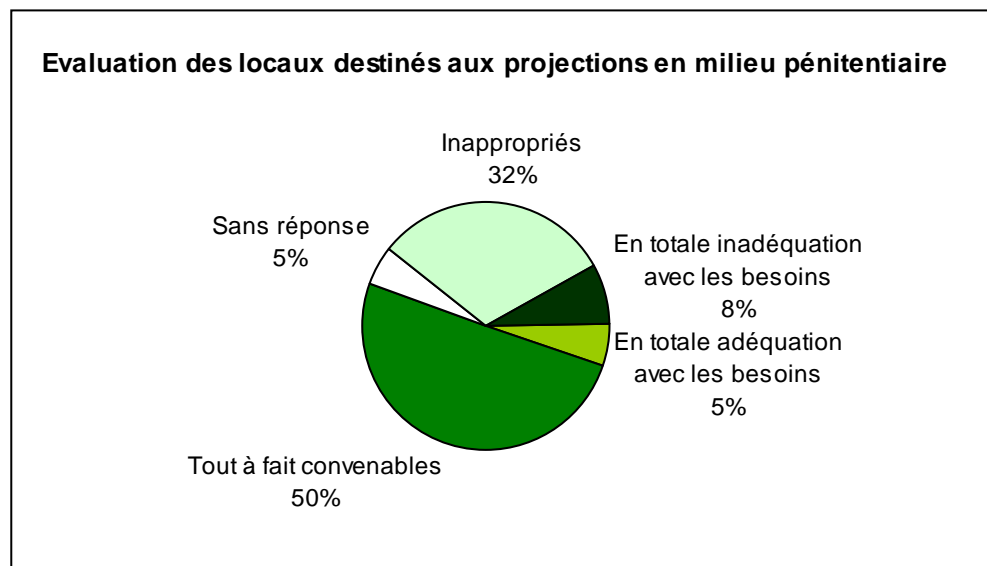
Moins d'un tiers des répondants (30%) affirment que l'obscurité (le « noir ») est facilement obtenue pour les projections en milieu pénitentiaire.

Graphique 24



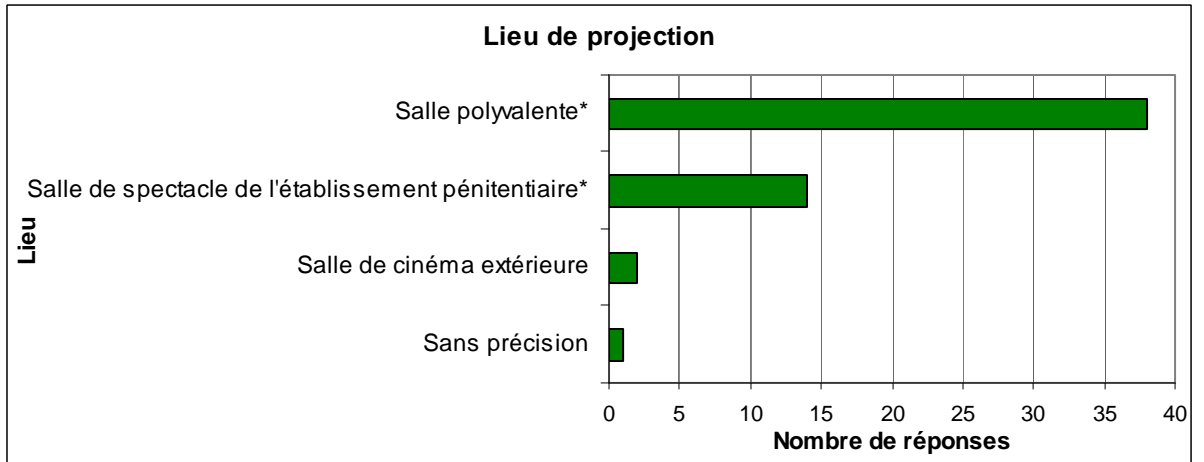
Pour ce qui est des locaux dans lesquels se tiennent les projections, ils sont convenables pour la moitié des répondants.

Graphique 25



Pourtant, il s'agit dans la plupart des cas d'une salle polyvalente et non d'une salle consacrée aux séances de cinéma.

Graphique 26

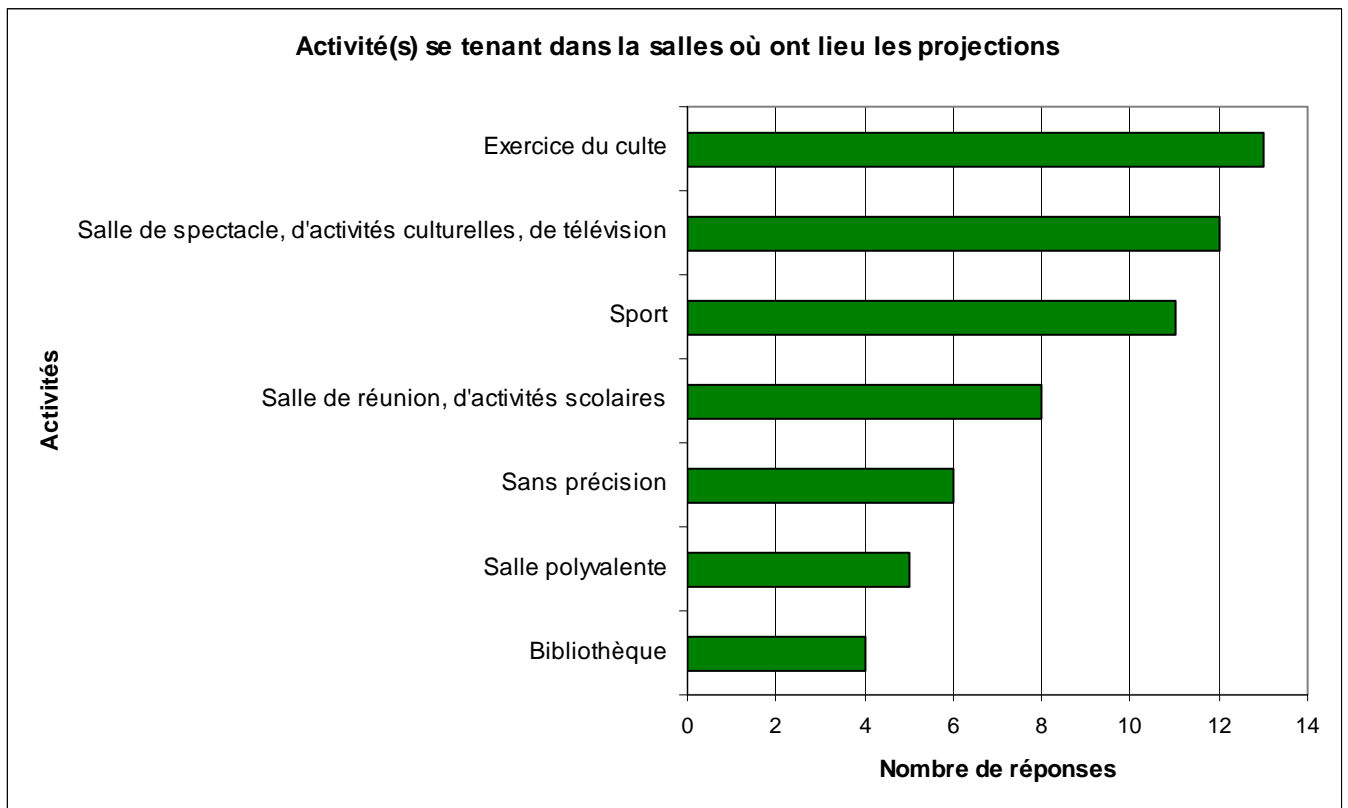


* Cette salle accueille parfois le cinéma itinérant

En effet, 31 des 40 répondants affirment que les projections qu'ils organisent dans un ou plusieurs établissements se déroulent dans une salle qui n'est pas exclusivement destinée à cet usage.

Cette salle est alors destinée à des activités telles que la pratique du culte, les activités scolaires ou culturelles ou le sport.

Graphique 27



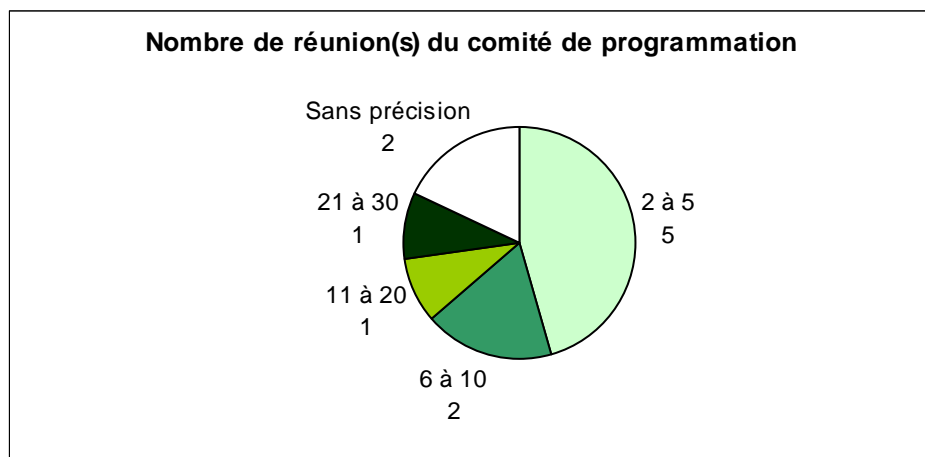
3. Atelier de programmation pour les projections collectives

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à ramener soit au nombre d'ateliers de programmation de projections collectives recensés (11 ateliers) ; soit au nombre de répondants à cet ensemble de questions (10 répondants).

Données générales sur la programmation de projection(s) collective(s)

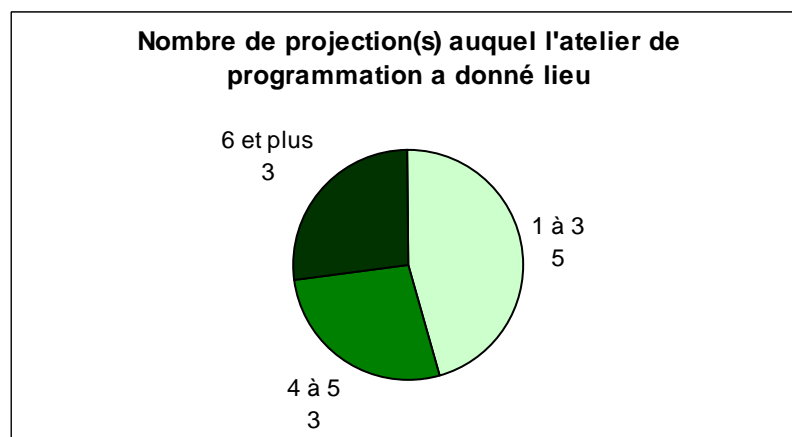
Dix opérateurs culturels ont déclaré organiser onze ateliers de programmation en vue de projection(s) collective(s) dans des établissements pénitentiaires. Ces comités se rassemblent peu fréquemment puisque près de la moitié d'entre eux ne se sont réunis que 2 à 5 fois par an.

Graphique 28



Le nombre de projections auquel l'atelier a donné lieu est lié au nombre de réunions puisque 3 ateliers ont donné lieu à 6 projections collectives ou plus.

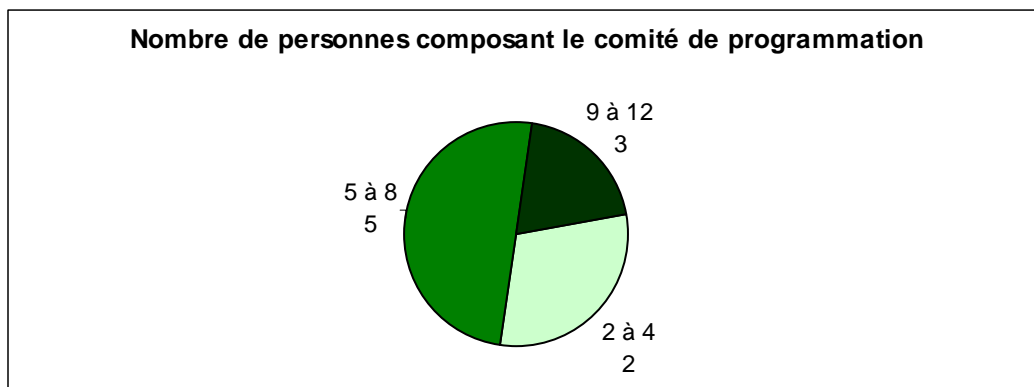
Graphique 29



Composition du comité de programmation

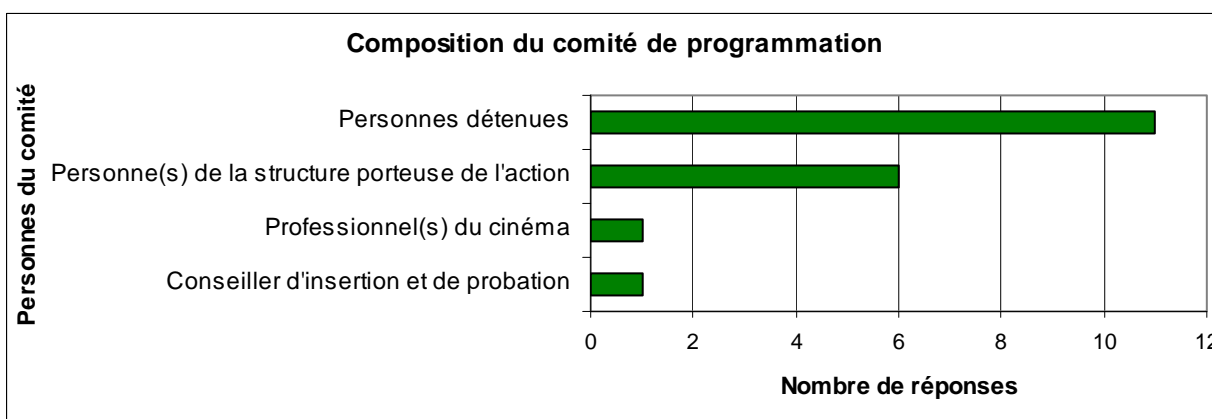
Les ateliers rassemblent de petits groupes de personnes, généralement moins de 8.

Graphique 30



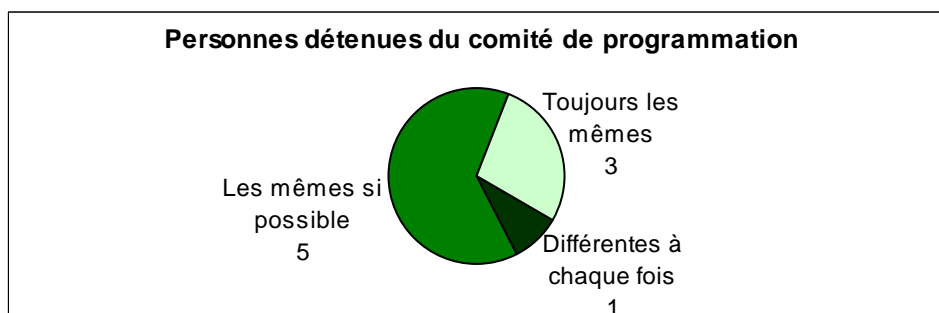
Les personnes détenues sont souvent accompagnées de personnes des structures porteuses de l'action, généralement des professionnels du cinéma. Pour ce qui est des surveillants, aucun opérateur ne signale leur présence systématique aux différentes sessions de l'atelier.

Graphique 31



Les opérateurs tentent, dans la mesure du possible, de faire participer les mêmes personnes détenues à l'ensemble des réunions.

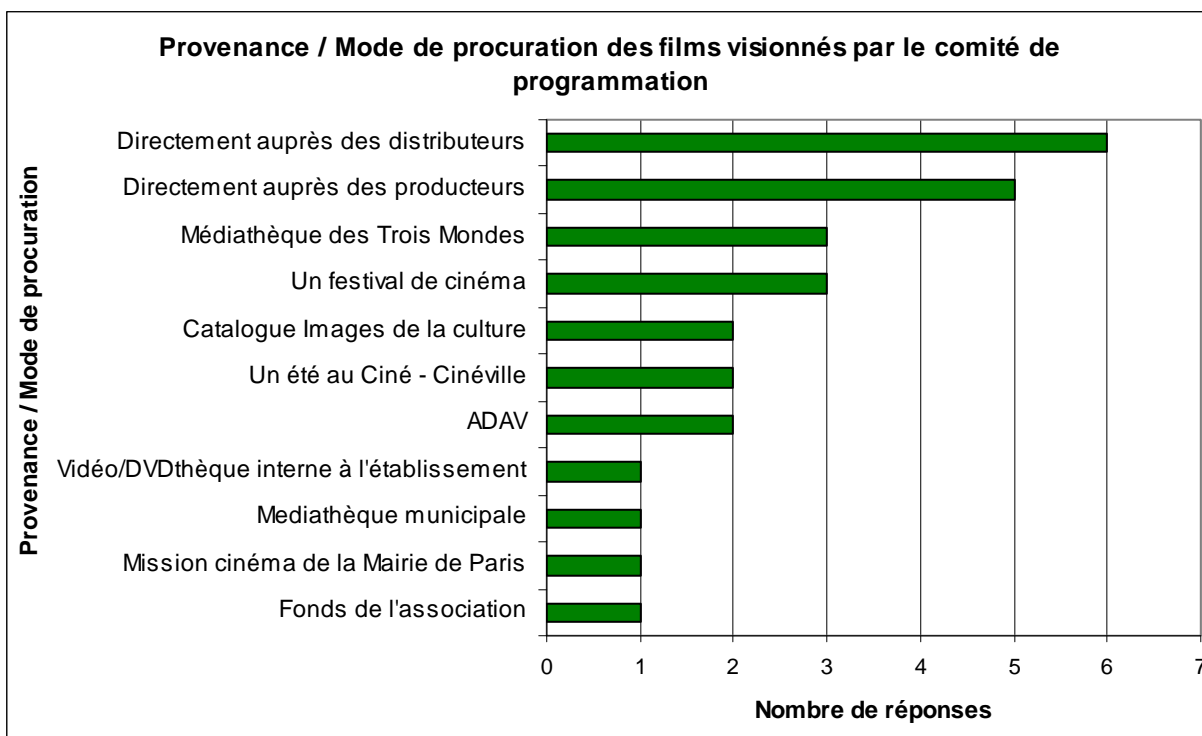
Graphique 32



Provenance des films visionnés par le comité de programmation

Tout comme pour les projections collectives de films, le comité de programmation **puise** majoritairement ses **films auprès des distributeurs ou des producteurs et dans les catalogues institutionnels.**

Graphique 33



Enfin, pour 8 des 10 structures, l'organisation d'un atelier de programmation est également **l'occasion de sensibiliser les participants aux droits de diffusion** des films.

4. Gestion de vidéothèque / DVD-thèque

Deux cas de vidéothèque / DVD-thèque

Seuls deux cas de vidéothèques / DVD-thèques ont été recensés. Néanmoins, il est probable que d'autres cas existent puisque, rappelons le, le questionnaire s'adressait en premier lieu aux opérateurs culturels et non aux établissements pénitentiaires. Or il est possible que des fonds soient gérés en interne. De même, certaines structures culturelles ont peut être estimé que le fonds de films existant dans l'établissement et utilisé pour un atelier par exemple ne constituait pas à proprement dit une vidéothèque / DVD-thèque.

Une des deux vidéothèques / DVD-thèques recensées contient 30 films disponibles pour une programmation sur le canal interne. Ce fonds est géré à la fois par le conseiller d'insertion et de probation, les personnes détenues et l'association socioculturelle de l'établissement. Ces mêmes personnes choisissent les films de ce fonds.

Le second fonds comprend seulement 4 films disponibles pour les projections collectives et est géré par le conseiller d'insertion et de probation.

Aucun de ces deux fonds ne contient de films disponibles pour le prêt aux personnes détenues. Il est donc logique que les deux répondants déclarent l'absence de magnétoscope et lecteur de DVD dans les cellules des personnes détenues. Toutefois, un des deux signale la présence d'un tel matériel dans la médiathèque de l'établissement.

5. Diffusion sur le canal interne

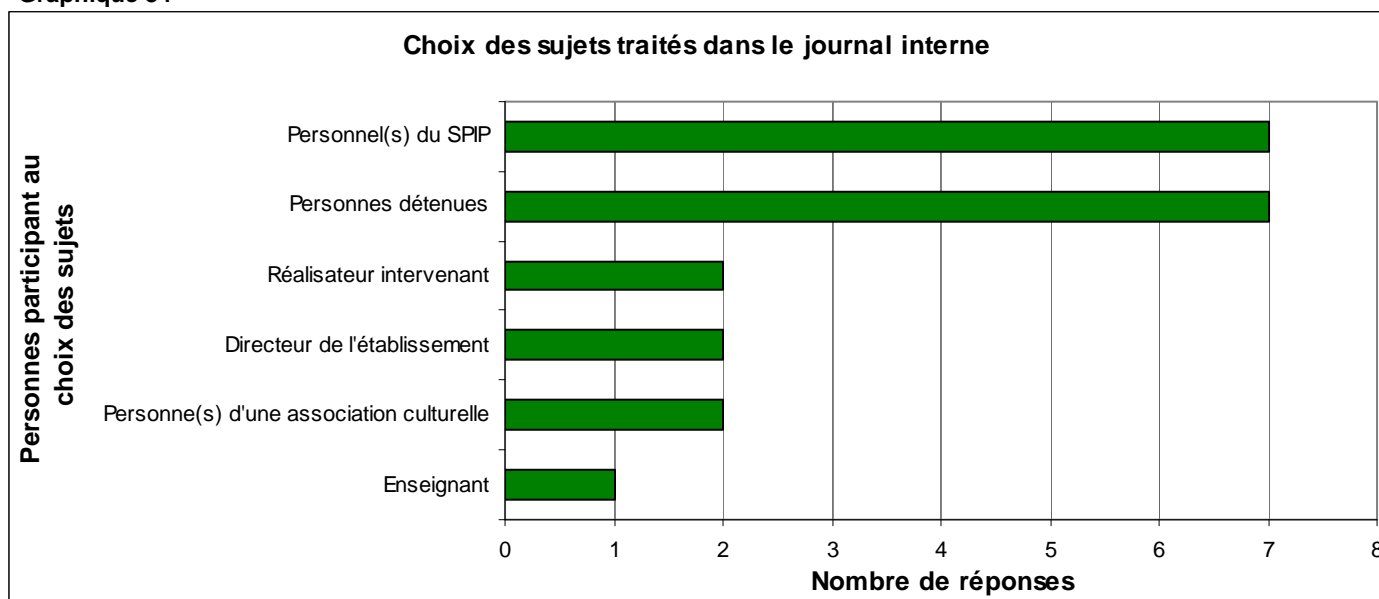
Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à ramener soit au nombre d'actions distinctes relatives à la diffusion sur le canal interne d'un établissement pénitentiaire (11 cas) ; soit au nombre total de répondants à cet ensemble de questions (13 répondants).

Journal interne diffusé sur le canal

11 cas d'utilisation du canal interne d'un établissement pénitentiaire par une ou plusieurs structures ont été recensés ; 3 structures répondantes travaillant à la diffusion sur le canal interne d'un même établissement. Pour 8 des cas, la diffusion comprend en totalité ou en partie un journal interne à l'établissement.

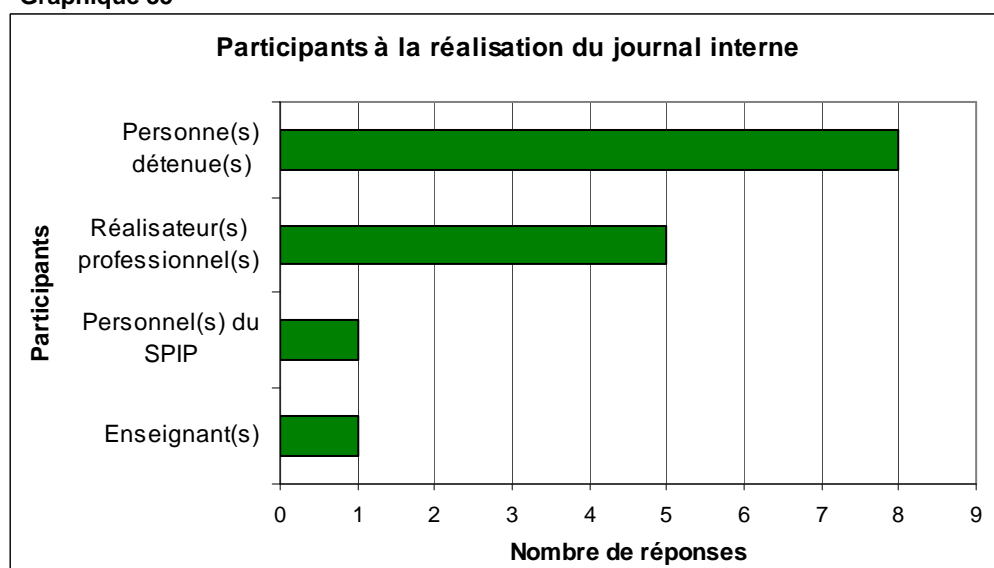
Les personnels des SPIP et les personnes détenues sont les plus cités comme participant au choix des sujets du journal interne.

Graphique 34



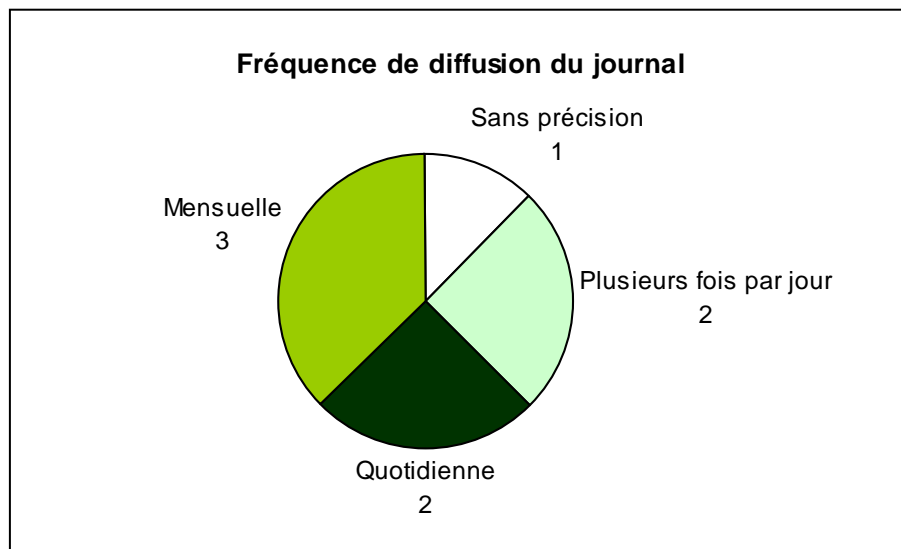
Les personnes détenues participent à la réalisation de l'ensemble des journaux internes recensés.

Graphique 35



La diffusion du journal est relativement régulière puisque la moitié des journaux sont diffusés quotidiennement voire plusieurs fois par jour.

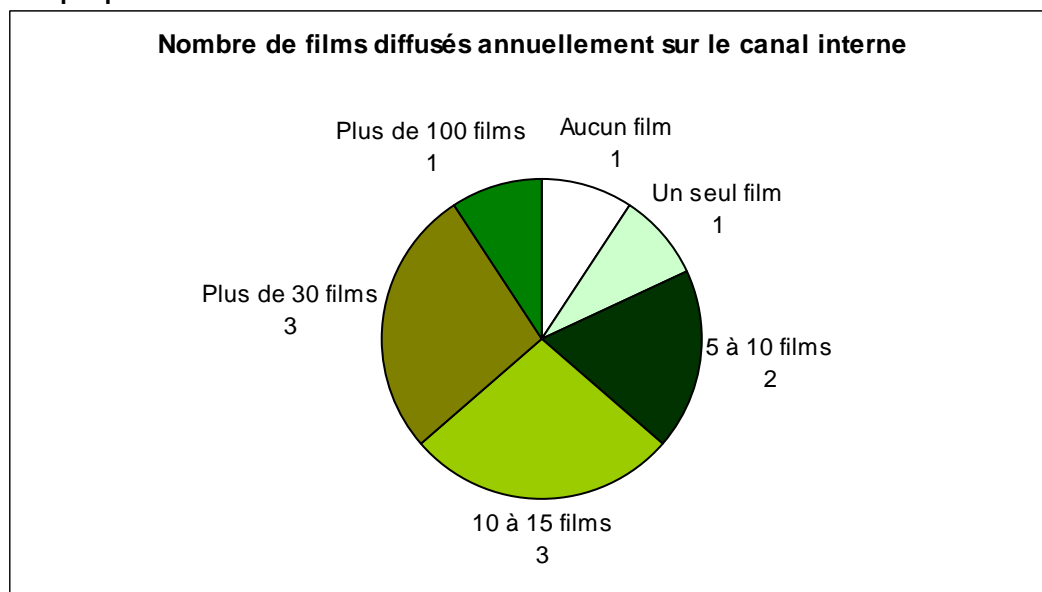
Graphique 36



Les films diffusés

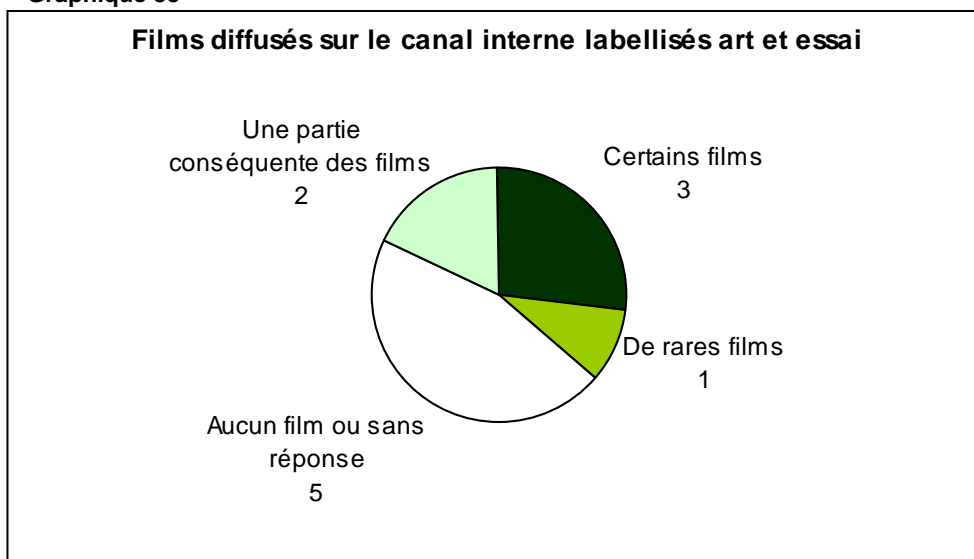
Outre les journaux internes, de nombreux films sont diffusés sur le canal interne des établissements. Pour 4 cas sur 11, plus de 30 films sont diffusés aux personnes détenues par ce biais.

Graphique 37



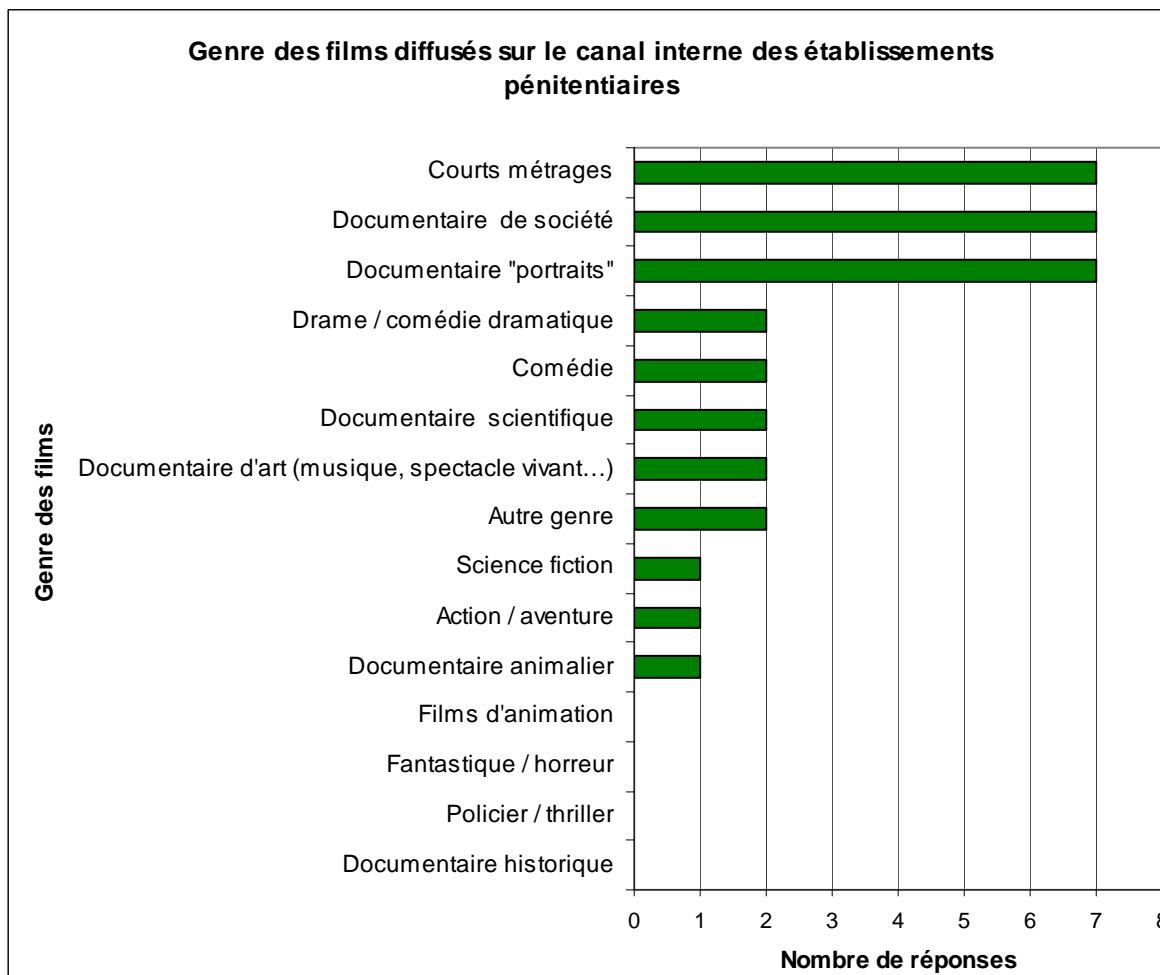
Aucune structure ne diffuse aux personnes détenues exclusivement des films art et essai. Toutefois, ces derniers semblent prendre une place relativement importante dans la programmation du canal interne de certains établissements.

Graphique 38



En tête des genres les plus cités parmi les films diffusés par le biais du canal interne figurent les courts métrages et documentaires (notamment ceux de société et les documentaires « portrait »).

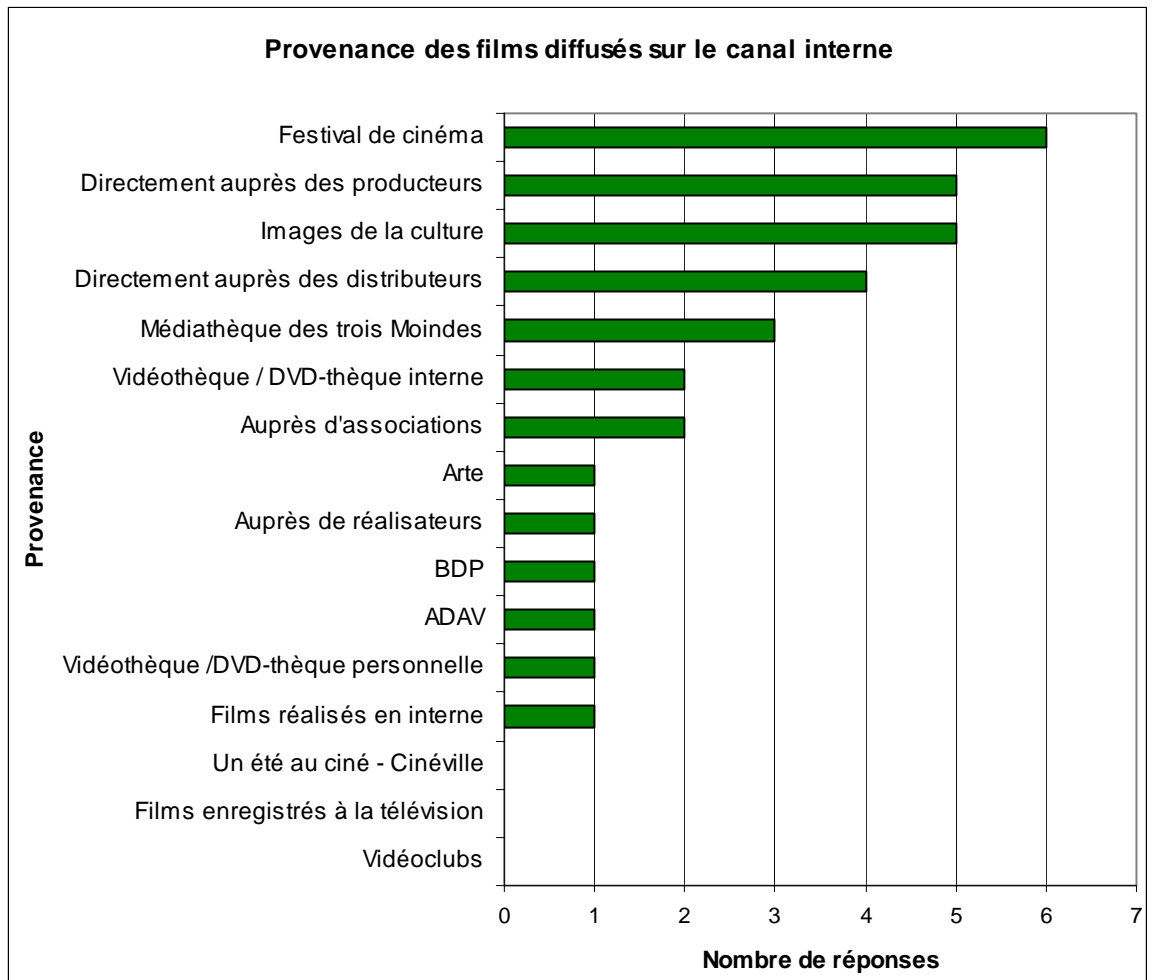
Graphique 39



De même que pour les projections collectives, des thèmes tels que la violence, les conditions de vie en prison et la sexualité ont été relevés par des répondants parmi ceux à éviter dans le cadre d'une diffusion sur canal interne à destination des personnes détenues.

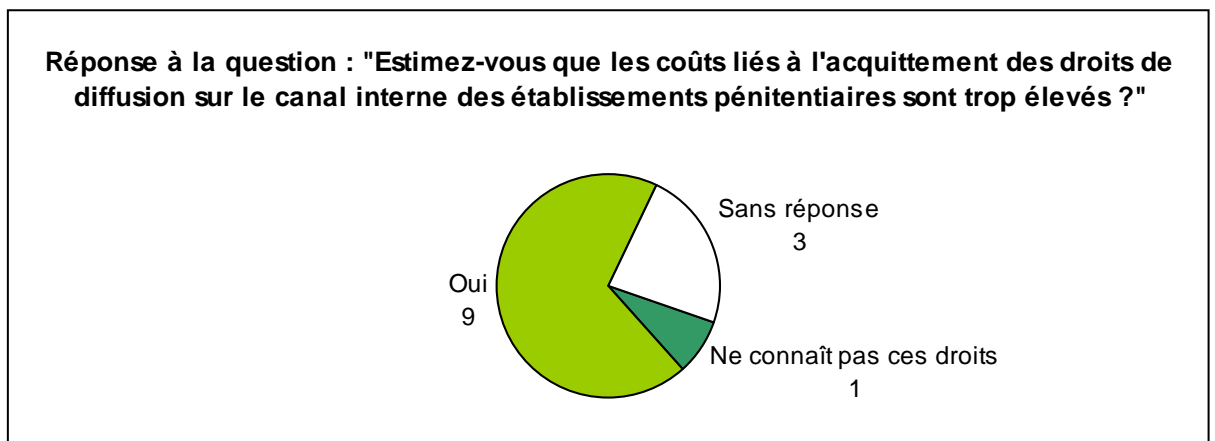
Les structures se procurent les films majoritairement auprès de festivals de cinéma, de distributeurs, de producteurs ou dans des catalogues institutionnels.

Graphique 40



Les 13 répondants semblent s'accorder sur le fait que les coûts liés à l'acquittement des droits de diffusion sur le canal interne des établissements pénitentiaires sont trop élevés.

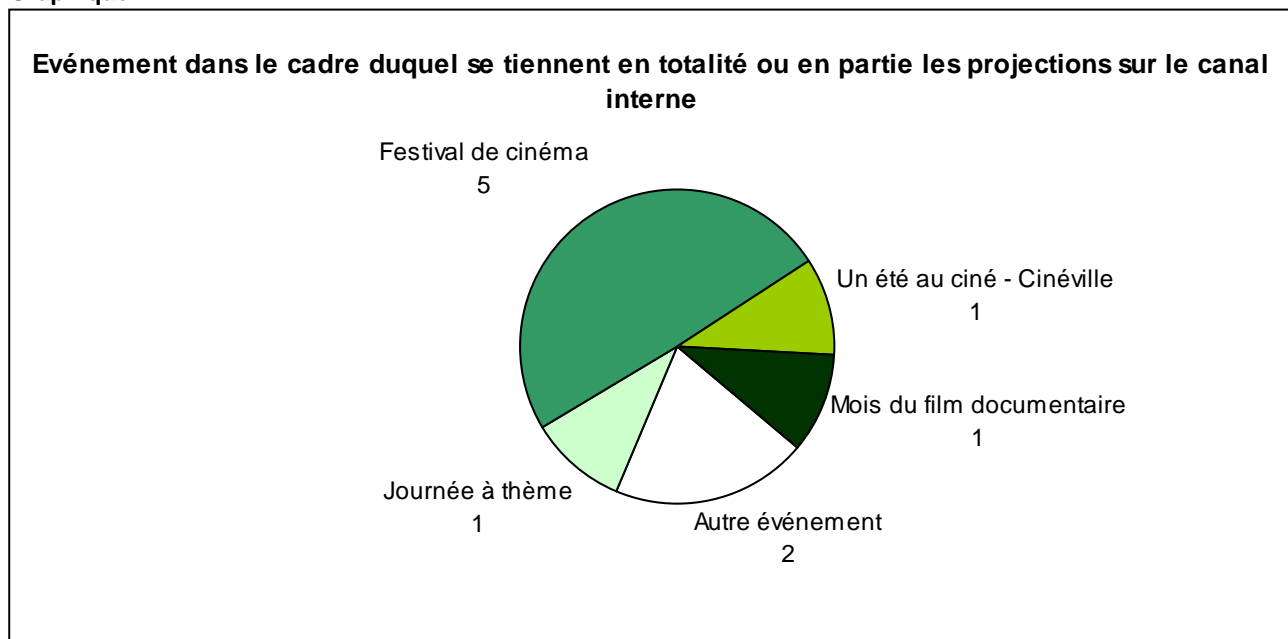
Graphique 41



Animation des diffusions sur le canal interne

De nombreuses diffusions sur le canal interne se tiennent à l'occasion d'un festival de cinéma. Ont en effet été cités le Festival International du Film d'Amiens, le Festival du Film d'Histoire de Pessac, le Festival du Film Ethnographique de Bordeaux, le Festival International du Scoop et du Journalisme d'Angers et le Festival les Inattendus de Lyon.

Graphique 42



6 structures signalent que les diffusions sur le canal interne de l'établissement sont accompagnées de débats ou d'interviews filmées avec les réalisateurs des films.

Par ailleurs, dans un cas, la diffusion s'inscrit dans une programmation culturelle large avec concerts et pièces de théâtre et, dans un autre, au sein d'une remise de prix et d'une semaine de plateau télé.

6. Atelier de programmation du canal interne

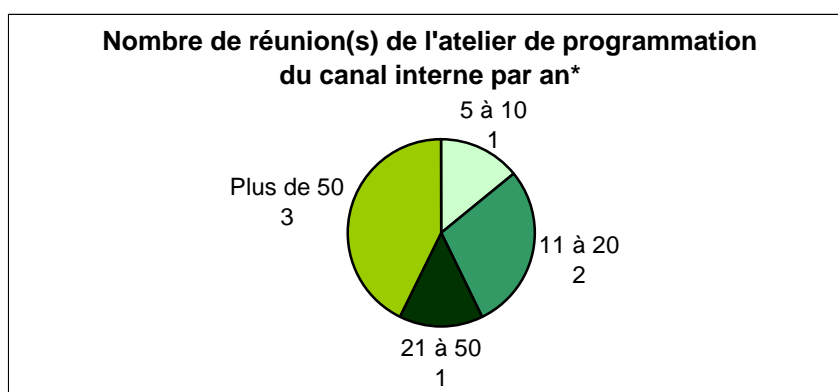
Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à reporter aux 7 cas d'ateliers de programmation du canal interne recensés (7 répondants pour 7 actions distinctes).

Données générales sur l'atelier de programmation du canal interne

7 ateliers de programmation de canal interne ont été relevés dans l'étude. **Ces ateliers s'ancrent dans la durée** puisque 2 datent de 2005 ou 2006, 4 de 1999-2000 et un existe même depuis 1989.

Ces ateliers se réunissent très fréquemment puisque la quasi totalité des ateliers atteint plus de 11 rassemblement dans l'année dont 3 plus de 50.

Graphique 43



* année de prise en compte : 2005 ou 2006 suivant les cas

5 de ces ateliers sont également l'occasion de sensibiliser les participants aux droits de diffusion en milieu pénitentiaire.

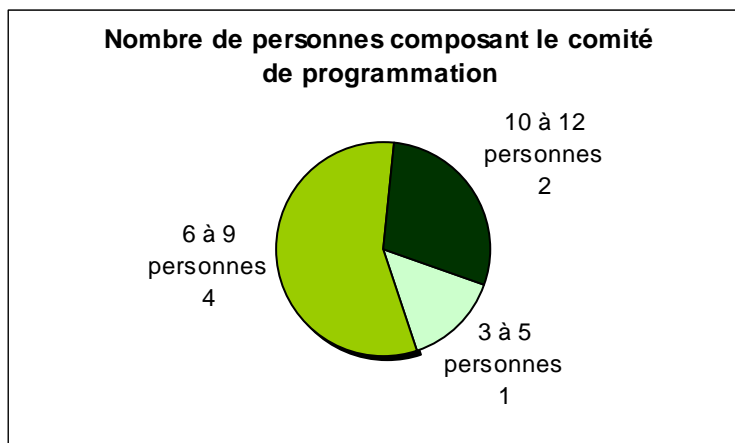
4 répondants signalent que la programmation est constituée en totalité ou en partie de films spécialement réalisés pour leur diffusion sur le canal interne de l'établissement.

5 des 7 ateliers se tiennent dans un local qui lui est consacré.

Composition des comités de programmation du canal interne

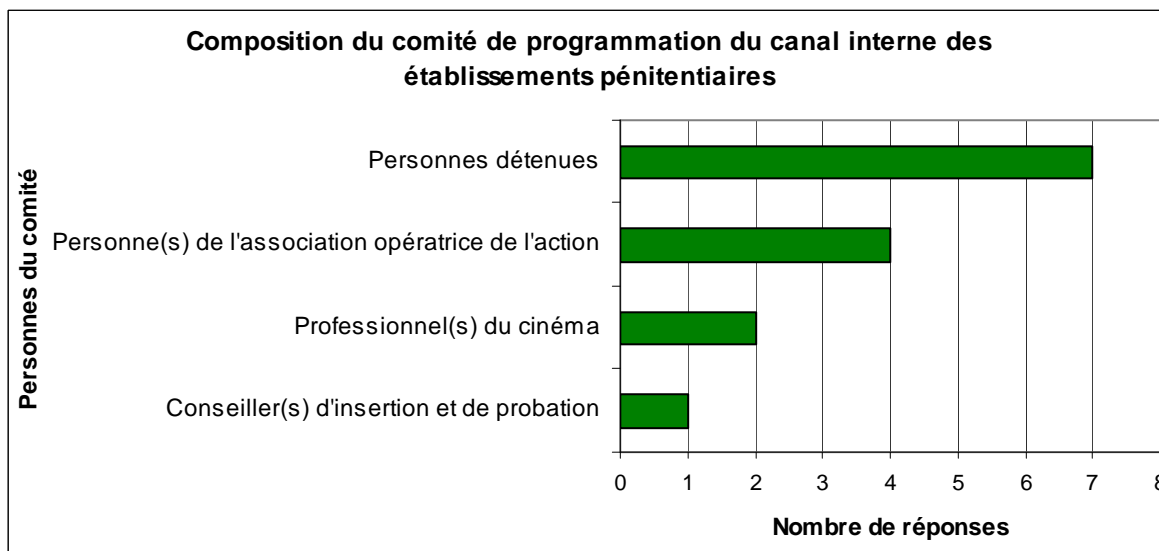
Les comités de programmation du canal interne rassemblent de petits groupes de personnes, jamais plus de 12 personnes.

Graphique 44



Le comité de programmation est d'abord composé de personnes détenues suivies des professionnels du cinéma appartenant ou non à l'association opératrice de l'action.

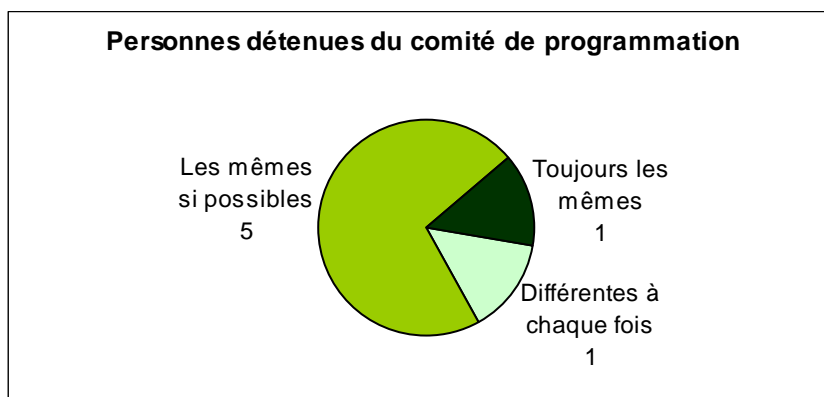
Graphique 45



Aucune structure ne mentionne la présence systématique de surveillants lors des réunions du comité de programmation.

Ces personnes détenues participent, dans la mesure du possible, aux différentes sessions du comité de programmation.

Graphique 46



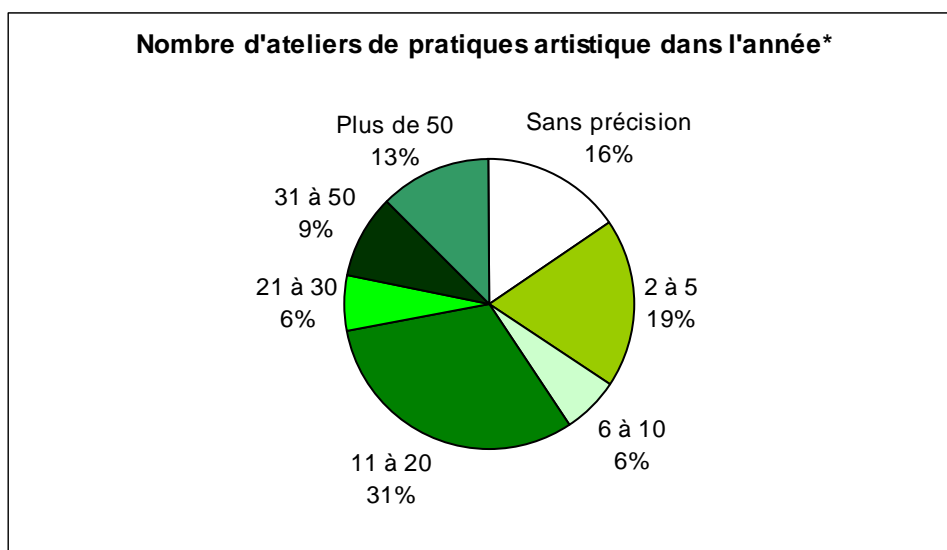
7. Atelier de pratique artistique

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à reporter aux 32 ateliers de pratiques artistiques mis en œuvre dans des établissements distincts (parfois par une même structure).

Données générales sur les ateliers de pratique artistique

32 ateliers de pratique artistique distincts et liés à l'image animée ont été dénombrés dans l'enquête. Ceux-ci sont mis en place par une ou plusieurs structures dans différents établissements ou différents quartiers d'un même établissement. Ces ateliers se réunissent relativement fréquemment puisque plus de la moitié d'entre eux se tiennent plus de 10 fois par an dont 4 (13%) plus de 50 fois.

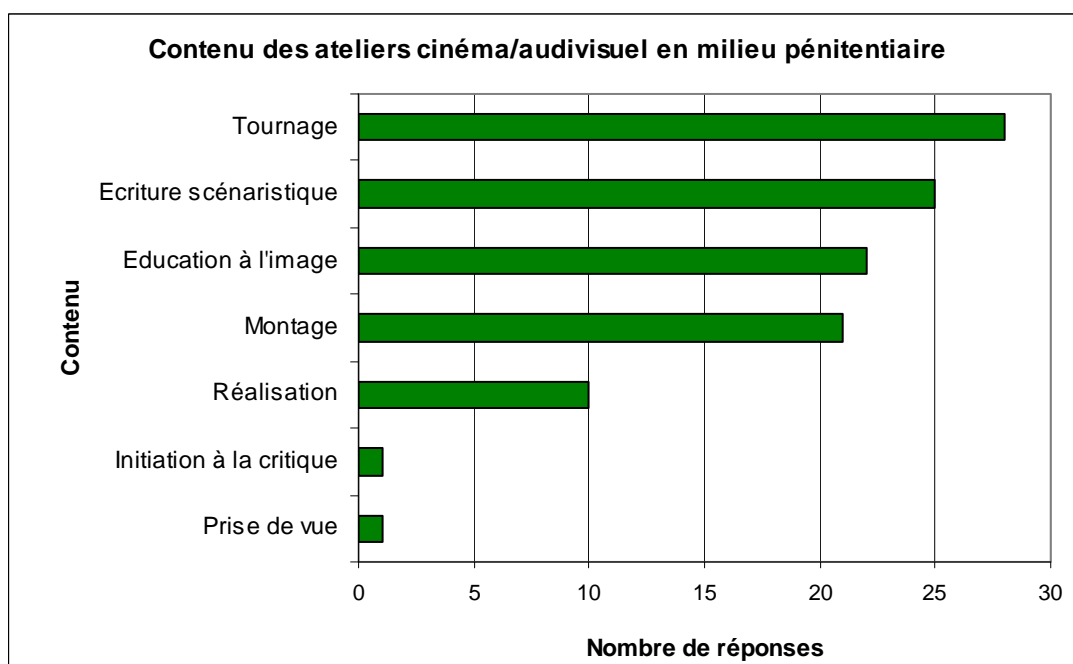
Graphique 47



* année de prise en compte : 2005 ou 2006 suivant les cas

Ces ateliers abordent divers volets du cinéma et/ou de l'audiovisuel, en tête desquels le tournage, l'écriture scénaristique, l'éducation à l'image et le montage.

Graphique 48



8 répondants estiment que des sujets comme la violence et les conditions de vie en prison ne sont pas abordables lors des ateliers en milieu pénitentiaire.

Tableau 8 : Sujets cités comme difficiles à aborder dans le cadre d'ateliers avec des personnes détenues

Sujets	Nombre de réponses
Violence	3
Condition de vie en prison / motifs qui ont conduit les participants à la détention	4
Sécurité	1

La principale raison invoquée est la méfiance du personnel pénitentiaire (directeur de l'établissement, surveillants ou SPIP) vis à vis du traitement de ces différents thèmes.

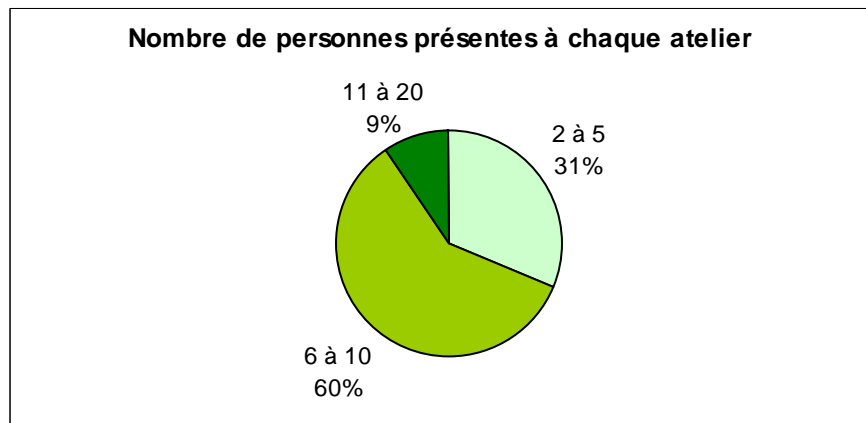
25 des 32 ateliers (78%) sont également l'occasion de sensibiliser les participants aux droits de diffusion en milieu pénitentiaire.

Un peu plus de moitié de ces ateliers (17) se tiennent dans un local qui leur est destiné.

Participants et intervenants

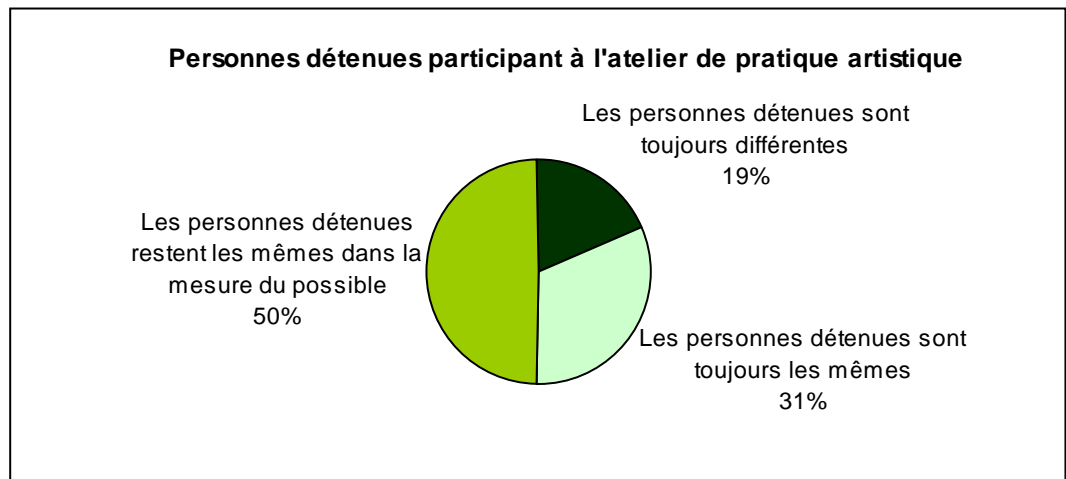
Ces ateliers rassemblent de petits groupes de personnes, le plus souvent moins de 10 personnes (91% des cas).

Graphique 49



Les personnes détenues participent, dans la mesure du possible, sur la durée à ces ateliers ; les transferts et libérations de personnes détenues aboutissant souvent à des changements au sein du groupe de participants (notamment en maison d'arrêt).

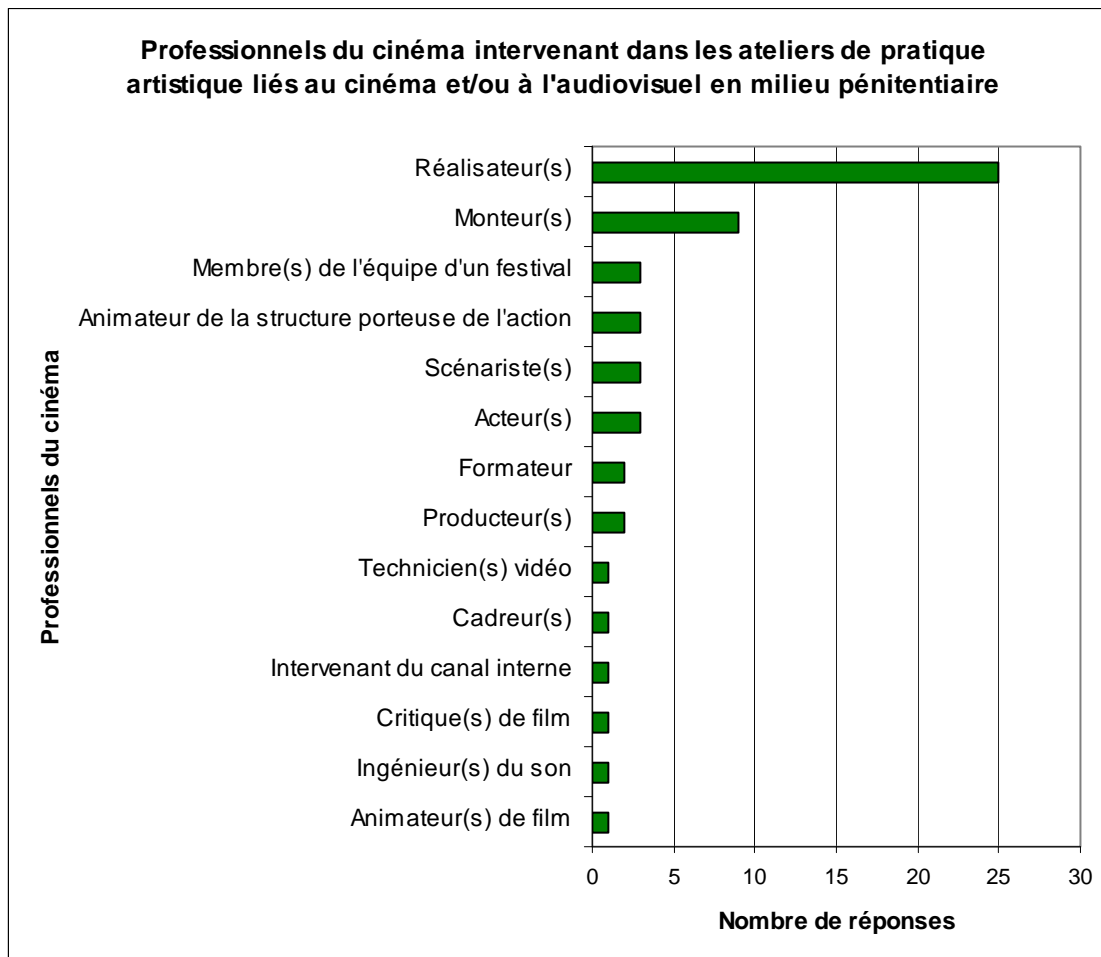
Graphique 50



4 structures ont répondu qu'un/des surveillant(s) étai(en)t systématiquement présent(s) lors de ces ateliers.

25 de ces 32 ateliers (78%) font **intervenir des professionnels du cinéma**. Les réalisateurs sont alors les premiers sollicités.

Graphique 51

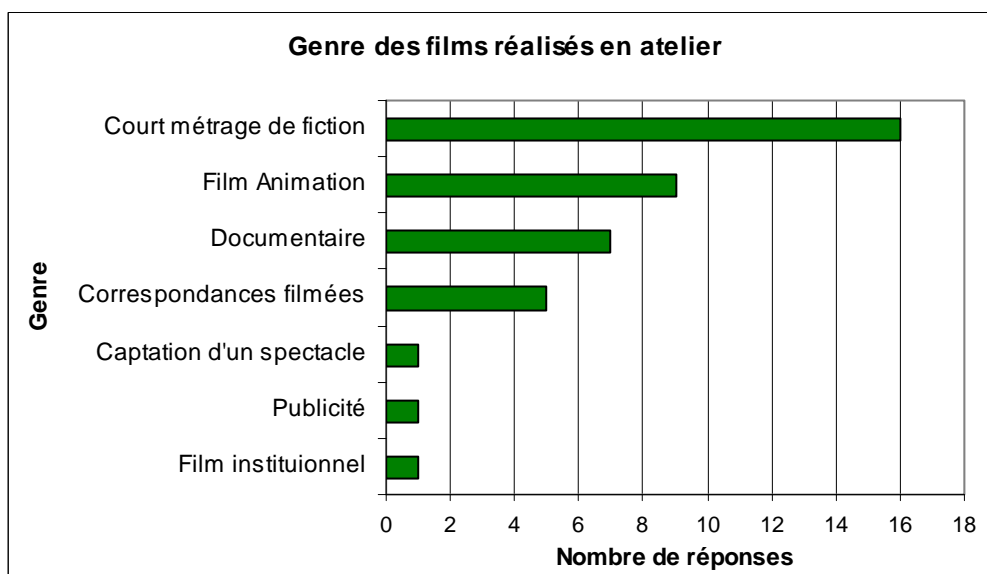


Films réalisés

Lors de 17 ces ateliers (53%), des personnes détenues ont été filmées et 25 ateliers (78%) ont donné lieu à la réalisation d'un ou plusieurs films.

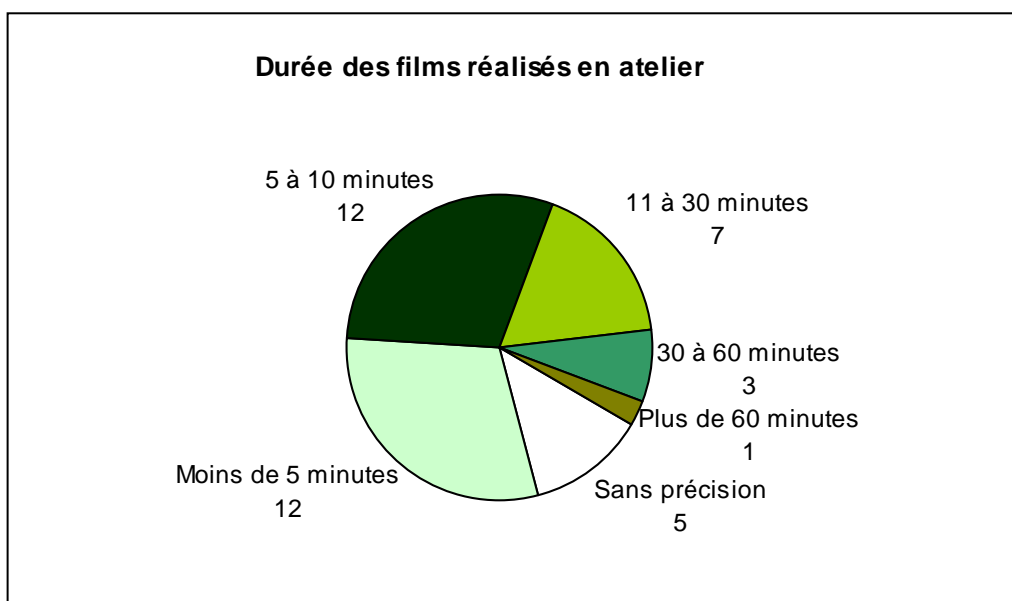
Le court métrage de fiction arrive en tête des films les plus réalisés en milieu pénitentiaire, suivi du film d'animation et du documentaire.

Graphique 52



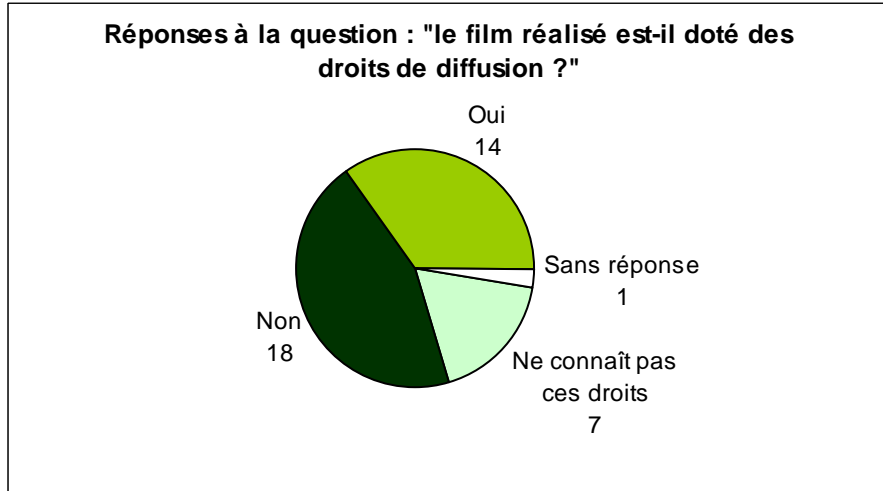
Les films très courts sont privilégiés puisque plus de la moitié des 40 films cités font moins de 10 minutes.

Graphique 53



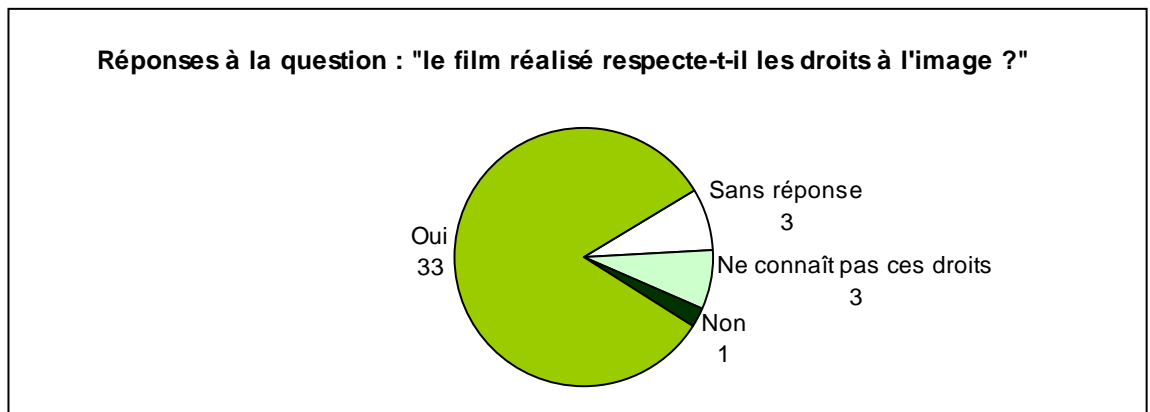
Une partie conséquente de ces 40 films réalisés (18 soit 45%) ne disposent pas des droits de diffusion et ne peuvent donc être diffusés à l'extérieur de l'établissement. Il est à noter que 5 répondants ont affirmé ne pas connaître ces droits.

Graphique 54



En règle générale, les films réalisés en atelier respectent les droits à l'image.

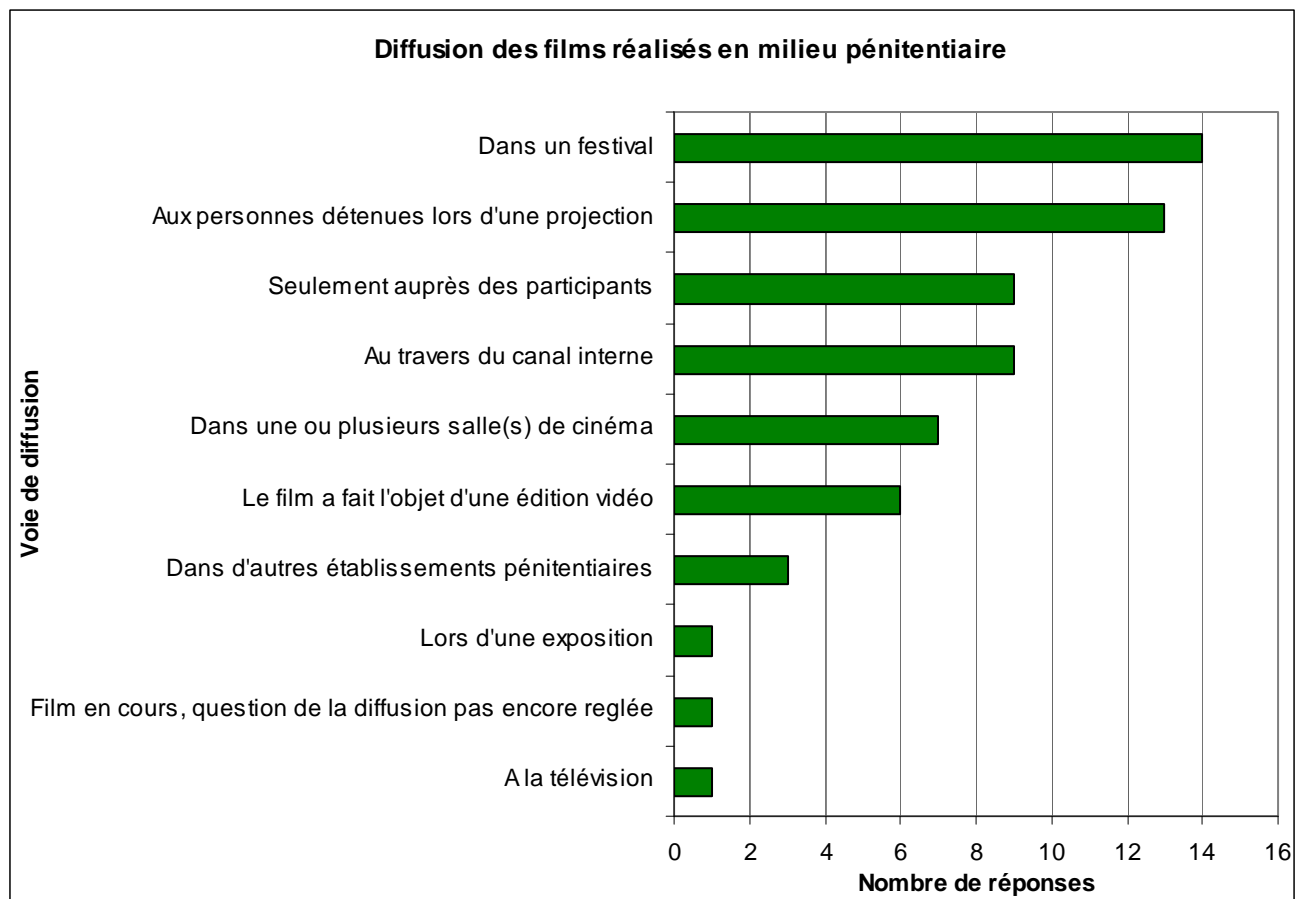
Graphique 55



Les films réalisés avec les personnes détenues sont principalement diffusés au sein de l'établissement, uniquement aux participants à l'atelier ou, plus largement, aux personnes détenues lors d'une projection collective ou par le biais du canal interne.

La diffusion des films réalisés par les personnes détenues en festival apparaît également très fréquente.

Graphique 56



8. Remise d'un prix

Deux cas de remise de prix cinéma/audiovisuel

2 opérations de remise de prix cinéma/audiovisuel ont été recensées dans l'étude. Elles se déroulent dans deux maisons d'arrêt. L'une d'entre elle consiste en la remise de plusieurs prix décernés chacun par différents quartiers d'un même établissement pénitentiaire.

Ces deux opérations réunissent 10 à 15 personnes chaque année pour désigner le/les vainqueur(s). Le jury, qui se réunit 6 et 15 fois suivant le cas, est composé de personnes détenues accompagnées par une association ou le festival.

Ces remises de prix se tiennent dans le cadre de 2 festivals distincts : le Festival International du Film d'Amiens (4 films récompensés en 2005) et le Festival International du Scoop et du Journalisme d'Angers (un documentaire de société récompensé en 2005). Les différents prix ont été décernés, à titre honorifique, aux réalisateurs des films primés.

9. Formation

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages correspond aux 5 cas de formation recensés et mis en œuvre par 5 structures distinctes.

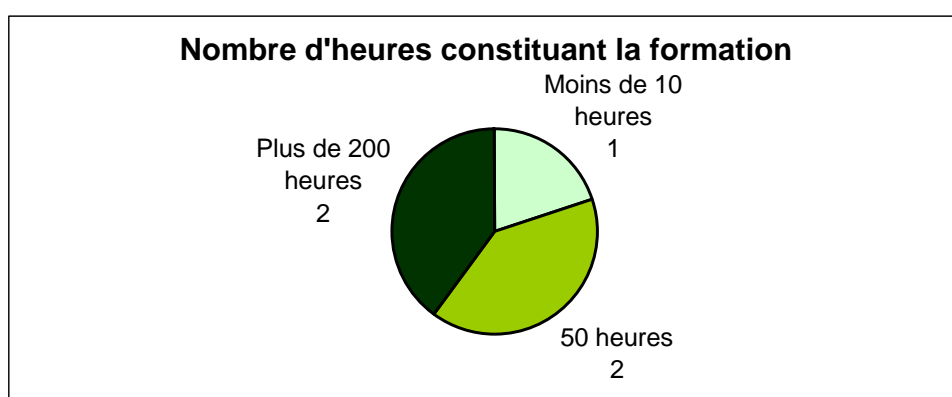
Contenu de la formation

5 cas de formation ont été mis en avant par l'enquête dont :

- une dédiées aux métiers de l'audiovisuel (son, lumière, montage...),
- une relative au son et au montage,
- une consacrée au métier de projectionniste,
- une dédiée à la réalisation d'un documentaire,
- une dernière consacrée à l'animation et la réalisation d'émission télévisées.

Ces formations sont constituées de 6 à 560 heures.

Graphique 57

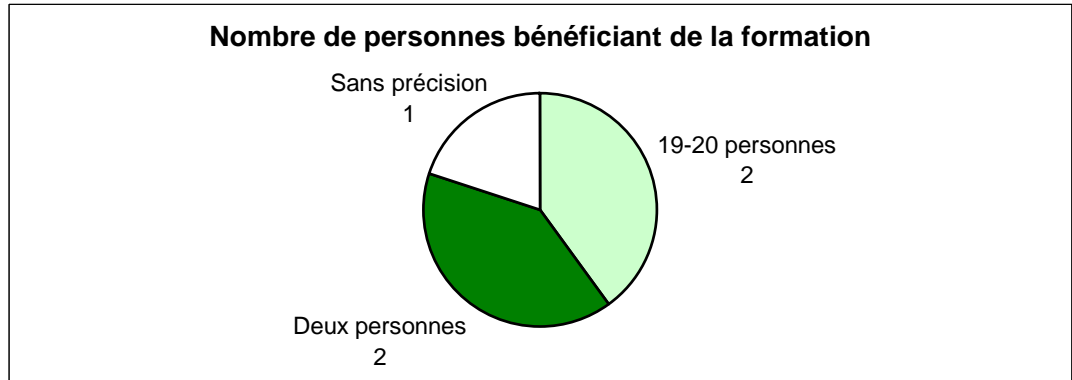


Elles sont généralement mises en place par des associations pour lesquelles cette formation est l'unique formation qu'elles proposent (4 des cas). Seule une de ces formations est organisée par un professionnel de la formation. Cette dernière dispose de l'agrément formation professionnelle et est sanctionnée par un diplôme national.

Bénéficiaires des formations

Le nombre de bénéficiaires des formations varie de 2 à une vingtaine de personnes.

Graphique 58



La participation à la formation peut permettre de bénéficier d'un aménagement de peines décidé par le juge d'application des peines.

Graphique 59

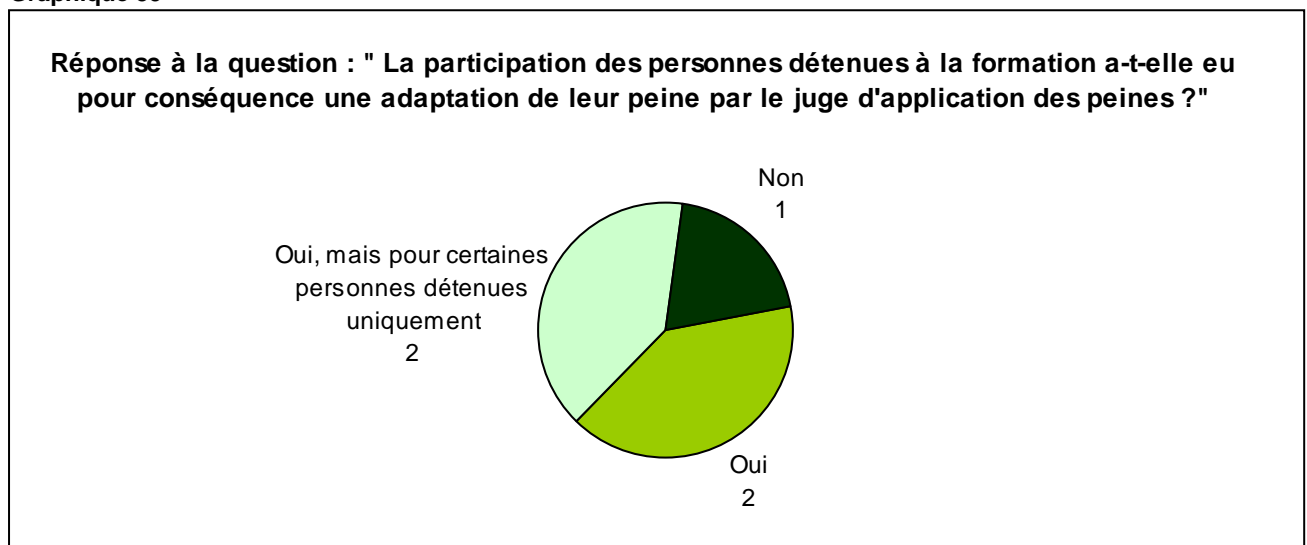


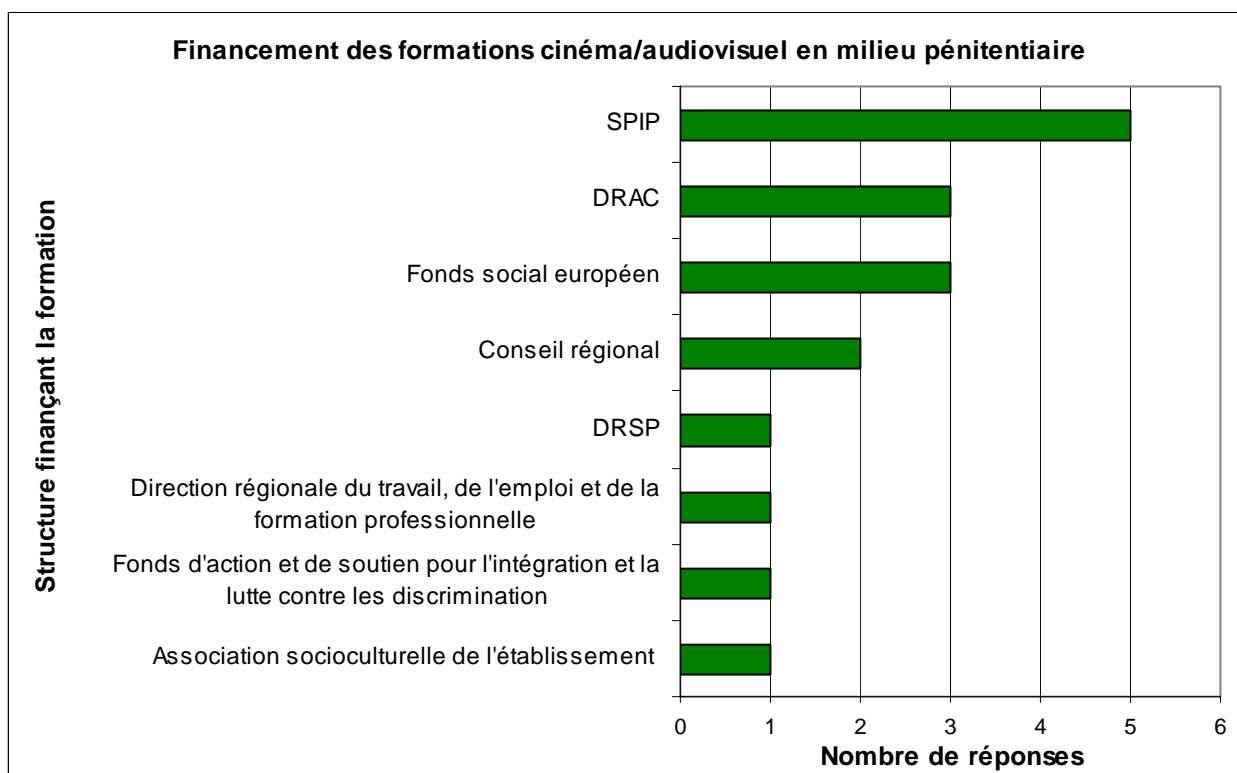
Tableau 9

Type d'adaptation de peine	Nombre de réponses
Permission exceptionnelle pour aller passer un entretien	2
Semi-liberté pour aller travailler dans une association	2
Semi-liberté pour suivre une autre formation	2
Mise en liberté sous contrôle judiciaire	1
Permission exceptionnelle pour aller visiter un site	1
Réductions de peine supplémentaires	1

Financement des formations

Les SPIP sont les principaux financeurs de ce type de formation, suivi par le Fonds Social Européen (FSE) et les DRAC.

Graphique 60



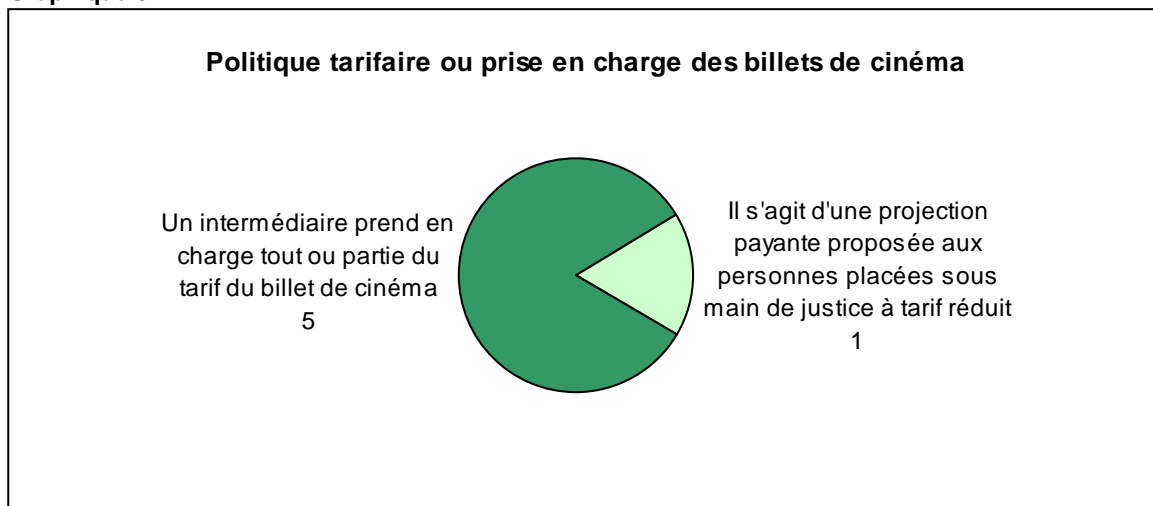
10. Politique tarifaire

Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages correspond aux 5 cas de politique tarifaire recensés et mis en œuvre par 6 structures distinctes.

Six cas de politique tarifaire

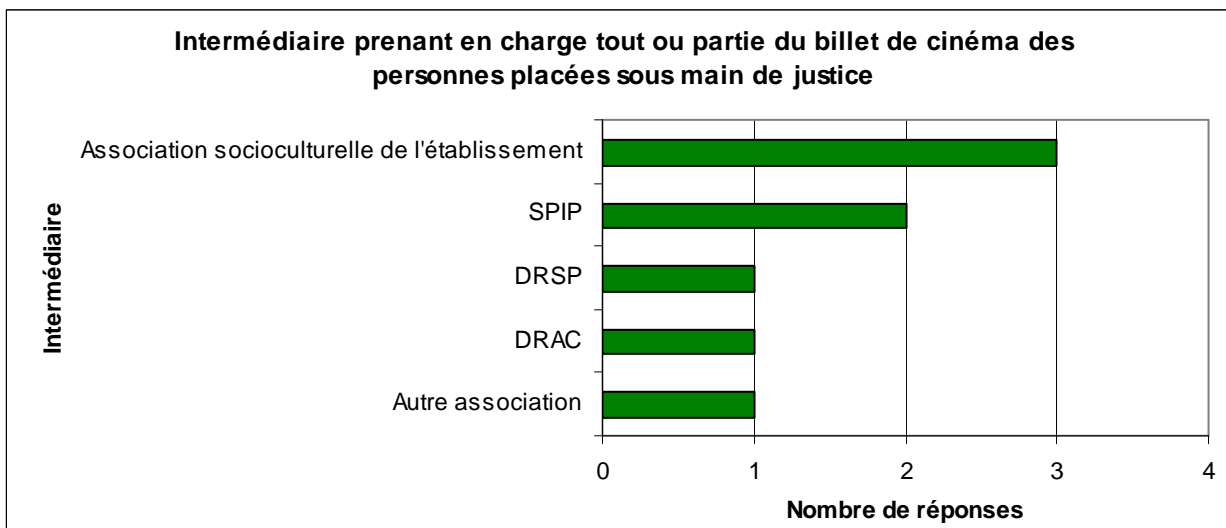
6 structures mettent en œuvre une politique tarifaire ou une prise en charge des billets de cinéma. 5 d'entre elles affirment qu'un intermédiaire prend en charge tout ou partie du tarif du billet de cinéma.

Graphique 61



Le plus souvent, l'association socioculturelle de l'établissement joue ce rôle d'intermédiaire.

Graphique 62



La totalité de ces tarifs préférentiels s'adresse exclusivement aux personnes placées sous main de justice.

Les tarifs préférentiels pour le cinéma s'accompagnent, dans deux cas, de tarifs préférentiels pour des concerts.

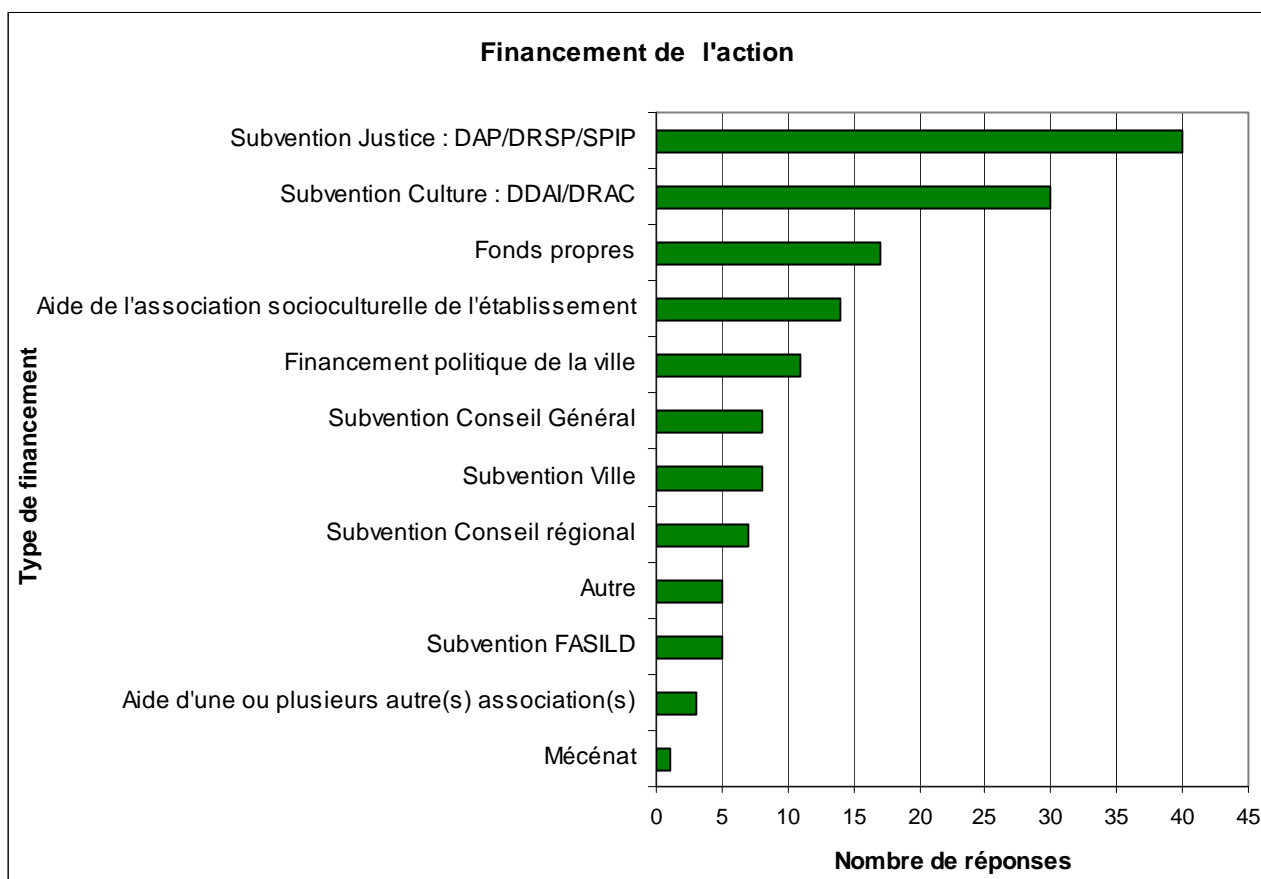
11. Les moyens

Les résultats présentés dans cette partie présentent les réponses de chacune des structures ayant répondu à cet ensemble de question, y compris celles qui mettent en œuvre leur action en collaboration avec d'autres.

Les moyens financiers

Les actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire sont financées, en grande majorité par des subventions Justice ou Culture, généralement en provenance des DRAC et des SPIP.

Graphique 63



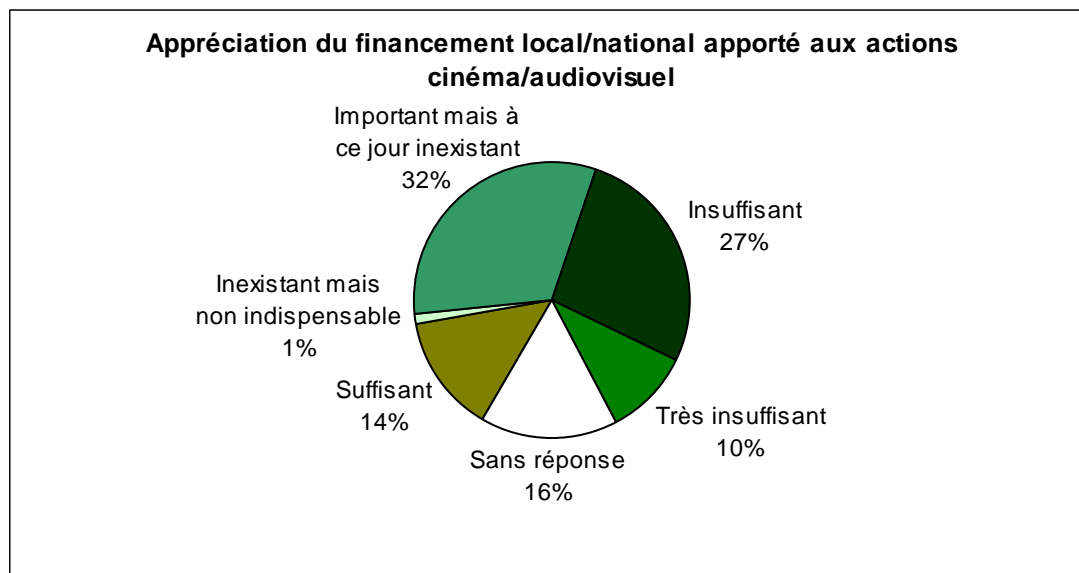
Ces moyens financiers sont jugés insuffisants par les trois quarts des répondants ; que ce soit pour l'action actuelle ou pour le développement futur de celle-ci. Toutefois, cela ne semble pas mettre en péril l'action puisque seuls 2 répondants estiment ne pas pouvoir réaliser l'action telle qu'ils l'avaient prévue au départ.

Tableau 10 : Appréciation des moyens financiers disponibles pour l'action mise en œuvre

	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisants pour votre action actuelle mais insuffisants pour le développement de votre action tel que vous l'envisagez	26	46%
Insuffisants mais vous vous débrouillez pour mener à bien votre action	16	28%
Suffisants pour votre action actuelle en milieu pénitentiaire	7	12%
Sans réponse	6	11%
Insuffisants : vous ne pouvez mener votre action telle qu'elle était prévue au départ dans ces conditions	2	4%
TOTAL	57	100%

Globalement, les répondants semblent **relativement insatisfaits du financement local et national** de leur action. En effet, 69% estiment ce financement « indispensable mais inexistant », « insuffisant » voire « très insuffisant ».

Graphique 64

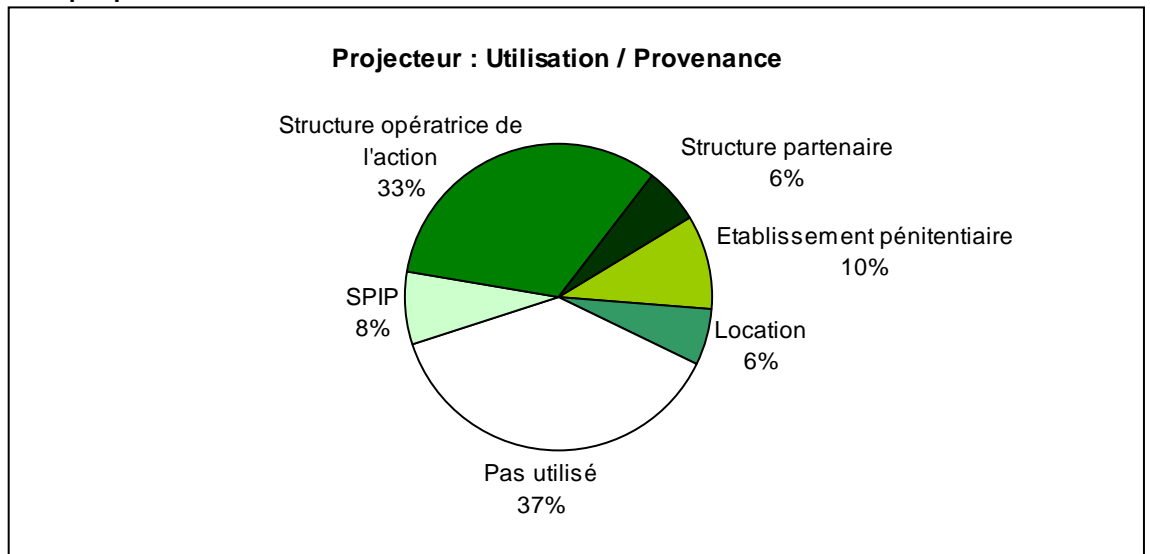


Les moyens matériels

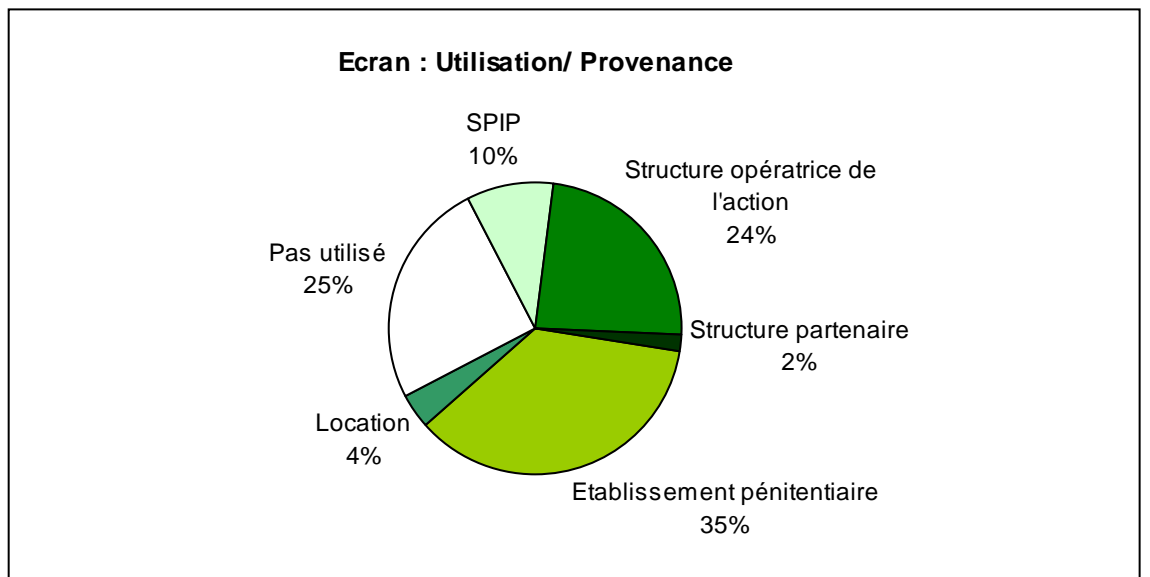
La structure opératrice de l'action et l'établissement pénitentiaire sont les principaux fournisseurs de matériel pour les actions cinéma/audiovisuel. **Les établissements pénitentiaires détiennent du matériel courant pour les actions**, tel que les écrans, les magnétoscopes et les lecteurs de DVD utilisés. A l'inverse, les caméras, micros et bancs de montage sont beaucoup moins utilisés et proviennent majoritairement de la structure opératrice de l'action.

Outre les téléviseurs, ont été signalés comme autres matériels utilisés des sonos (4 réponses), du matériel d'éclairage (7 réponses) et un dérouleur 35mm.

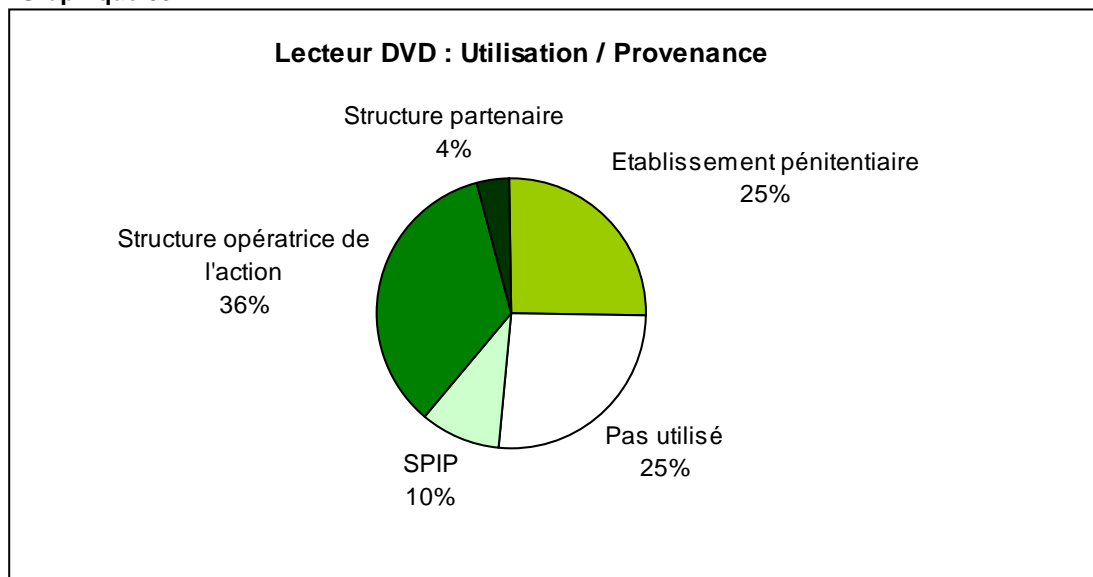
Graphique 65



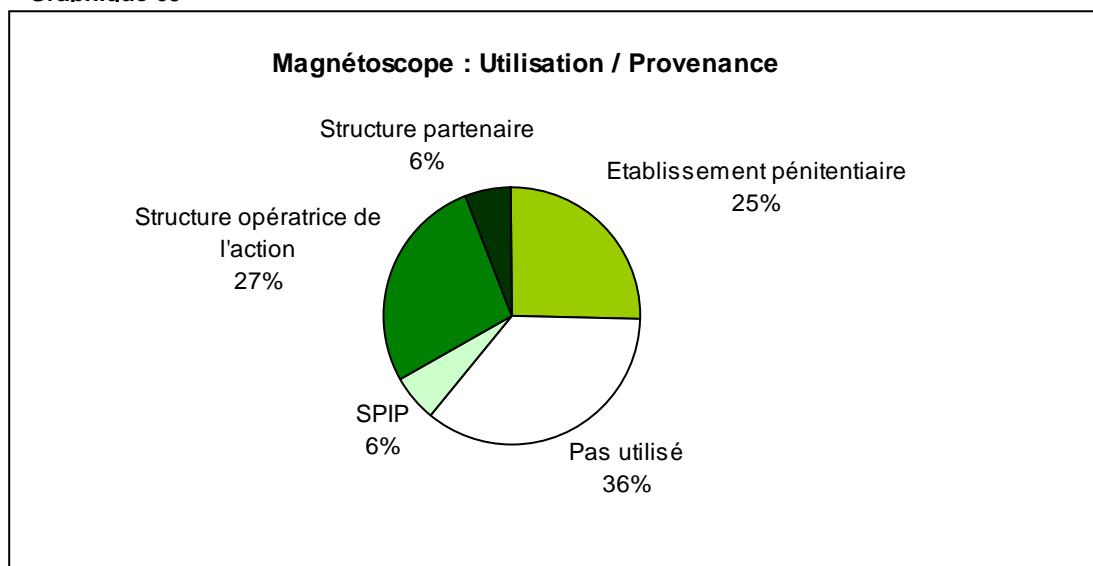
Graphique 66



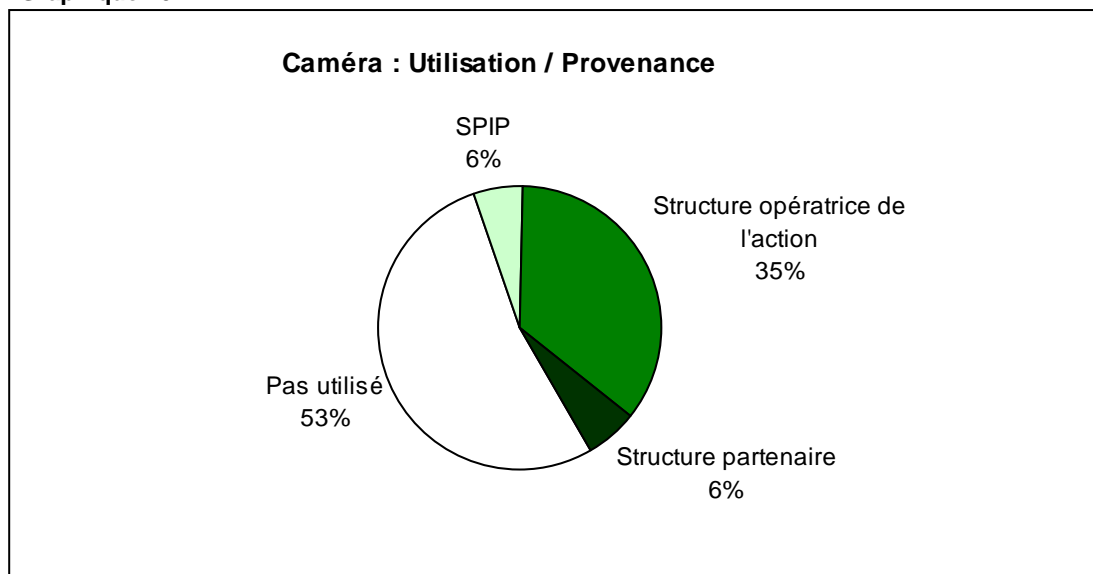
Graphique 68



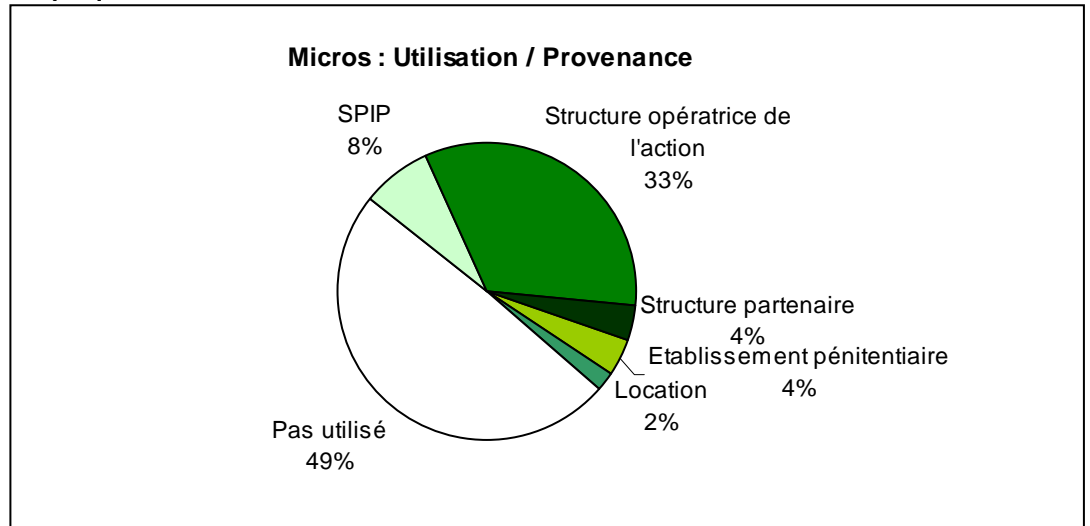
Graphique 69



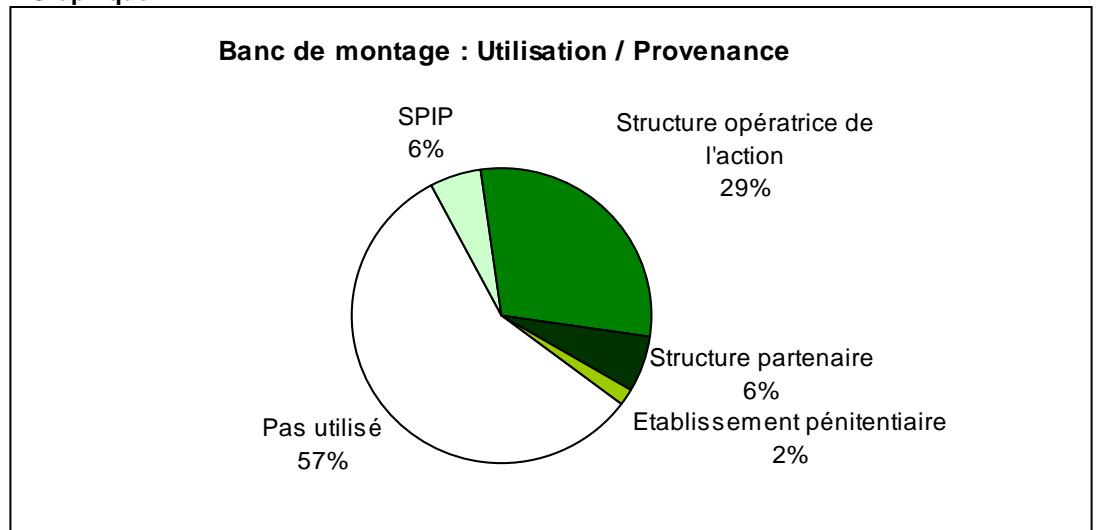
Graphique 70



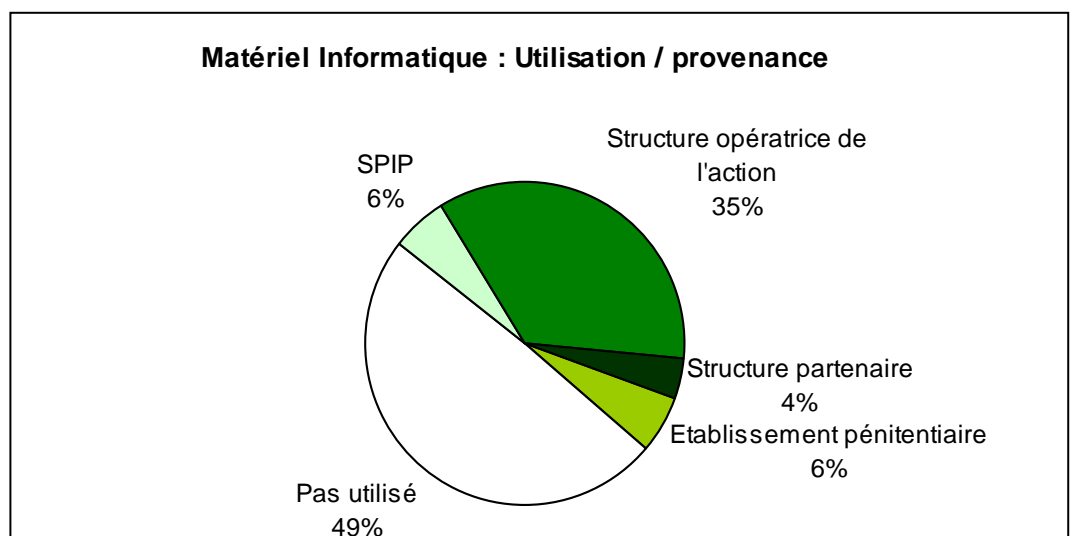
Graphique 71



Graphique 72



Graphique 73



Moyens humains, formation, relations et information

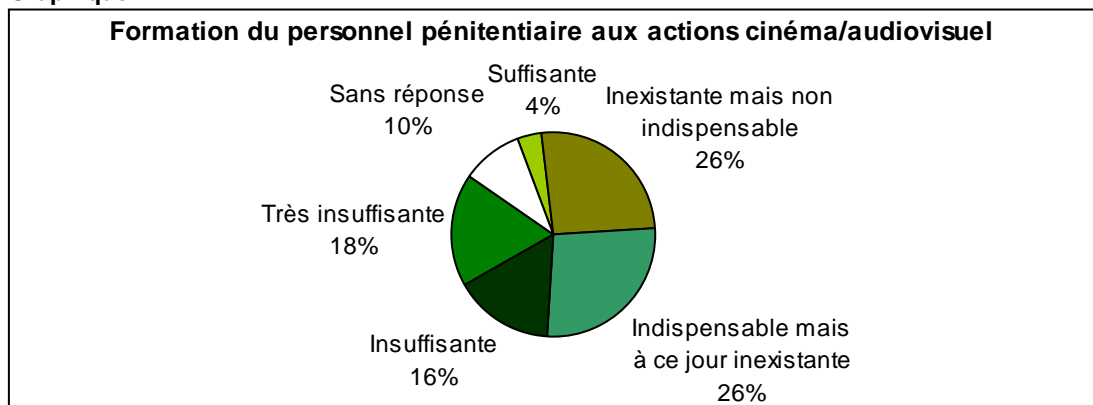
Les moyens humains disponibles, bien qu'apparemment suffisants pour les actions actuelles, **s'avèrent insuffisants pour un développement des actions** cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire.

Tableau 11 : Appréciation des moyens humains disponibles pour l'action mise en œuvre

Réponses à la question « Selon vous, les moyens financiers dont vous disposez sont : »	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisants pour votre action actuelle mais insuffisants pour le développement de votre action tel que vous l'envisagez	22	39%
Insuffisants mais vous vous débrouillez pour mener à bien votre action	17	30%
Suffisants pour votre action actuelle en milieu pénitentiaire	12	21%
Sans réponse	6	11%
TOTAL	57	100%

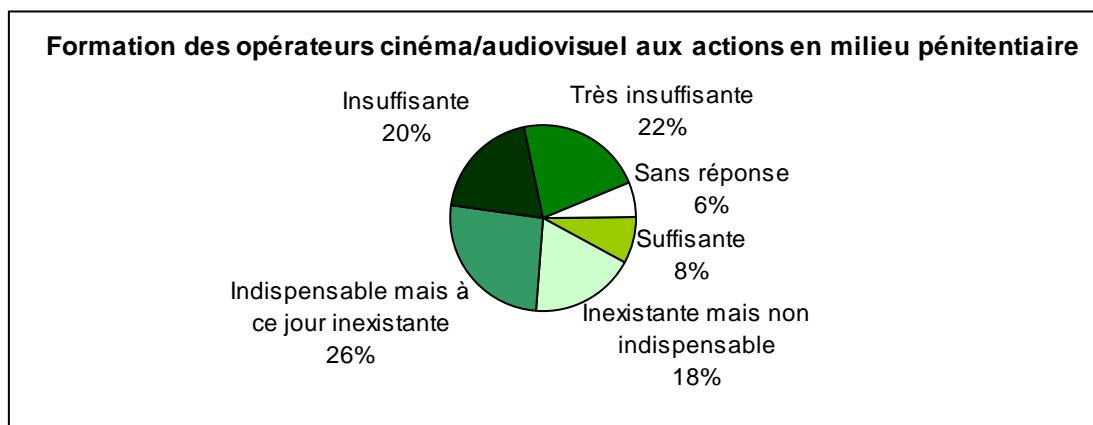
Pour ce qui est de la formation en cinéma et audiovisuel du personnel pénitentiaire, plus de la moitié des répondants la jugent insatisfaisante. Toutefois, un quart des répondants considèrent qu'elle n'est pas indispensable.

Graphique 74



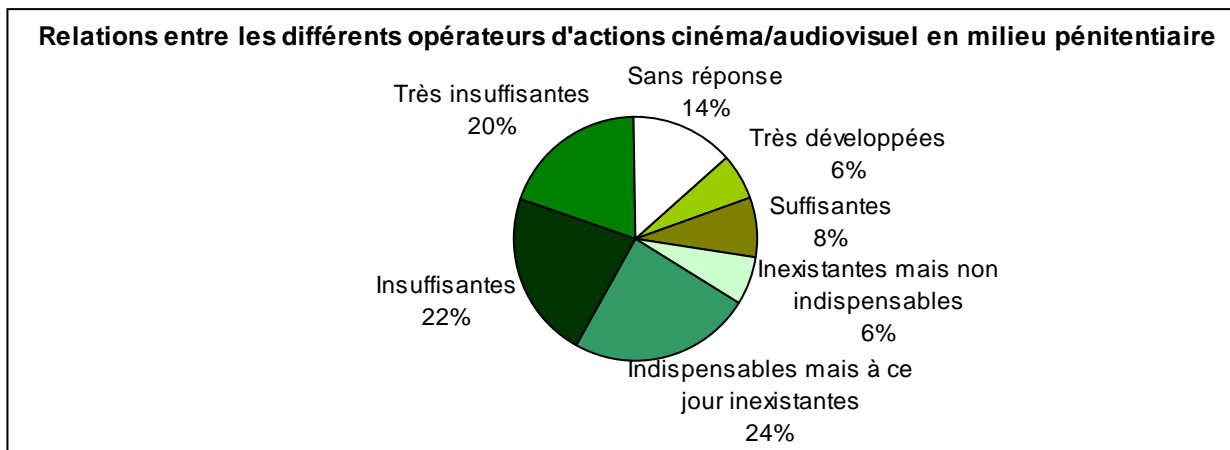
De même, la formation des opérateurs cinéma/audiovisuel au travail en milieu pénitentiaire se montre, selon la majorité des répondants, insuffisante.

Graphique 75



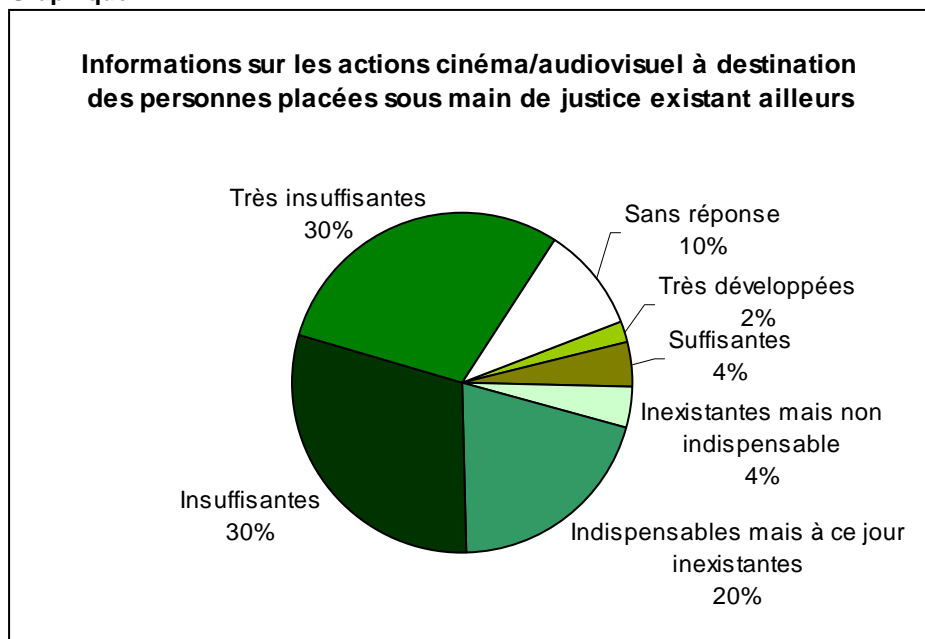
Concernant les relations tissées entre les différents opérateurs français d'actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire, elles sont jugées médiocres et méritent, selon la majorité des répondants, d'être développées.

Graphique 76



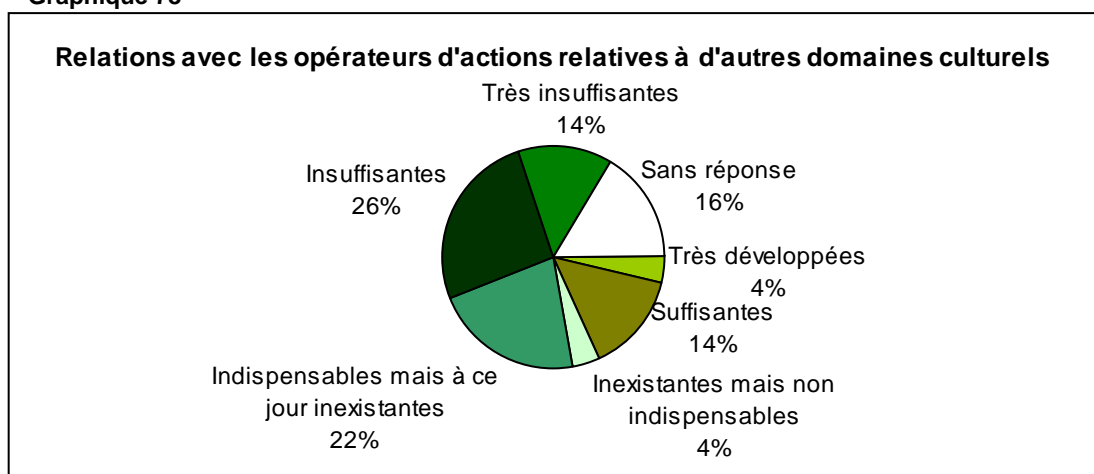
De manière logique, 80% des répondants déplorent un manque d'information sur les actions similaires existantes dans d'autres établissements et développées par d'autres opérateurs.

Graphique 77



De même, les répondants estiment que leurs **relations avec les opérateurs d'actions relatives à d'autres domaines culturels** (danse, musique, arts plastiques etc.) **sont insatisfaisantes**. En effet, 62% des répondants ont jugé importantes mais inexistantes, insuffisantes ou très insuffisantes ces relations.

Graphique 78



Pourtant, 16 répondants ont affirmé d'ores et déjà développer un ou plusieurs lien(s) avec une ou des autre(s) activité(s) culturelle(s) de l'établissement.

Tableau 12 : Lien entre l'action cinéma/audiovisuel et une autre activité culturelle de l'établissement

Lien existant	Nombre de réponses
Captation de spectacle(s) (danse, théâtre etc.)	10
Introduction à une activité artistique (danse théâtre, musique etc.) par la diffusion d'une œuvre documentaire sur le sujet	7
Développement d'une thématique commune pour les différentes actions culturelles de l'établissement dont l'action cinéma/audiovisuel	4
Diffusion de films ou extraits lors d'un spectacle	4
Atelier d'écriture	2
Création d'une musique pour un film	1
Action mêlant le cinéma, l'écriture, le jeu d'acteur et la photographie	1
Interviews filmées des artistes (art plastique, art vivant etc.) intervenant dans l'établissement	1

12. Effet et pérennisation de l'action

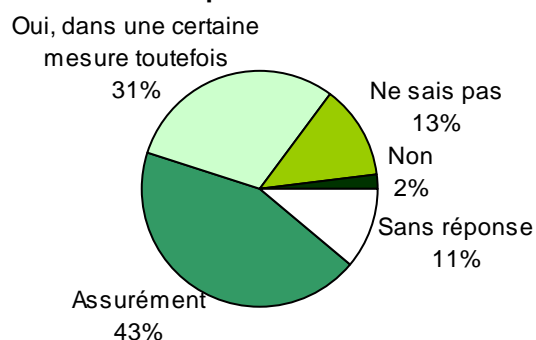
Dans cette partie, l'ensemble des données et pourcentages est à reporter aux 50 répondants à cette série de questions (intitulée dans le questionnaire « une action, et après ? ». Les non-réponses doivent être comprises comme les non-réponses parmi ces 50 répondants (et non parmi l'ensemble des répondants à l'enquête).

Effets de l'action

Selon les répondants, les **bénéfices** occasionnés par les actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire sont **multiples**. En effet, deux tiers des répondants estiment que de telles actions conduisent à une meilleure connaissance mutuelle entre personnes détenues, une amélioration du dialogue entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues ainsi qu'au développement d'une envie d'aller au cinéma ou de (re)voir des projections de films au sein de l'établissement.

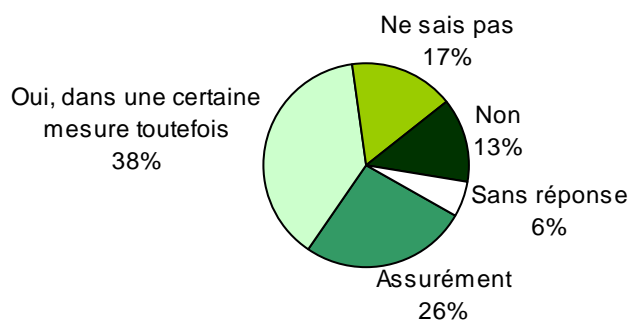
Graphique 79

Réponses à la question : "l'action conduit-elle à une meilleure connaissance mutuelle entre personnes détenues?"



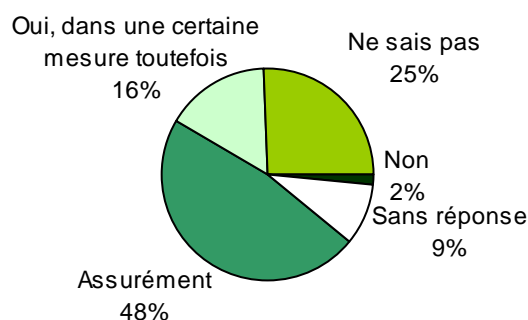
Graphique 80

Réponses à la question : "l'action conduit-elle à une amélioration du dialogue entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues?"



Graphique 81

Réponses à la question : "L'action provoque t-elle chez les personnes détenues une envie d'aller au cinéma /de (re)voir des projections de films



Renouvellement envisagé des actions

Globalement, **les différentes structures sont satisfaites de leur action cinéma/audiovisuel et**, si elles n'y sont pas empêchées par le manque de moyens financiers, **ont déjà prévu le renouvellement**. Les deux structures qui ont affirmé ne pas pouvoir renouveler leur action pour une autre raison que la question financière ont précisé que le personnel pénitentiaire avait changé et que, de ce fait, il n'avait plus de contact au sein de l'établissement.

Tableau 13 : Réponses à la question « Souhaitez-vous renouveler votre action cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire ? »

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage	
Oui, le renouvellement est déjà prévu / en cours	39	68%	
Oui, mais la structure ne dispose plus des moyens financiers	7	12%	
L'année 2006 voit le début de l'action et la structure attend ses résultats avant d'envisager un renouvellement	6	11%	
Oui, mais la structure ne peut pas pour une autre raison	2	4%	
Sans réponse	2	4%	
Non	1	2%	
	TOTAL	57	100%

Conclusion

Un bilan positif des actions recensées

Un bilan positif ressort des résultats de cette enquête. **Les actions cinéma/audiovisuel se montrent en effet relativement répandues** en milieu pénitentiaire et se développent sous des formes très diverses (ateliers de pratique artistique ou de programmation, formations, gestion de vidéothèque, remise d'un prix cinéma etc.) ; les **projections de films restent les plus développées**.

Cette enquête montre donc que l'image est un outil adapté pour l'introduction de la culture en milieu pénitentiaire. En effet, l'image présente **l'avantage de pouvoir s'adresser à tous les publics**, y compris les personnes socialement défavorisées qui n'ont pas habituellement accès aux pratiques culturelles.

Les actions recensées sont également **de qualité**. En effet, elles sont généralement mises en œuvre **par ou avec des professionnels de l'image** (associations œuvrant pour l'éducation à l'image, réalisateurs etc.). Ces professionnels connaissent et respectent les différents droits de diffusion et proposent au public des **œuvres cinématographiques diversifiées** (documentaires, films de fiction « grand public », courts métrages, films art et essai, etc.).

Il est également à noter que les personnes détenues sont placées au centre des différentes actions, y compris dans les choix de programmation. Aussi, **ces actions relèvent-elles plus d'une éducation à l'image que d'un simple passe-temps**.

Des actions encore limitées

Néanmoins, ces actions restent **réservées à un petit nombre** de personnes détenues, notamment lorsqu'il s'agit d'ateliers ou de formations. Ces derniers ne peuvent se dérouler dans de bonnes conditions avec un groupe trop important. Ils rassemblent donc rarement plus de 10 personnes. Les projections rassemblent quant à elles, un public plus nombreux mais cela demeure limité au vu du nombre total de personnes détenues (environ 60 000 personnes). Il paraît alors important de **multiplier ce type d'opération** afin de toucher une population carcérale la plus large possible, d'autant plus que ces actions participent directement ou indirectement à l'objectif de **réinsertion des personnes détenues**.

Par ailleurs, certaines actions apparaissent très peu développées. Le cas des vidéothèques / DVD-thèques est le plus frappant. Bien qu'il existe indéniablement d'autres cas que les deux relevés dans cette enquête (parce que les opérateurs jugent le fonds trop peu important pour le nommer vidéothèque ou parce que le fonds n'est pas géré par ces opérateurs culturels), **une véritable réflexion est à mener sur le développement des fonds audiovisuels dans les établissements pénitentiaires**. Celle-ci s'avère d'autant plus importante que la bibliothèque, qui ne peut aujourd'hui se concevoir sans supports diversifiés, reste le lieu culturel des établissements pénitentiaires le plus visible et le plus pérenne.

De même, le **canal interne**, outils précieux pour la diffusion des films à un large public de personnes détenues, paraît **sous-utilisé**.

Enfin, **l'ensemble des actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire n'est assurément pas représenté ici**. En effet, 54 des 188 établissements pénitentiaires en France ont été cités (29%) par les opérateurs culturels identifiés et ayant retourné leur questionnaire. Or, outre les actions développées par les non-répondants (6 non retour soit 10%), il est également probable que des actions cinéma/audiovisuel soient mises en œuvre ponctuellement ou régulièrement directement par le personnel pénitentiaire des établissements non mentionnés. Cependant, pour ces initiatives internes, il n'a pas été possible d'évaluer ici ni leur nombre, ni leur qualité puisque, rappelons-le, il s'agissait d'interroger dans cette enquête des professionnels de la culture.

Le manque de visibilité des actions

Le manque de visibilité avéré des actions cinéma/audiovisuel menées dans les établissements pénitentiaires peut être surmonté par **l'intégration de l'action à des manifestations ou des dispositifs locaux ou nationaux.**

Aussi, serait-il intéressant **de généraliser l'inscription des projets dans des dispositifs nationaux.** Ainsi, cela permet d'assurer une **continuité entre l'extérieur et l'intérieur des établissements et d'impliquer les personnes détenues à l'actualité culturelle.** Aujourd'hui, une part relativement importante des projets s'inscrivent d'ores et déjà dans de tels dispositifs nationaux, notamment Un été au ciné - Cinéville (aujourd'hui « Passeurs d'Images ») ou le Mois du film documentaire qui permettent une visibilité nationale de l'action. Ce constat met donc en évidence le fait que ces dispositifs existant et impulsés par le CNC sont réellement adaptés au milieu pénitentiaire.

De même, la mise en lien du projet avec un événement local telles que les remises d'un prix dans le cadre d'un festival comme celles qui ont été présentées dans ce document, légitime l'action, l'ancre dans l'actualité locale et valorise l'implication des personnes détenues dans le projet.

La visibilité des actions s'appuie également sur **la diffusion à un public plus large des réalisations audiovisuelles.** A l'heure actuelle, les films réalisés dans le cadre d'ateliers sont souvent projetés uniquement au sein de l'établissement ; soit auprès des participants à l'atelier ou, dans le meilleur des cas, auprès d'un public plus large de personnes détenues lors de projections collectives. Or il est regrettable que ces productions ne puissent être vues par le grand public ou simplement par des opérateurs culturels souhaitant connaître la production existante et voir ce qui est possible de réaliser dans le contexte pénitentiaire. Afin de rendre possible cette diffusion, les opérateurs doivent **s'assurer de disposer des droits à l'image et droits de diffusion.**

La nécessité du dialogue et de synergie entre les différents acteurs

Enfin, l'enquête révèle un manque d'information sur les actions réalisées et de mises en relations des différents acteurs de terrain (SPIP, établissement pénitentiaire, structures culturelles etc.). Tout d'abord, les opérateurs culturels signalent **l'insuffisance d'information sur les actions existantes ailleurs** et le manque de relations entre eux, principalement liés au manque de visibilité. Ces échanges d'expériences s'avèrent pourtant indispensables pour évoluer dans un milieu où il n'est pas chose aisée de monter des projets culturels.

De plus, les répondants font remarquer le **manque de synergie avec les acteurs des autres disciplines culturelles.** Pourtant, l'image est un outil au service des autres disciplines. A titre d'exemple, les films tels que les documentaires du catalogue Images de la culture peuvent être utilisés en milieu pénitentiaire pour le lancement d'ateliers dans d'autres disciplines (danse, art plastique, etc.) ou pour montrer les créations d'un artiste.

Le manque de dialogue se fait également sentir entre le milieu culturel et le milieu pénitentiaire, d'autant plus que la mise en œuvre d'une action autour du cinéma et/ou de l'audiovisuel ou le renouvellement d'une action précédente relève souvent d'une **affaire de personnes.** Autrement dit, ce sont généralement la motivation d'une association, l'engagement du personnel du SPIP ainsi que l'implication du chef d'établissement et, plus largement, du personnel pénitentiaire, qui font qu'une action émerge ou se développe.

La mise en valeur au niveau national des différents projets se révélerait incontestablement profitable pour les opérateurs culturels et permettrait de réduire l'éventuelle appréhension du secteur pénitentiaire pour ce type d'action.

De ce point de vue, **le travail d'information et de mise en lien amorcé au niveau national par le CNC et les ministères doit être poursuivi et développé ;** notamment dans le cadre de journées de sensibilisation / formation. La mise en œuvre d'un projet national mêlant les différentes initiatives locales et l'élaboration d'un vade-mecum pourrait également constituer des perspectives intéressantes.

Résultats de l'enquête « actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire »

Centre national de la cinématographie

12 rue de Lübeck
75784 Paris cedex 16
www.cnc.fr

Direction de la création, des territoires et des publics

Service de la diffusion culturelle

Département développement des publics

tél. 01 44 34 35 77
fax 01 44 34 37 68

—

Direction de la communication

tél. 0144 34 36 95
fax 01 44 34 34 73

Conception et rédaction

Camille Dauvin sous la direction d'Isabelle Gérard-Pigeaud et d'Hélène Raymondaut
Service de la diffusion culturelle
Département développement des publics
Aide à l'élaboration et l'exploitation de l'enquête, Sophie Jardillier
Service des études, des statistiques et de la prospective

Coordination et suivi de réalisation

Ariane Nouvet, Marc-Antoine Chaumien

—

Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation au développement et aux affaires internationales

Isabelle Dufour-Ferry
Mission pour le développement des publics
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
tél. 01 40 15 78 22
fax 01 40 15 77 64
www.culture.gouv.fr

Ministère de la Justice

Direction de l'Administration Pénitentiaire

Colombe Babinet
Développement culturel
Bureau des politiques sociales et d'insertion
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
tél. 0149 96 26 36
fax 01 49 96 26 10

**résultats de l'enquête
« actions cinéma / audiovisuel
en milieu pénitentiaire »**

une publication du Centre national
de la cinématographie
12 rue de Lübeck
75784 Paris cedex 16
Tél. 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

avec le soutien du ministère
de la Culture et de la Communication,
Délégation au développement
et aux affaires internationales
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. 01 40 15 78 13 ou 01 40 15 78 92
fax 01 40 15 77 64
www.culture.gouv.fr

et du ministère de la Justice
Direction de l'administration
pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Tél. 01 49 96 26 42
www.justice.gouv.fr

—
Conception graphique
Atelier de création graphique

Impression
Stipa

